



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°25-2022-053

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2022

Sommaire

Centre Hospitalier Régional Universitaire /

- 25-2022-07-08-00003 - Delegation signature 2020-06-01 FAGNOU Guillaume (4 pages) Page 4
- 25-2022-07-08-00001 - Delegation signature 2022-01-01 BRETAGNE Camille (4 pages) Page 9

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des solidarités et de la Protection des Populations /

- 25-2022-07-06-00010 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne [REDACTED] DM n°SAP904701067 (2 pages) Page 14
- 25-2022-07-06-00011 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne [REDACTED] Laeti et vous n°SAp853937969 (2 pages) Page 17
- 25-2022-07-06-00009 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne [REDACTED] LS MULTISERVICES [REDACTED] N°SAP914606207 (2 pages) Page 20

DRAC Bourgogne-France-Comté /

- 25-2022-06-28-00004 - 25 Seloncourt Label ACR couverture demi-terrain de football club Sochaux Montbéliard (4 pages) Page 23

Préfecture du Doubs /

- 25-2022-07-07-00005 - 252022070700005_INTERDICTION RAVE PARTY (3 pages) Page 28
- 25-2022-07-04-00009 - Arrêté autorisant la société Néolia à procéder à la démolition de 80 logements sis 17 à 31 rue des Grands Bois à Audincourt (2 pages) Page 32
- 25-2022-07-06-00012 - Arrêté portant restriction provisoire des usages de l'eau : niveau alerte renforcée, sur la zone d'alerte de la Haute Chaîne (7 pages) Page 35
- 25-2022-07-08-00002 - arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat (4 pages) Page 43
- 25-2022-07-07-00001 - Arrêté renouvellement agrément bois et voirie routière Yannick CHEVALET (3 pages) Page 48
- 25-2022-07-07-00002 - Arrêté renouvellement agrément garde chasse Thomas PERSONENI (2 pages) Page 52
- 25-2022-07-06-00002 - Autorisation de la manifestation automobile la 8è Montée historique des Abbans (5 pages) Page 55
- 25-2022-07-07-00003 - Autorisation de slaloms automobiles sur le circuit homologué à Septfontaine (4 pages) Page 61

Préfecture du Doubs / CAB/PPA

- 25-2022-07-06-00006 - Arrêté armes par destination 14-07-2022 VF (2 pages) Page 66

25-2022-07-06-00001 - Arrêté attribution subvention FIPDR - caméras voie publique PIREY (4 pages)	Page 69
25-2022-07-06-00008 - Arrêté interdiction de vente d'alcool 14 juillet (3 pages)	Page 74
25-2022-07-06-00007 - Arrêté pétards 14-07-2022 préfet VF (2 pages)	Page 78
Préfecture du Doubs / Service de Coordination Interministérielle	
25-2022-07-06-00003 - Modification habilitation Mall&Market Analyse d'impact (2 pages)	Page 81
Sous-Préfecture de Montbéliard /	
25-2022-07-06-00004 - Agrément garde chasse particulier de M. Frédéric BOSSERT pour le compte de l'ACCA de Dambelin (2 pages)	Page 84
25-2022-07-07-00004 - Agrément garde chasse particulier de M. Rayan VALY pour le compte de l'ACCA de Beutal (2 pages)	Page 87
Sous-préfecture de Pontarlier /	
25-2022-07-06-00016 - Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022 (5 pages)	Page 90
25-2022-07-06-00014 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022 (92 pages)	Page 96
25-2022-07-06-00015 - Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022 (23 pages)	Page 189
25-2022-06-28-00005 - Arrêté pour acte de courage et dévouement Lieutenant Emmanuel VOISARD (1 page)	Page 213

Centre Hospitalier Régional Universitaire

25-2022-07-08-00003

Delegation signature 2020-06-01 FAGNOU
Guillaume

Décision de délégation de signature

La Directrice Générale

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Code de la santé publique et en particulier ses articles :
 - L. 6143-7 relatif aux compétences du Directeur d'un établissement public de santé,
 - D. 6143-33 à 6143-35 relatifs aux conditions de délégation de signature,
 - R. 6143-38 relatif au régime de publicité des actes,
 - L. 1232-1 relatif aux prélèvements d'organes,
 - R. 1232-11 relatif aux demandes d'interrogation du registre national automatisé des refus de prélèvement,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 2213-7 à 14 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
- Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emploi des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;
- Vu le décret n° 0199 du 29 août 2015 portant nomination de Madame Chantal CARROGER en qualité de Directrice Générale du Centre hospitalier universitaire de Besançon ;
- Vu l'arrêté ARSBFC/DOS/RHSS/22-0029 du 21 avril 2022 portant désignation de Monsieur Emmanuel LUIGI, directeur général adjoint du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, en qualité de directeur général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon ;
- Vu l'organigramme de Direction du CHU de Besançon ;
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 12 mai 2020 portant nomination de Monsieur Guillaume FAGNOU en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier universitaire de Besançon à compter du 1^{er} juin 2020 ;

Décide

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Guillaume FAGNOU, Directeur des ressources humaines, Coordinateur du Pôle « développement des compétences, Ressources humaines-Soins », pour les actes suivants :

- engagement et liquidation des dépenses afférentes à la Direction des ressources humaines dans la limite des crédits régulièrement ouverts,
- tous les documents relatifs à la gestion des ressources humaines et relevant de la compétence de l'autorité investie du pouvoir de nomination du personnel non médical, à l'exception des sanctions disciplinaires, hors avertissements et blâmes,
- assignation du personnel non médical en cas de grève,
- certification de copie de documents,
- notes internes et courriers relatifs à la gestion des ressources humaines.
- signature dématérialisée de la convention FIPH.

Article 2 :

La formule de signature est la suivante :

" Pour la Directrice Générale, et par délégation
Le Directeur des ressources humaines
G. FAGNOU "

Article 3 :

Dans le cadre de la garde administrative, Monsieur Guillaume FAGNOU est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la permanence du service public et à la continuité des soins et à représenter l'établissement, notamment dans les domaines suivants : transplantation d'organes, transports de corps, autopsies à caractère scientifique, dépôt de plainte auprès des autorités de police et de justice, autorisation de soins, assignation de personnels, actes conservatoires et de sauvegarde des personnes et des biens, sans que cette liste soit limitative.

Article 4 :

La présente délégation sera :

- notifiée au délégataire,
- affichée dans l'établissement,
- publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département du Doubs,
- communiquée au Conseil de surveillance,
- transmise au Trésorier principal, comptable du CHU.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de 3 mois à partir de sa publication.

Fait à Besançon, le 1^{er} juin 2020

Le Directeur des ressources Humaines

Déléataire



Guillaume FAGNOU

Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim

Délégant



Emmanuel LUIGI

Centre Hospitalier Régional Universitaire

25-2022-07-08-00001

Delegation signature 2022-01-01 BRETAGNE
Camille

Décision de délégation de signature

La Directrice Générale

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Code de la santé publique et en particulier ses articles :
- L. 6143-7 relatif aux compétences du Directeur d'un établissement public de santé,
 - D. 6143-33 à 6143-35 relatifs aux conditions de délégation de signature,
 - R. 6143-38 relatif au régime de publicité des actes,
 - L. 1232-1 relatif aux prélèvements d'organes,
 - R. 1232-11 relatif aux demandes d'interrogation du registre national automatisé des refus de prélèvement,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 2213-7 à 14 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
- Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emploi des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;
- Vu le décret n° 0199 du 29 août 2015 portant nomination de Madame Chantal CARROGER en qualité de Directrice Générale du Centre hospitalier universitaire de Besançon ;
- Vu l'arrêté ARSBFC/DOS/RHSS/22-0029 du 21 avril 2022 portant désignation de Monsieur Emmanuel LUIGI, directeur général adjoint du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, en qualité de directeur général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon ;
- Vu l'organigramme de Direction du CHU de Besançon ;
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 17 décembre 2021 portant nomination de Madame Camille BRETAGNE en qualité de Directrice adjointe au Centre hospitalier universitaire de Besançon à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Décide

Article 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Camille BRETAGNE, Directrice adjointe des ressources humaines au sein du pôle « Développement des compétences – Ressources Humaines – Soins » pour les actes suivants :

- engagement et liquidation des dépenses afférentes à la Direction des ressources humaines dans la limite des crédits régulièrement ouverts,
- tous les documents relatifs à la gestion des ressources humaines et relevant de la compétence de l'autorité investie du pouvoir de nomination du personnel non médical, à l'exception des sanctions disciplinaires, hors avertissements et blâmes,
- assignation du personnel non médical en cas de grève,
- certification de copie de documents,
- notes internes et courriers relatifs à la gestion des ressources humaines.
- signature dématérialisée de la convention FIPH.

Article 2 :

La formule de signature est la suivante :

" Pour la Directrice Générale, et par délégation
La Directrice adjointe des ressources humaines
C. BRETAGNE "

Article 3 :

Dans le cadre de la garde administrative, Madame Camille BRETAGNE est autorisée à signer tous les actes nécessaires à la permanence du service public et à la continuité des soins et à représenter l'établissement, notamment dans les domaines suivants : transplantation d'organes, transports de corps, autopsies à caractère scientifique, dépôt de plainte auprès des autorités de police et de justice, autorisation de soins, assignation de personnels, actes conservatoires et de sauvegarde des personnes et des biens, sans que cette liste soit limitative.

Article 4 :

La présente délégation peut être retirée à tout moment.

Article 5 :

La présente délégation sera :

- notifiée à la délégataire,
- affichée dans l'établissement,
- publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département du Doubs,
- communiquée au Conseil de surveillance,
- transmise au Trésorier principal, comptable du CHU.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de 3 mois à partir de sa publication.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2022.

La Directrice adjointe des ressources humaines

Délégataire

Camille BRETAGNE



Le Directeur général adjoint,
Directeur général par intérim

Délégant

Emmanuel LUIGI



Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des solidarités et de la Protection des
Populations

25-2022-07-06-00010

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne
DM n°SAP904701067

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP 904701067
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Références :

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-12-00004 du 12 avril 2021, portant subdélégation de signature à Monsieur Pascal Martin, directeur départemental adjoint du travail,

Le Préfet du Doubs et par subdélégation, la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs,

CONSTATE,

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP du Doubs, le 1^{er} juillet 2022 par Madame Donjeta Murtezi en qualité de responsable pour le micro entreprise « DM », dont le siège social est situé 20 rue du Petit Chenois -25200 Montbéliard

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de « DM », sous le numéro SAP904701067.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative selon les mêmes modalités que la déclaration initiale.

Les activités déclarées sont les suivantes :

• **Activités relevant uniquement de la déclaration (Mode prestataire et/ou mandataire)**

- Assistance administrative à domicile,
- Assistance informatique à domicile,
- Assistance aux personnes (hors PA/PH et pathologies chroniques) qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (incluant garde-malade sauf soins),
- Accompagnement des personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle (hors PA/PH et pathologies chroniques) dans leurs déplacements au dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante), (*)

DDETSPP du Doubs

Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi - BP 91705 – 25043 Besançon cedex - Standard : 03 39 59 57 00

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Collecte et livraison de linge repassé,
- Préparation de repas à domicile,
- Livraison de repas à domicile, (*)
- Livraison de courses à domicile, (*)
- Prestation de conduite du véhicule personnel aux personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile (hors PA/PH), (*)
- Petits travaux de jardinage,
- Soins et promenade d'animaux pour personnes dépendantes,
- Soins esthétiques personnes dépendantes,
- Travaux de petit bricolage.

(*) A la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de service incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale à compter du 1^{er} juillet 2022.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) ou une autorisation (loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de l'agrément ou l'autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Fait à Besançon, le 06 juillet 2022

Pour le Préfet du Doubs
et par délégation de la directrice
départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations du Doubs
Le Directeur Départemental Adjoint


Pascal MARTIN

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des solidarités et de la Protection des
Populations

25-2022-07-06-00011

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne
Laeti et vous n°SAp853937969

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP 853937969
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Références :

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-12-00004 du 12 avril 2021, portant subdélégation de signature à Monsieur Pascal Martin, directeur départemental adjoint du travail,

Le Préfet du Doubs et par subdélégation, la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs,

CONSTATE,

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Doubs, le 28 juin 2022 par Madame Laetitia Marchio en qualité de responsable de l'entreprise « Laeti et vous », dont le siège social est situé 8 rue du Stade – 25150 Goux les Dambelin.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de « Laeti et vous », sous le numéro SAP 853937969

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative selon les mêmes modalités que la déclaration initiale.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : « Prestataire ».

• Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Assistance administrative à domicile
- Assistance informatique à domicile

DDETSPP du Doubs

Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi - BP 91705 – 25043 Besançon cedex - Standard : 03 39 59 57 00

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) ou une autorisation (loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de l'agrément ou l'autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Fait à Besançon, le 06 juillet 2022

Pour le Préfet du Doubs
et par délégation de la directrice
départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations du Doubs
Le Directeur Départemental Adjoint

Pascal MARTIN 

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des solidarités et de la Protection des
Populations

25-2022-07-06-00009

Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne

LS MULTISERVICES

N°SAP914606207

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP 914606207
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Références :

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatif au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-12-00004 du 12 avril 2021, portant subdélégation de signature à Monsieur Pascal Martin, directeur départemental adjoint du travail,

Le Préfet du Doubs et par subdélégation, la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs,

CONSTATE,

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Doubs, le 27 juin 2022 par Monsieur Anthony Janot en qualité de responsable de la micro entreprise « LS Multiservices », dont le siège social est situé 2 rue des Gentianes – 25140 Les Ecorces

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de « LS Multiservices », sous le numéro SAP 914606207.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative selon les mêmes modalités que la déclaration initiale.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : « Prestataire ».

• Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

DDETSPP du Doubs

Pôle Viotte - 5 voie Gisèle Halimi - BP 91705 – 25043 Besançon cedex - Standard : 03 39 59 57 00

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) ou une autorisation (loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de l'agrément ou l'autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Fait à Besançon, le 06 juillet 2022

Pour le Préfet du Doubs
et par délégation de la directrice
départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations du Doubs
Le Directeur Départemental Adjoint


Pascal MARTIN

DRAC Bourgogne-France-Comté

25-2022-06-28-00004

25 Seloncourt Label ACR couverture
demi-terrain de football club Sochaux
Montbéliard



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Pôle patrimoines et architecture – Architecture et espaces protégés

Affaire suivie par : Stéphane AUBERTIN

Tél : 03 81 65 72 40

Mél : stephane.aubertin@culture.gouv.fr

N/Réf. : SA/EC/2022/113

Décision N°

Décision préfectorale portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable »
à la couverture d'un demi-terrain de football du Football Club de Sochaux Montbéliard
Rue d'Audincourt 25230 Seloncourt (Doubs)

Le préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.650-1 et R.650-1 et suivants ;

Vu le décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » ;

Vu l'arrêté du 22 février 2018 relatif aux modèles de demandes d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable », d'information relative aux travaux et d'information de mutation de propriété concernant le bien labellisé ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 décembre 2021 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} – Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué à la couverture d'un demi-terrain de football du Football Club de Sochaux Montbéliard conçue par Carlos JULLIAN de la FUENTE, situé Rue d'Audincourt 25230 Seloncourt (Doubs) et appartenant au Pays de Montbéliard Agglomération.

Le bien labellisé est situé sur la parcelle AV 268, figurant au cadastre daté de 2022 tel que délimité par des traits rouges sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 – Le label est attribué pour une durée de 100 ans à compter de la date de construction de l'édifice. La couverture d'un demi-terrain de football du Football Club de Sochaux Montbéliard ayant été achevée en 2009, le label expirera en 2109.

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex
Tél. 03 80 68 50 50

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

ARTICLE 3 – Les motifs de la labellisation sont les suivants :

La couverture d'un demi-terrain de football à SELONCOURT (Doubs) présente un intérêt architectural ou technique suffisant pour justifier la présente décision, notamment au regard :

- de la singularité de l'œuvre à la fois dans son programme et dans le traitement architectural avec sa couverture asymétrique ;
- du caractère innovant et expérimental, le mode constructif avec sa grande poutraison en lamellé-collé fixée sur des massifs bétons par le biais de sabots métalliques permettant de créer un volume atypique ;
- du côté novateur du projet dans la prise en compte du confort d'été pour les usagers.

ARTICLE 4 – Conformément à l'article R.650-6 du code du patrimoine, le propriétaire du bien est tenu d'informer le préfet de région par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou de déclaration préalable de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.

Le propriétaire du bien est tenu également d'informer le préfet de région de toute mutation de propriété concernant ce bien dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de l'acte de vente, de transfert de propriété ou de legs.

ARTICLE 5 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Elle est notifiée au Pays de Montbéliard Agglomération, propriétaire du bien et doté du service instructeur compétent pour délivrer des autorisations d'urbanisme. Une copie est adressée à la maire de la commune de Montbéliard, compétente pour signer les autorisations d'urbanisme, à l'UDAP 25 ainsi qu'au préfet du département du Doubs.

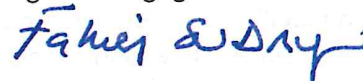
Les ayants-droits connus sont informés de la présente décision.

ARTICLE 6 – La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dijon, le

28 JUIN 2022

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

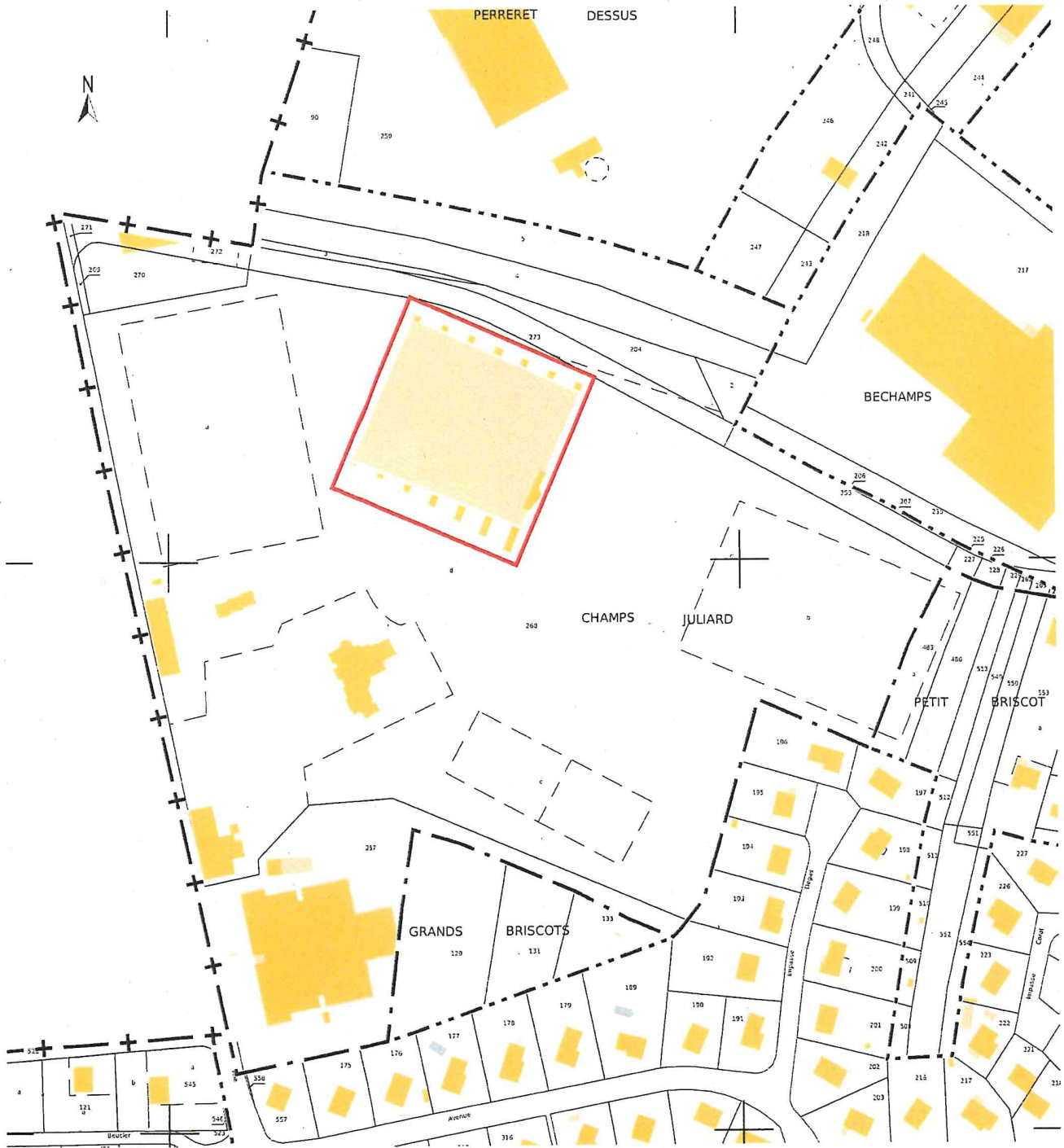


Fabien SUDRY



architecture
contemporaine
remarquable

Seloncourt, Doubs
Couverture d'un demi terrain de football
Carlos Jullian de la Fuente, architecte
2009



Source : Service du cadastre - février 2022 - Echelle d'impression : 1/2 500^e

Libellé de la labellisation :

«Couverture d'un demi terrain de football, réalisée en 2009 par l'architecte Carlos Jullian de la Fuente à Seloncourt, telle que délimitée sur le plan ci-dessus par une ligne rouge, et située sur la parcelle AV 268».

Préfecture du Doubs

25-2022-07-07-00005

252022070700005_INTERDICTION RAVE PARTY

Arrêté n° 25.2022-07-07-00005

portant interdiction d'une manifestation de type rassemblement festif à caractère musical et interdiction de circulation de tout véhicule transportant du matériel de son à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé dans le département du Doubs

**Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 211-5 et suivants, R. 211-2 et suivants, et R. 211-27 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs ;

VU l'arrêté n° 25-2021-09-27-0002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN, sous-préfète directrice du cabinet ;

CONSIDÉRANT qu'un rassemblement non autorisé de type rave-party, free-party et teknival, pouvant regrouper plusieurs milliers de participants est susceptible d'être organisé dans le département du Doubs du vendredi 8 juillet 2022 15 h 00 au lundi 11 juillet 2022 - 08 heures ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L. 211-5 du code de la sécurité intérieure, ce type de rassemblement est soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet de département, en indiquant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisation pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques ;

CONSIDÉRANT qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès de préfet du Doubs, que l'organisateur n'est pas identifié, que les terrains sur lesquels vont se dérouler le rassemblement ne sont pas connus, qu'il n'est pas permis de connaître les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité et la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques au regard du nombre de participants ;

CONSIDÉRANT l'urgence à prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public ; que le nombre de personnes attendues dans ce type de rassemblement est élevé ; que les moyens appropriés en matière de lutte contre les incendies et de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière ne peuvent être réunis :

- que les effectifs des forces de sécurité sont insuffisants pour assurer que ce type de rassemblement se déroule dans de bonnes conditions,

- que les forces de sécurité ainsi que les moyens de secours ne pourront faire face en termes de moyens, à de tels rassemblements susceptibles de s'installer sans autorisation préalable, en divers lieux du département ;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, ce rassemblement est de nature à provoquer des troubles graves à l'ordre et à la tranquillité publics ; que son interdiction, qui est strictement nécessaire et proportionnée aux objectifs poursuivis, est seule de nature à prévenir efficacement ces troubles ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'identification du lieu géographique susceptible d'accueillir le rassemblement festif à caractère musical envisagé, et afin de donner un effet utile à l'interdiction, il y a lieu d'interdire, sauf motif légitime, la circulation des véhicules transportant du matériel de sonorisation sur l'ensemble des réseaux routiers du département ;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet :

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Tous rassemblements festifs à caractère musical répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure, autres que ceux déclarés ou autorisés sont interdits sur l'ensemble du département du Doubs du vendredi 8 juillet 2022 15 h 00 au lundi 11 juillet 2022 - 08 h 00.

ARTICLE 2 :

La circulation de tout véhicule transportant du matériel de sonorisation (notamment « sound system » et amplificateurs) à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers (réseau national et réseau secondaire) du département du Doubs, du vendredi 8 juillet 2022 15 h 00 au lundi 11 juillet 2022 - 08 h 00.

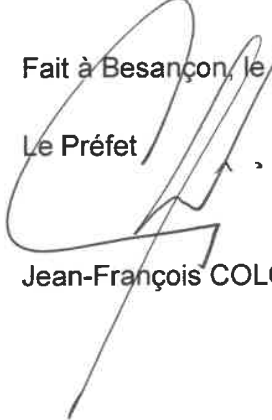
ARTICLE 3 :

Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues à l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal judiciaire.

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbal dressé par les forces de l'ordre.

ARTICLE 4 :

La Directrice de cabinet du Préfet du Doubs, les sous-préfets d'arrondissement, le commandant de groupement de gendarmerie nationale et le directeur départemental de la sécurité publique du Doubs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et diffusé à l'ensemble des maires du département du Doubs.

Fait à Besançon, le 07 JUL. 2022
Le Préfet

Jean-François COLOMBET

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet du Doubs ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Dans le cas du rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture du Doubs

25-2022-07-04-00009

Arrêté autorisant la société Néolia à procéder à
la démolition de 80 logements sis 17 à 31 rue des
Grands Bois à Audincourt

Arrêté N°

autorisant la société Néolia à procéder à la démolition de 80 logements sis 17 à 31 rue des grands bois à Audincourt

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (article 61) et notamment les dispositions de l'article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les dispositions des articles R. 443-14 et R. 443-17 dudit Code ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1987 relatif aux modalités de calcul et de reversement des aides de l'État pouvant donner lieu à remboursement ;

Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs – M. COLOMBET (Jean-François) ;

Vu le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Philippe PORTAL, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture du Doubs ;

Vu l'arrêté n°25-2021-09-27-0001 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Philippe PORTAL Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

Vu la circulaire n° 98-96 du 22 octobre 1998 relative aux démolitions de logements locatifs sociaux, à la programmation des logements PLA construction-démolition et au changement d'usage de logements sociaux ;

Vu la circulaire n° 2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements sociaux ;

Vu la demande de Néolia reçue par courrier le 3 juin 2022 sollicitant l'autorisation de démolir l'immeuble sis 17 à 31 rue des grands bois à Audincourt;

Vu la délibération du conseil d'administration de Néolia en date du 11 décembre 2019 approuvant la démolition de cet immeuble ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Audincourt en date du 28 février 2022 donnant son accord sur le projet présenté par le bailleur social précité ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1er : Autorisation est donnée à Monsieur le président de la société Néolia de procéder à la démolition de 80 logements sis 17 à 31 rue des grands bois à Audincourt.

Article 2 : Tous les prêts sur l'immeuble dénommé 17 à 31 rue des grands bois à Audincourt ont été remboursés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Doubs et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le président de la société Néolia,
- Monsieur le maire d'Audincourt
- Monsieur le président de Pays Montbéliard Agglomération
- Monsieur le sous-Préfet de Montbéliard

A Besançon, le - 4 JUL. 2022



Jean-François COLOMBET

Préfecture du Doubs

25-2022-07-06-00012

Arrêté portant restriction provisoire des usages
de l'eau : niveau alerte renforcée, sur la zone
d'alerte de la Haute Chaîne

Arrêté N°

portant restriction provisoire des usages de l'eau :
niveau **alerte renforcée**,
sur la zone **d'alerte de la Haute Chaîne**

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'Environnement pris notamment en son article L. 211-3 relatif aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 640 à 645 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son titre II ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 2212-2-5 L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 23 juin 2021 nommant Jean-François COLOMBET Préfet du Doubs ;

Vu le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu l'arrêté du premier ministre nommant Patrick VAUTERIN directeur départemental des Territoires du Doubs ;

Vu l'arrêté 25 2021 07 12 00018 portant délégation de signature à Patrick VAUTERIN ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée en vigueur ;

VU l'arrêté cadre départemental 25 2022 04 28 00001 relatif à la mise en place des principes de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage dans le département du Doubs, à l'exception du sous-bassin de l'Allan ;

Vu l'arrêté portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du 27 février 2017 ;

Vu l'arrêté n° 25-2022-06-03-00006 du 3 juin 2022 portant restriction provisoire des usages de l'eau de niveau **alerte**, sur la zone **d'alerte de la Haute Chaîne** ;

CONSIDÉRANT la situation hydrologique actuelle du département du Doubs en particulier sur la zone d'alerte de la Haute Chaîne et notamment la faiblesse de l'étiage des rivières tel qu'il peut être apprécié au moyen du réseau de mesures des débits des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, il convient de maintenir les priorités fixées dans les usages de l'eau et de renforcer les actions d'économie de la ressource pour éviter le gaspillage et préserver la vie aquatique et la situation future ;

CONSIDÉRANT que l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est prioritaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de concilier au mieux les usages économiques de l'eau et la préservation de la vie et des milieux aquatiques ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Doubs,

A R R E T E

Article 1 : Objet

Le seuil d'alerte renforcé étant atteint, les usages de l'eau sont limités à titre temporaire sur l'ensemble du territoire des communes du département du Doubs appartenant à la zone d'alerte de la Haute Chaîne telle que définie dans l'arrêté cadre sus-mentionné.

Les restrictions d'usage s'appliquent également aux communes extérieures à cette zone d'alerte, rattachées à la zone de gestion de la Haute Chaîne, car approvisionnées par des prélèvements en eau situés dans la zone d'alerte de la Haute Chaîne. Une commune rattachée à la zone de gestion de la Haute Chaîne peut donc être concernée par les restrictions de la zone d'alerte de la Haute Chaîne et par les restrictions de la zone d'alerte à laquelle elle est rattachée. Si les niveaux de restriction entre les deux zones d'alerte sont différents, c'est le niveau le plus contraignant des deux qui s'applique.

La liste des communes de la zone d'alerte figure en annexe 1 au présent arrêté ainsi que les zones de gestion.

Article 2 : Mesures de restriction des usages de l'eau

Les mesures de restriction des usages de l'eau sont définies dans le tableau situé en annexe 2. Sauf indication contraire expresse, les restrictions et interdictions sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (eaux issues des réseaux AEP, des eaux superficielles, eaux de sources et de nappes, forages individuels, étangs, réserves d'eau de pluie). Les usages de l'eau au titre de la sécurité, salubri-

té et de la santé publique ne sont pas concernées par les restrictions. En cas de déclenchement du plan canicule, l'utilisation d'eau aux points de rafraîchissement n'est pas soumise à restriction.

Certaines mesures de restriction interdisent l'usage de l'eau sauf dans les conditions où elles peuvent être autorisées. Dans ce cas, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation comportant tous les éléments utiles (projet précis, motifs de la demande, volume prévu, ressource utilisée, date...) auprès de la DDT (ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr), qui pourra délivrer une affichette indiquant les dates d'utilisation possibles. Ces affichettes devront être visibles pour les services de contrôle. Un bilan des consommations pourra être demandé au bénéficiaire de l'autorisation.

Article 3 : Durée

Les dispositions mentionnées aux articles ci-dessus sont d'application immédiate et pour une durée d'application de 3 mois à compter de la date de signature du présent arrêté.

Par ailleurs, elles pourront être renforcées, abrogées ou prolongées en tant que de besoin, en fonction de l'évolution de la situation météorologique et de la situation hydrologique.

L'arrêté préfectoral n° 25-2022-06-03-00006 du 3 juin 2022 portant restriction des usages de l'eau niveau **alerte** susvisé est abrogé.

Article 4 : Sanction des infractions

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par le présent arrêté.

La récidive des contraventions de la 5e classe prévues à l'alinéa précédent est réprimée conformément aux dispositions des articles 132-11 et 132-15 du code pénal.

Article 5 : Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25 044 BESANÇON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Publicité

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil administratif du département, et d'une publication sur le site internet des services de l'État dans le Doubs (IDE) pendant toute la période de restriction.

Il sera adressé pour affichage au maire de chaque commune concernée.

Cet arrêté sera également publié sur le site internet national Propluvia.

Article 7 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des Territoires, le Directeur régional de l'Agence régionale de Santé, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs et ampliation en sera adressée :

- au préfet coordonnateur de bassin Rhône-méditerranée
- à Mmes et MM. les Maires des communes mentionnées à l'article 1 (liste en annexe au présent arrêté)
- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Doubs,
- au Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- au responsable du service départemental de l'office français de la Biodiversité,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Chambre de commerce et d'industrie
- au Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- au Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

Fait à Besançon, le **6 JUIL. 2022**

Le Préfet,


Le Préfet
Jean-François COLOMBET

Annexe 1 : liste des communes visées en article 1

Communes extérieures à la zone, mais rattachées au titre des zones de gestion

BIANS-LES-USIERS LES BRESEUX BUGNY CHAFFOIS CHAPELLE-D'HUIN LA CHAUX EVILLERS	FUANS GILLEY GOUX-LES-USIERS FOURNETS-LUISANS LEVIER MAICHE MANCENANS-LIZERNE	MONTANDON MONT-DE-LAVAL MONT-DE-VOUGNEY SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY SEPTFONTAINES THIEBOUHANS VILLENEUVE-D'AMONT
---	---	--

Communes de la zone d'alerte Haute Chaîne

LES ALLIES ARCON LE BARBOUX BELFAYS LE BELIEU LE BIZOT BONNETAGE BONNEVAUX BOUVERANS BREY-ET-MAISON-DU-BOIS BURNEVILLERS CERNAY-L'EGLISE CHAPELLE-DES-BOIS CHARMAUVILLERS CHARQUEMONT CHATELBLANC CHAUX-NEUVE LA CHENALOTTE LA CLUSE-ET-MIJOUX LES COMBES COURTEFONTAINE LE CROUZET DAMPRIEUX DOMMARTIN DOUBS LES ECORCES FERRIERES-LE-LAC FESSEVILLERS LES FINS LES FONTENELLES	FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE LES FOURGS FOURNET-BLANCHEROCHE FRAMBOUHANS GELLIN GLERE GOUMOIS GRAND'COMBE-CHATELEU GRAND'COMBE-DES-BOIS GRANGES-NARBOZ LES GRANGETTES LES GRAS HAUTERIVE-LA-FRESSE LES HOPITAUX-NEUFS LES HOPITAUX-VIEUX HOUTAUD INDEVILLERS JOGNE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE VILLERS-LE-LAC LA LONGEVILLE LONGEVILLES-MONT-D'OR MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT MALBUISSON MALPAS LE MEMONT METABIEF MONTANCY MONTBENOIT MONTFLOVIN	MONTLEBON MONTPERREUX MORTEAU MOUTHE NARBIEF NOEL-CERNEUX OYE-ET-PALLET PETITE-CHAUX LES PLAINS-ET-GRANDS-ES-SARTS LA PLANEE PONTARLIER LES PONTETS RECUFOZ REMORAY-BOUJEONS ROCHEJEAN RONDEFONTAINE LE RUSSEY SAINT-ANTOINE SAINTE-COLOMBE SAINT-POINT-LAC SARRAGEOIS TOUILLON-ET-LOUTELET TREVILLERS URTIERE VAUX-ET-CHANTEGRUE VERRIERES-DE-JOUX LES VILLEDIEU VILLE-DU-PONT VUILLECIN
---	--	---

Annexe 2 -Tableau des mesures de restriction des usages de l'eau Niveau ALERTE RENFORCEE

Légende des usagers : P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole, horticulteur, pépiniériste, maraîcher

Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
Arrosage des pelouses et massifs fleuris, plantation en contenant	INTERDIT	X	X	X	
Arrosage des jardins potagers, y compris partagés	INTERDIT entre 8h et 20h	X	X	X	
Arrosage des espaces verts, arbres et arbustes	INTERDIT , Sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an autorisé entre 20h et 8h	X	X	X	
Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m ³	INTERDIT Sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X			
Piscines ouvertes au public	Vidange et Remplissage interdit Sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS		X	X	
Alimentation en eau potable des populations	Pas de limitation Sauf arrêté spécifique	X	X	X	X
Lavage de véhicules par des professionnels	INTERDIT sauf avec du matériel haute pression OU avec un système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau (pour les stations de lavage, il faudra fournir à la DDT un dossier validé par le fabricant ou l'installateur pour prouver l'existence du recyclage, capacités, plan de l'installation, réseaux d'eau, compteur – un test de consommation réelle par véhicule pourra être imposé pour valider cette autorisation) *	X	X	X	X
Lavage de véhicules chez les particuliers	INTERDIT à titre privé à domicile	X			
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	INTERDIT , sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et usage de balayeuses automatiques (affichage des dates prévues sur site ou véhicule) *			X	
	INTERDIT sauf travaux programmés avec une entreprise de nettoyage professionnel (affichage des dates sur le site) *	X	X		
Fonctionnement des fontaines publiques et privées d'ornement	INTERDIT , dans la mesure où cela est techniquement possible	X	X	X	
Arrosage des terrains de sport enherbés	INTERDIT , sauf une fois par semaine de 20h à 8h (affichage sur le site des dates choisies) *		X	X	
Arrosage de surfaces de circulation générant de la poussière (piste de chantier, motocross, piste d'athlétisme...)	INTERDIT sauf réserve d'eau de pluie, affichage des dates sur site *	X	X	X	X
Arrosage des golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	INTERDIT Sauf les green et les départs et seulement entre 20h et 8h Des relevés de compteurs doivent être envoyés toutes les deux semaines à la DDT		X	X	
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	Uniquement pour la salubrité et sécurité		X	X	X

Niveau ALERTE RENFORCEE

Légende des usagers: P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole, horticulteur, pépiniériste, maraîcher

Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
Activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation est supérieure à 7000 m ³ /an	Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau). Pour les activités disposant d'un arrêté préfectoral fixant des dispositions quantitatives spécifiques à la sécheresse, ces dernières s'appliquent. Sont exemptées les activités pouvant démontrer que leur procédés permettent de réduire au minimum les besoins en eau. Les restrictions ci-dessous ne s'appliquent pas aux usages rendus strictement nécessaires par un impératif sanitaire ou lié à la salubrité publique		X	X	X
	Registre quotidien pour tout prélèvement et ou consommation supérieure à 100 m ³ /jour mis à disposition des services de contrôle. Réduction des prélèvement et/ou des consommations de 20 % par rapport à la moyenne hebdomadaire				
Activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation est inférieure ou égale à 7000 m ³ /an	Mettre en œuvre des dispositions au moins temporaires de réduction des prélèvements d'eau et limiter au maximum les consommations.		X	X	
Irrigation par aspersion des cultures	INTERDIT entre 8h et 20h				X
Irrigation par systèmes d'irrigation localisée des cultures maraîchères, cultures horticoles, cultures expérimentales ou à valeur patrimoniale forte (goutte-à-goutte, micro-aspersion)	AUTORISE		X	X	X
Abreuvement des animaux	Pas de limitation sauf arrêté spécifique En cas de prélèvement dans un cours d'eau, le remplissage des citernes sera effectué depuis la berge, sans pénétrer dans le cours d'eau et sans réduire le débit en dessous du débit minimum biologique. Tout prélèvement est interdit en ruisseau identifié en arrêté de protection de biotope	X	X	X	X
Remplissage / vidange des plans d'eau	INTERDIT Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service de police de l'eau concerné	X	X	X	X
Navigation Fluviale	Programmation des automates afin que les mouvements de portes d'écluses soient limités aux stricts besoins de la navigation			X	
Travaux en cours d'eau	Reporter les travaux en cours d'eau très consommateurs en eau et / ou produisant des rejets potentiellement nuisibles dans les réseaux ou les cours d'eau. Sauf avis favorable de la DDT (à solliciter au minimum 15 jours avant le démarrage des travaux)	X	X	X	X
Gestion des systèmes d'assainissement	Reporter les opérations de maintenance notamment celles pouvant entraîner une dégradation du niveau de service des systèmes d'assainissement sauf si elle sont urgentes et indispensables au bon fonctionnement ultérieur du système d'assainissement et après accord du service police de l'eau			X	
* Certaines mesures de restriction interdisent l'usage de l'eau sauf dans certaines conditions où elles peuvent être autorisées avec affichage des dates sur site. Dans ce cas, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la DDT, qui délivrera une affichette indiquant les dates d'utilisation possibles. Ces affichettes devront être visibles pour les services de contrôle.					

Préfecture du Doubs

25-2022-07-08-00002

arrêté portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire des
recettes et des dépenses imputées sur le budget
de l'Etat

Arrêté N°

portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

La Directrice du Secrétariat Général Commun Départemental

Vu l'arrêté du 15 décembre 2020 portant nomination de Mme Marianne SAILLARD, en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental

Vu l'arrêté n° 25-2020-12-25-002 du 29 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental

Vu l'arrêté n° 25-2022-07-05-00001 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État à Mme Marianne SAILLARD

Vu la décision préfectorale d'affectation des agents au secrétariat général commun départemental du 23 décembre 2020

ARRÊTE

Article 1 :

1-1 En application de l'article 2 de l'arrêté n° 25-2022-07-05-00001 susvisé, subdélégation est donnée

*** Pour l'ensemble des attributions et programmes** mentionnés dans l'arrêté susvisé, à Mme Jocelyne BÔLE, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental, en cas d'empêchement ou d'absence de Mme SAILLARD,

*** Pour désigner les porteurs de cartes achats et déterminer les plafonds d'utilisation et signer les relevés de cartes d'achat valant ordre de payer,**

à :

- Mme Christine HELLER, attachée d'administration, chef du service des affaires financières

1-2 Subdélégation d'ordonnancement secondaire pour l'exécution des dépenses et des recettes est donnée à :

- Mme Christine HELLER, attachée d'administration, chef du service des affaires financières
- Mme Florence ALCAPIA, adjoint administratif principal 2^e classe, gestionnaire budgétaire
- Mme Laure BAVEREL, secrétaire administrative de classe supérieure, gestionnaire budgétaire
- M. Jean-Luc MARIETTA,, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire budgétaire
- Mme Julie THERY, adjoint administratif principal 2^e classe, gestionnaire budgétaire
- Mme Carine RIGAUD, adjoint administratif principal 1^{re} classe, gestionnaire budgétaire
- Mme Alexia ROBBE, adjoint administratif principal 2^e classe, gestionnaire budgétaire
- Mme Lydie ROUSSEL, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire

Les dépenses sont exécutées dans le cadre des programmes suivants :

BOP 112, impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire, centre de coût préfecture du Doubs,

BOP 113, paysages eau et biodiversité, centre de coût DDT

BOP 119, concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements, centre de coût Préfecture du Doubs,

BOP 122, concours spécifiques et administration, centre de coût Préfecture du Doubs,

BOP 129, coordination du travail gouvernemental, centre de coût Préfecture du Doubs,

BOP 134, développement des entreprises et régulations, centre de coût DDETSPP

BOP 148, fonction publique, restaurant inter administratif, centres de coût Viotte

BOP 149, compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture, centre de coût DDT.

BOP 161, sécurité civile, centre de coût Préfecture du Doubs,

BOP 181, prévention des risques, centre de coût DDT

BOP 207, sécurité et éducation routières, centre de coût DDT

BOP 215, conduite et pilotage des politiques de l'agriculture, centre de coût DDT,

BOP 216, conduite et pilotage des politiques du Ministère de l'intérieur, centre de coût Préfecture du Doubs, DDI et SGCD,

BOP 217, conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables, centre de coût DDT,

BOP 218, conduite et pilotage des politiques économiques et financières, centre de coût Préfecture du Doubs,

BOP 232, vie politique, culturelle et associative, centre de coût Préfecture du Doubs,

BOP 303, immigration et asile, centre de coût Préfecture du Doubs,

BOP 349, FTAP - pôle Viotte - centre de coût Viotte,

BOP 354, administration territoriale de l'État, UO de la préfecture du Doubs,

BOP 354, administration territoriale de l'État, centres de coût Préfecture du Doubs, DDI et SGCD,

BOP 362, plan de relance DIE, centres de coûts Préfecture du Doubs, DDI et SGCD,

BOP 363, plan de relance, centres de coût Préfecture du Doubs, DDI et SGCD,

BOP 754, contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières, centre de coût Préfecture du Doubs

CAS 723, opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État, UO de la Préfecture du Doubs, centres de coût Préfecture du Doubs, DDI et SGCD,

Les recettes fiscales et non fiscales sont traitées dans le cadre des programmes énoncés ci-dessus mais également dans les domaines suivants :

- validation de services auxiliaires
- retenues rétroactives
- rachat années d'étude
- contentieux

Article 2 : Les subdélégations listées à l'article 1 s'appliquent dans le cadre de toutes les exclusions visées à l'article 2 de l'arrêté n°n° 25-2022-07-05-00001, portant délégation de signature à Mme Marianne SAILLARD

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs. À compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du «télérecours citoyens» (<https://www.telerecours.fr>)

Article 4 : La directrice du secrétariat général commun du Doubs, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Une copie conforme sera adressée au Directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et au Directeur départemental des finances publiques du Doubs.

Fait à Besançon, le 08 JUIL. 2022

La Directrice



Marianne SAILLARD

Préfecture du Doubs

25-2022-07-07-00001

Arrêté renouvellement agrément bois et voirie
routière Yannick CHEVALET



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

Arrêté N°
portant agrément aux missions de garde particulier

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;
- VU** le décret n° 2006-1100 du 30/8/2006 relatif aux gardes particuliers assermentés ;
- VU** l'arrêté du 30/08/2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;
- VU** le code forestier, notamment son article R.224-1;
- VU** le code de la voirie routière, notamment son article L.116-2 ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs;
- VU** le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN, sous-préfète, directrice de cabinet ;
- VU** l'arrêté n°25-2021-09-27-0002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN sous-préfète directrice du cabinet ;
- VU** la commission délivrée le 24 juin 2022 par M. le Maire de SOMBACOUR, à M. Yannick CHEVALET, par laquelle il confie la surveillance de ses propriétés et du réseau routier de la commune;
- VU** les arrêtés de reconnaissance d'aptitude technique de M. Yannick CHEVALET;
- Sur** proposition de la directrice de cabinet du préfet du Doubs.

ARRETE

Article 1^{er} : L'agrément de M. Yannick CHEVALET, né le 10/08/1982 à PONTARLIER (25), en qualité de garde des bois particulier pour constater tous les délits et contraventions qui portent atteinte à la propriété forestière de la commune de SOMBACOUR, est renouvelé.

Article 2 : L'agrément de M. Yannick CHEVALET, né le 10/08/1982 à PONTARLIER (25), en qualité de garde de la voirie routière pour constater les contraventions de voirie portant atteinte au domaine routier de la commune de SOMBACOUR, est renouvelé

Article 3 : La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 96
Mél : armelle.courty @doubs.gouv.fr

1/3

Article 4 : Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 5 : Dans l'exercice de ses fonctions, M. Yannick CHEVALET, doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8 : La directrice du cabinet du préfet du Doubs est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Yannick CHEVALET, sous couvert du commettant et publié au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- *soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet du Doubs*
- *soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur*
- *soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon*

Besançon, le
pour le préfet, par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet

Laure TROTIN

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex

Préfecture du Doubs

25-2022-07-07-00002

Arrêté renouvellement agrément garde chasse
Thomas PERSONENI



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

Arrêté N°
portant agrément aux missions de garde particulier

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;
- VU** le décret n° 2006-1100 du 30/8/2006 relatif aux gardes particuliers assermentés ;
- VU** l'arrêté du 30/08/2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;
- VU** le Code de l'Environnement, notamment son article R.428-25 ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 nommant M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs;
- VU** le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN, sous-préfète, directrice de cabinet;
- VU** l'arrêté n°25-2021-09-27-0002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN sous-préfète directrice du cabinet ;
- VU** la commission délivrée par M. le président de l'ACCA de MEREY sous MONTROND à M. Thomas PERSONENI, par laquelle il confie la surveillance de ses droits de chasse ;
- VU** l'arrêté reconnaissant l'aptitude technique de M. Thomas PERSONENI;
- VU** l'arrêté n°25-2017-03-06-020 du 6 mars 2017 d'agrément de M. Hervé PELLEGRINI ;
- Sur** proposition de la directrice de cabinet du préfet du Doubs ,

ARRETE

Article 1^{er} : L'agrément de M. Thomas PERSONENI, né le 24/09/1985 à Besançon (25), en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous les délits et contraventions relatifs à la chasse, prévus par le code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de l'ACCA de MEREY sous MONTROND représentée par son président, sur le territoire de la commune de MEREY sous MONTROND, est renouvelé.

Article 2 : Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 96
Mél : armelle.courty@doubs.gouv.fr

1/2

Article 3: Dans l'exercice de ses fonctions, M. Thomas PERSONENI, doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 4: Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 5: La directrice de cabinet du préfet du Doubs est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Thomas PERSONENI, sous couvert du commettant et publié au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- *soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet du Doubs*
- *soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur*
- *soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon*

Besançon, le

Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice du cabinet

Laure TROTIN

Préfecture du Doubs

25-2022-07-06-00002

Autorisation de la manifestation automobile la
8^è Montée historique des Abbans



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

**Arrêté N°
"8^e Montée historique des Abbans" des 23 et 24 juillet 2022**

Le Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- VU** le code de la route et notamment son article R.411-29 et suivants ;
- VU** le code du sport et en particulier ses articles R331-6 à R331-34 et A331-1 à A331-32 ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;
- VU** le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN, sous-préfète, directrice de cabinet ;
- VU** l'arrêté n°25-2021-09-27-0002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN sous-préfète directrice du cabinet ;
- VU** l'arrêté du 3 novembre 1976 portant réglementation technique des compétitions automobiles et des compétitions de véhicules à deux roues et tricycles à moteur et notamment ses articles 15, 19 et 20 ;
- VU** l'arrêté du 26 mars 1980 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;
- VU** la demande reçue le 20 mars 2022 de Monsieur Daniel LAMARCHE, président de l'association "Byans Auto Sport" de BYANS (25320), en vue d'organiser **les 23 et 24 juillet 2022 une démonstration de véhicules anciens dénommée « 8^e Montée Historique des Abbans», sur le territoire des communes de ABBANS DESSUS et ABBANS DESSOUS ;**
- VU** l'engagement des organisateurs en date du 20 mars 2022 de prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnellement mis en œuvre à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés ;
- VU** les attestations d'assurance des 25 et 28 février 2022 ;
- VU** l'arrêté n°22-022 EGR/O signé de Mme la présidente du conseil départemental du Doubs le 8 mars 2022, réglementant la circulation sur les RD 107 et RD 466 entre les communes d'ABBANS DESSOUS et d'ABBANS DESSUS, les 23 et 24 juillet 2022 ;
- VU** l'avis et les prescriptions des membres de la sous-commission des épreuves et compétitions réunie le 13 mai 2022 ;
- VU** l'avis des services intéressés ;

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 92
Mél : renate.merusi@doubs.gouv.fr

1/5

SUR proposition de la directrice de cabinet du préfet du Doubs ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel LAMARCHE, président de l'association « Byans Auto Sport », est autorisé à organiser une démonstration de voitures anciennes dénommée "8^e Montée historique des Abbans" les 23 et 24 juillet 2022, entre ABBANS-DESSOUS et ABBANS DESSUS, sur 2,5 km, sur la RD 107, privatisée pour l'occasion.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des décrets et arrêtés précités et des mesures de protection et de secours proposées et arrêtées par les organisateurs.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront en particulier assurer :

➤ **l'organisation du service d'ordre et la protection du public**

- les montées se dérouleront le samedi 23 juillet de 13 h à 19 h (montées à partir de 14 h) et le dimanche 24 juillet de 7 h 30 à 20 h (8 h - 18 h pour les montées),
- les véhicules participants doivent avoir plus de 30 ans ; le plateau de Youngtimers ne doit pas dépasser 10 % du plateau de démonstration total. Il concerne des véhicules entre 25 et 30 ans ayant un caractère prestigieux,
- un public de 500 personnes par jour sera présent,
- 100 personnes de l'organisation seront présentes pour l'encadrement de la manifestation,
- 180 véhicules participeront à l'événement,
- 180 compétiteurs participeront à la manifestation ; 2 personnes maximum seront à bord dont un passager de plus de 16 ans,
- il y aura 4 véhicules d'accompagnement : les motards encadreront chaque convoi de 35 véhicules environ en fin de manche,
- 16 commissaires certifiés FFSA et 16 signaleurs seront présents ; la liste des commissaires et leurs licences ont été communiquées,
- 20 extincteurs seront également à la disposition des commissaires (aux postes, au départ, à l'arrivée et 2 en réserve) ; un extincteur sera également présent dans chaque véhicule ; des personnes compétentes seront désignées pour la manœuvre rapide de ces appareils en cas d'incident,
- le dispositif médical sera le suivant :
 - . 1 médecin et une ambulance seront présents pour les pilotes les 2 jours,
 - . pour le public : 2 secouristes, conformément à l'appréciation de l'organisateur et de l'UDSP 25,
 - . en cas de nécessité, la pose d'un hélicoptère peut-être envisagée,
- 6 zones "spectateurs" sont prévues, en surélévation ou à 40 – 50 m de la piste ; les plateformes surélevées de semi-remorques seront également à la disposition du public,
- un passage placé sous la surveillance de 3 commissaires est prévu au niveau du poste 4 pour faire traverser les spectateurs,
- les zones interdites devront être clairement signalées par de la rubalise rouge ou des panneaux,

- pour la protection des concurrents des bottes de paille et 3 chicanes seront placées aux endroits dangereux du parcours,
- des liaisons téléphoniques fixe, portable et radio sont prévues. Elles devront être testées avant la course, afin de pouvoir joindre les secours publics ; un interlocuteur unique devra être identifié pour les services d'incendie et de secours permettant la retranscription de l'alerte de manière formalisée et précise. A ce titre, transmettre ou confirmer au centre de traitement de l'alerte (tél. 18 ou 112), du SAMU (115), ainsi qu'à l'adresse mail du SIDPC : defense-protection-civile@doubs.pref.gouv.fr, le numéro de la ligne téléphonique utilisée pour l'alerte des secours,
- une sonorisation couvrira l'ensemble du circuit,
- les accès au site de la manifestation devront rester praticables et accessibles aux engins de secours et de lutte contre l'incendie. A cet effet, il sera apporté une attention particulière à la circulation et au stationnement des véhicules ainsi qu'à l'utilisation de barrières qui devront être facilement escamotables ou amovibles,
- l'accueil et le guidage des secours sur les lieux de l'intervention devront être prévus,
- pour toute intervention des engins de secours sur le parcours ou via le parcours, l'organisateur devra préciser les accès éventuels que devront emprunter les secours et prendre en compte les mesures de sécurité adéquates : guidage, signalisation, escorte, interruption de la course...
- avant l'ouverture au public de la manifestation les organisateurs devront réaliser un briefing de sécurité au profit de l'ensemble des bénévoles et partenaires concourant à l'organisation de l'évènement dans l'objectif de diffuser l'ensemble des consignes générales de sécurité,
- une hauteur libre de 3,50 m minimum devra être maintenue en dessous des éléments hauts traversant les voies de circulation (banderoles, guirlandes, fils, etc.) afin de permettre le passage des engins de secours et de lutte contre l'incendie,
- les hydrants devront rester visibles, accessibles et manœuvrables par les services d'incendie et de secours,
- concernant le respect de la tranquillité publique, les voitures devront respecter les normes de bruit. Un contrôle technique sera effectué ; par ailleurs une information des riverains est prévue par affichage,
- en cas de forte chaleur, des points d'eau potable ou des bouteilles d'eau gratuites devront être prévus,
- tous les débouchés sur les voies de manifestation devront être fermés,
- les accès au circuit devront être maintenus libres pour la circulation des engins d'incendie et de secours,
- la manifestation ne devra pas empêcher l'accès des secours aux riverains,
- pour des raisons de sécurité, le site de Météo France (www.meteofrance.com) devra être consulté avant la manifestation.
- dans le cadre des mesures "Vigipirate", il est demandé aux organisateurs d'assurer la sécurité de la manifestation en diffusant un message de vigilance portant sur d'éventuels sacs ou colis abandonnés.
- M. LAMARCHE sera chargé de vérifier, en qualité d'organisateur technique, avant le départ chaque journée, les dispositions de l'arrêté d'autorisation avant la manifestation et de remettre l'attestation de conformité du dispositif aux gendarmes, lors de leur visite dans le cadre normal, le matin avant la manifestation ; l'attestation sera également adressée par mail ou faxée en préfecture.

➤ **la réglementation de la circulation :**

- conformément à l'arrêté du conseil départemental susvisé, sera interdite la circulation sur la RD 107 du **samedi 23 juillet 2022 à 8 h au dimanche 24 juillet 2022 à 20 h**. Une déviation sera mise en place,
- en fin de manche les véhicules redescendront en convoi encadré par des signaleurs par la RD 105, dans le strict respect du code de la route,
- la vitesse devra être réduite dans les villages ; l'organisateur s'assurera du respect de la vitesse des concurrents avec rigueur,
- 2 parkings seront aménagés pour les spectateurs. Ils devront être correctement fléchés ; les spectateurs accéderont à leurs zones à pied,
- 2 parcs "coureurs" sont prévus pour les pilotes.

ARTICLE 4 : L'organisateur et le directeur de course devront veiller à ce que l'épreuve se déroule conformément aux règles techniques de sécurité imposées par la fédération délégataire, la Fédération Française de Sport Automobile pour ce type d'épreuve, notamment en matière de sécurité des concurrents (moyens de secours) et de positionnement des spectateurs et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 5 : Pour garantir une efficacité maximum des secours, l'organisateur devra veiller à assurer une bonne coordination des ordres (telle la neutralisation de la manifestation) et des moyens déployés par une convergence des différents postes d'information en un lieu unique.

ARTICLE 6 : Nul ne pourra pour suivre la compétition, ni pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour relever par procès-verbal l'infraction et constater le cas échéant, les dégâts commis.

ARTICLE 7 : Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

ARTICLE 8 : Le marquage au sol autorisé, sera de couleur bleue de type peinture à l'eau diluée. Il ne devra pas durer plus de 15 jours après la course et les flèches ne devront pas excéder une longueur de 30 cm. En cas de non-respect de cette prescription, l'effaçage sera réalisé par les soins de la collectivité propriétaire et la facture correspondante transmise aux organisateurs de la course.

ARTICLE 9 : Les organisateurs devront balayer les chaussées et emplacements empruntés après la manifestation afin d'ôter en particulier la boue et les objets de toute nature (bouteilles, boîtes, papier, etc...).

ARTICLE 10 : L'autorisation de l'épreuve pourra être suspendue à tout moment, notamment par le représentant des forces de l'ordre, s'il apparaît que les consignes de sécurité ou le règlement de l'épreuve ne se trouvent plus respectés.

ARTICLE 11 : En aucun cas, la responsabilité de l'État, du Département et des communes concernées ne pourra être engagée en ce qui concerne le déroulement de l'épreuve dont la responsabilité incombe aux organisateurs.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon (30 rue Charles Nodier) dans un délai de deux mois suivant sa date de notification. Le tribunal administratif peut être également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 13 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 14 : La directrice de cabinet du préfet du Doubs, Mmes les maires des communes de ABBANS DESSUS et ABBANS DESSOUS, M. le commandant du groupement de gendarmerie du Doubs, M. le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale – SDJES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Mme la présidente du conseil départemental du Doubs – D.R.I.T.
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le chef du service d'aide médicale d'urgence – Hôpital Jean Minjot - Boulevard Fleming – 25030 BESANCON CEDEX
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civiles
- M. Daniel LAMARCHE, président de l'Association "Byans Auto Sport" - 6 Chemin des Arbeux, 25320 BYANS-SUR-DOUBS.

Besançon, le 6 JUILLET 2022

Pour le Préfet, par délégation

La sous-préfète, directrice de cabinet

SIGNE

Laure TROTIN

Préfecture du Doubs

25-2022-07-07-00003

Autorisation de slaloms automobiles sur le circuit
homologué à Septfontaine



Arrêté N°

6^e slalom ASAPM 1 et 6^e slalom ASAPM 2 à SEPTFONTAINE des 16 et 17 juillet 2022

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- VU** le code de la route et notamment son article R.411-29 et suivants ;
- VU** le code du sport et en particulier ses articles R331-6 à R331-34 et A331-1 à A331-32 ;
- VU** l'arrêté du 3 novembre 1976 portant réglementation technique des compétitions automobiles et des compétitions de véhicules à deux roues et tricycles à moteur et notamment ses articles 15, 19 et 20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;
- VU** le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN, sous-préfète, directrice de cabinet ;
- VU** l'arrêté n°25-2021-09-27-0002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN sous-préfète directrice du cabinet ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°25-2019-0524-010 du 24 mai 2019 modifié par l'arrêté n°25-2019-0925-001 du 25 septembre 2019 portant renouvellement de l'homologation, pour une durée de quatre ans, du circuit de karting dit "de l'Enclos" situé à SEPTFONTAINE, pour les compétitions, essais ou entraînements à la compétition et démonstrations de karting et de motos ;
- VU** la demande formulée le 18 avril 2022 par M. Hubert BENOIT, Président de l'ASA du Pays de Montbéliard, en vue d'organiser deux épreuves de slalom automobile dénommées "6^e slalom ASAPM 1 et 6^e slalom ASAPM 2", respectivement les 17 et 18 juillet 2020 sur le circuit de SEPTFONTAINE, homologué pour le karting ;
- VU** l'engagement des organisateurs en date du 20 avril 2022 de prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnellement mis en oeuvre à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés ;
- VU** l'attestation d'assurance en date du 21 juin 2022 ;
- VU** l'avis et les prescriptions des membres de la sous-commission des épreuves et compétitions sportives réunie le 13 juin 2022 ;
- VU** l'arrêté du 14 mai 2022 du maire de Septfontaine interdisant la circulation sur le VC N°2 aux abords de la manifestation du 15 au 17 juillet 2022 ;
- VU** l'avis des services intéressés ;

SUR proposition de la directrice de cabinet du préfet du Doubs ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Hubert BENOIT, Président de l'ASA du Pays de Montbéliard, est autorisé à organiser les 16 et 17 juillet 2022 deux épreuves de slalom automobile dénommées 6^e slalom ASAPM 1 et 6^e slalom ASAPM 2 à SEPTFONTAINE, sur le circuit de l'Enclos, homologué pour le karting sous le n°105.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du circuit, des postes de secours et du service incendie sont celles définies sur le plan présenté par le responsable de l'association en cause et joint au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des décrets et arrêtés précités et des mesures de protection et de secours proposées et arrêtées par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Les organisateurs devront en particulier assurer :

➤ **l'organisation du service d'ordre et la protection du public** :

- les slaloms se déroulent les 16 et 17 juillet 2022 de 8 h à 20 h et selon les nécessités de la manifestation,
- les essais auront lieu de 9 h 20 à 10 h 45 et 3 manches sont prévues de 10 h 45 à 18 h,
- les véhicules autorisés sont des autos conformes aux normes FFSA ainsi que des VHC et des véhicules de loisirs,
- 200 spectateurs maximum sont attendus,
- 120 compétiteurs au maximum seront admis avec 120 véhicules,
- 30 personnes de l'organisation seront présentes avec 3 véhicules d'accompagnement,
- 10 commissaires en liaison radio se trouvent sur le long du parcours,
- 12 extincteurs seront à leur disposition,
- le dispositif médical sera le suivant :
 - . un médecin et une ambulance pour la protection des concurrents,
 - . concernant le calcul le secours au public aucun dispositif n'est exigé conformément à l'estimation de l'association agréée de sécurité civile, la Croix RougeEn cas d'indisponibilité du médecin et/ou de l'ambulance, la course devra être interrompue,
 - . la pose de l'hélicoptère des secours est possible en cas de besoin,
- les zones "spectateurs" sont celles prévues par l'arrêté d'homologation du karting : à l'extérieur du circuit, derrière un grillage anti-franchissement de 2 m de haut, ancré au sol, dans la partie haute du circuit. Devant ce grillage (côté piste) et sur toute sa longueur, est installée une protection souple constituée par des pneus empilés par 3 ou 4 et reliés entre eux,
- les zones critiques pour les pilotes seront doublées par des bottes de paille (vers les bacs à sable notamment),
- des liaisons mobile et fixe sont prévues ; elles seront testées le matin avant les épreuves ; un interlocuteur unique devra être identifié pour les services d'incendie et de secours permettant la retranscription de l'alerte de manière formalisée et précise. A ce titre, transmettre ou confirmer au centre de traitement de l'alerte (tél. 18 ou 112), du SAMU (115), ainsi qu'à l'adresse mail du SIDPC : defense-protection-civile@doubs.pref.gouv.fr,
- une sonorisation et une liaison radio seront également prévues,

- l'accès au circuit par les secours (chemin d'exploitation n°9) devra être maintenu libre et praticable en permanence pour la circulation des engins d'incendie et de secours ; une attention particulière devra également être apportée à l'utilisation de barrières qui devront être facilement escamotables ou amovibles,
- lors d'une demande d'intervention, l'organisateur devra prévoir l'accueil des secours et préciser les accès éventuels que devront prendre les véhicules de secours et prendre toutes les mesures de sécurité adéquates : guidage, signalisation, escorte et interruption/cisaillement de la course,
- les hydrants devront rester visibles, accessibles et manoeuvrables par les services d'incendie et de secours,
- des points d'eau ou des bouteilles d'eau gratuits devront être prévues pour le public en cas de forte chaleur,
- pour ce qui concerne la tranquillité publique, le site se trouve en dehors du village et les véhicules devront respecter les normes de bruit,
- l'organisateur est invité à consulter le site de Météo France afin d'anticiper, en cas d'alerte (vents violents, orages, etc..), une éventuelle évacuation des chapiteaux ou annulation de la manifestation,
- dans le cadre des mesures "Vigipirate", il est demandé aux organisateurs d'observer une grande vigilance et de diffuser un message d'alerte portant notamment sur d'éventuels sacs ou colis abandonnés,
- M. BENOIT sera chargé de vérifier, en qualité d'organisateur technique, les dispositions de l'arrêté d'autorisation avant la manifestation et de remettre l'attestation de conformité du dispositif aux gendarmes, lors de leur visite, le matin avant la manifestation ; l'attestation sera également adressée par mail à la préfecture le lendemain de la manifestation.

➤ **la réglementation de la circulation :**

- conformément à l'arrêté municipal susvisé, afin de laisser libres les accès pour les secours, la circulation sera interdite sur le VC N°2 aux abords de la manifestation du 15 juillet 2022 à 18 h au 17 juillet 2022 à 20 h,
- le parking réservé aux spectateurs et celui des concurrents se trouvent le long des chemins d'accès (RD 72) ; le parc concurrents sera accessible dès le vendredi 15/7 à 15 h.

ARTICLE 5 : L'enceinte de la piste sera interdite et les stands de ravitaillement et de maintenance à toute personne autre que les pilotes, mécaniciens, chefs de stands, commissaires sportifs et techniques et le personnel officiel de l'organisation.

ARTICLE 6 : L'organisateur et le directeur de course devront veiller à ce que l'épreuve se déroule conformément aux règles de la Fédération Française de Sport Automobile relatives aux slaloms automobiles, notamment en matière de sécurité des concurrents (moyens de secours) et de positionnement des spectateurs et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 7 : L'autorisation de l'épreuve pourra être suspendue à tout moment, notamment par le représentant des forces de l'ordre, s'il apparaît que les consignes de sécurité ou le règlement ne se trouvent plus respectés.

ARTICLE 8 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 9 : En aucun cas, la responsabilité de l'Etat, du Département et des communes concernées ne pourra être engagée en ce qui concerne le déroulement de l'épreuve dont la responsabilité incombe aux organisateurs.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon (30 rue Charles Nodier) dans un délai de deux mois suivant sa date de notification.

Le tribunal administratif peut être également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 : La directrice de cabinet du préfet, le sous-préfet de PONTARLIER, le maire de la commune de SEPTFONTAINE, le commandant du groupement de gendarmerie du Doubs, le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale – SDJES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- M. le chef du service d'aide médicale d'urgence - Hôpital Jean Minjoz, Boulevard Fleming - 25030 BESANÇON CEDEX,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civiles,
- M. Hubert BENOIT, Président de l'ASA du Pays de Montbéliard, BP 65284, 25205 MONTBELIARD Cedex.

Besançon, le 7 juillet 2022

Pour le Préfet, par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

signé

Laure TROTIN

Préfecture du Doubs

25-2022-07-06-00006

Arrêté armes par destination 14-07-2022 VF



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CABINET
Direction des Sécurités
Pôle Polices Administratives**

ARRÊTÉ N° portant interdiction temporaire de port et de transport d'objets pouvant constituer une arme par destination l'occasion de la **FÊTE NATIONALE du 14 JUILLET 2022** dans tout le département du Doubs.

Le préfet du Doubs,

Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2215-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure – Livre III partie législative ;

VU le Code Pénal ;

VU le décret n° 2004-74 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'article L 211-5 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs – M. COLOMBET (Jean-François) ;

VU le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN sous-préfète, directrice de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n°25-2021-09-27-0002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN, sous-préfète, directrice de cabinet ;

CONSIDERANT que des groupes composés d'individus violents et très mobiles sont régulièrement à l'origine de débordements dans le cadre des festivités de la fête nationale ; que ces désordres, à l'occasion desquels sont perpétrés des atteintes graves aux personnes et aux biens, des dégradations importantes du mobilier urbain et de véhicules sont commis par ces individus ;

CONSIDERANT ainsi que des individus ont été à l'origine de dégradations volontaires de biens privés par incendie (feu de poubelles, etc.), outrage et rébellion envers des personnes dépositaires de l'autorité publique (PDAP), qui ont conduit à plusieurs interpellations lors des éditions précédentes ;

CONSIDERANT qu'il apparaît que les rassemblements de ces individus ont entraînés des troubles graves à l'ordre public du fait le plus souvent, de jets de projectiles constituant des armes par destination ; qu'il y a lieu en conséquence de prévenir ces troubles en faisant application des dispositions de l'article L. 211-3 du code de la sécurité intérieure qui permet au préfet d'interdire dans certaines conditions le port et le transport sans motif légitime d'objets pouvant constituer une arme ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité de police compétente de prendre les mesures adaptées et nécessaires en vue de prévenir les désordres et les infractions à la loi pénale ; la constitution possible, de groupes par les éléments les plus radicaux et violents qui déambulent sans destination précise pour commettre des infractions ;

SUR proposition de la directrice de cabinet du Préfet du Doubs ;

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 91
Mél : pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr

1/2

- A R R E T E -

Article 1 : A compter du mercredi 13 juillet 2022 8h00 au vendredi 15 juillet 2022 6h00, la détention et le transport sur la voie publique sans motif légitime de tout objet susceptible de constituer une arme par destination au sens de l'article 132-75 du code pénal, sont **interdits sur l'ensemble du département du Doubs**.

Article 2 : La détention et le transport sur voie publique, en contenant transportable, de produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous forme liquide, solide ou gazeuse, (notamment : acide chlorydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcool à brûler et solvants, ammoniacque, etc.) sont temporairement interdits **du mercredi 13 juillet 2022 8h00 au vendredi 15 juillet 2022 6h00 ;**

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs et affiché en préfecture et sous-préfectures.

Article 4 : La directrice de cabinet du Préfet du Doubs, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Besançon le 6 juillet 2022

signé

Jean-François COLOMBET

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- *soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet du Doubs*
- *soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur*
- *soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon*

Préfecture du Doubs

25-2022-07-06-00001

Arrêté attribution subvention FIPDR - caméras
voie publique PIREY

Vu le décret n° 2021-1939 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 pour l'année 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;

Vu le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet du préfet du Doubs ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles budgétaires des organismes remplaçant l'arrêté du 30 juin 2017 pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté n° 25-2021-09-27-00002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Madame Laure TROTIN, sous-préfète, directrice du cabinet ;

Vu l'arrêté 25-2021-12-06-00015 du 6 décembre 2021 portant autorisation à la commune de PIREY d'installer 7 caméras visionnant la voie publique et 7 caméras - bâtiments communaux ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur N° NORINTK 2204832J du 11/02/2022, relative au FIPDR ;

Considérant la demande de subvention du 29 juin 2022 du maire de PIREY pour la réalisation de l'investissement suivant : Acquisition et installation de 14 caméras.

Considérant l'avis du référent sureté en date du 9 mars 2022 ainsi que le dossier présenté par le porteur de projet ;

Considérant que le préfet est chargé dans le département de mettre en œuvre les politiques publiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation, et que le projet d'investissement présenté y contribue ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est attribué une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation à la commune de PIREY (25480) - 1, Place du Colonel Max de Pirey **N° de SIRET 21250454200011** pour la réalisation de l'investissement suivant : Acquisition et installation de 7 caméras visionnant la voie publique et 7 caméras - bâtiments communaux .

Le coût prévisionnel de l'opération subventionnable (éligible) s'élève à 28 544,00€ HT.

La subvention accordée au titre du FIPDR s'élève à 14 272,00 € (QUATORZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS) et correspond à 50% du coût prévisionnel de l'opération susvisée (arrondi à l'euro supérieur).

Le projet doit être achevé au plus tard le **31/12/2022**.

Les dépenses éligibles du projet financé par le FIPDR sont comprises entre le 6/12/2021 et le 31/12/2022. Toute dépense présentée au préfet du Doubs n'entrant pas dans cette période ne sera pas prise en compte

Article 2 : La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- La subvention étant inférieure ou égale à 23 000 euros : la subvention est versée en totalité (soit 14 272,00€) sur production d'une attestation de démarrage des travaux ou de fin de travaux, signée du maître d'ouvrage justifiant l'acquisition du matériel, en conformité de ses caractéristiques avec celles visées dans le présent article 1.

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la manière suivante :

- UO 0216 – CIPDR - DR21
- Centre de coût : PRFDCAB 025
- Domaine fonctionnel : 0216-10-05
- Code d'activité : 0216081008A6
- Axe Ministériel ou projet analytique ministériel 09-FI0000001(politique de la ville)

Le versement est effectué sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur :

Titulaire du compte - Code établissement - Code guichet - Numéro de compte - Clé RIB (**voir RIB joint au présent arrêté**). L'ordonnateur de la dépense est le préfet du Doubs.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet du Doubs.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Directeur Régional des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté.

Le compte-rendu d'exécution des dépenses ou état récapitulatif des dépenses devra être certifié et signé par la personne habilitée à représenter le porteur de projet, et le cas échéant, par son expert-comptable et transmis au préfet du Doubs.

Le projet fait l'objet d'une attestation de démarrage ou clôture des travaux ou d'un ordre de service du maître d'ouvrage valant commencement des travaux dans un délai de **6 mois** à compter de la notification du présent arrêté. A défaut, le présent arrêté sera abrogé.

Le projet sera achevé le 31/12/2022 conformément à l'article 1 du présent arrêté. Si, à cette date, le projet, l'opération ou la phase d'opération au titre duquel la subvention a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le préfet du Doubs constate la caducité de l'arrêté et exige le remboursement total ou partiel de la subvention versée.

A l'exécution du projet, le porteur de projet fait parvenir au préfet du Doubs l'attestation d'achèvement des travaux signée du maître d'ouvrage – suite à la visite sur les lieux des installations faisant l'objet des travaux visés à l'article 1 – accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées (compte-rendu d'exécution des dépenses) et de la liste des aides publiques perçues et de leur montant respectif.

Le préfet du Doubs exige également le reversement total ou partiel de la subvention versée :

- si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation,
- s'il a connaissance ou qu'il constate un dépassement du montant des aides publiques perçues au titre du projet¹,
- et, le cas échéant, si le projet n'est pas réalisé au terme du délai prévisionnel d'achèvement de l'opération mentionné *supra* ou si le bénéficiaire n'a pas respecté les obligations mentionnées à l'article 3.

¹Constituent des aides publiques les subventions et aides de toute nature directes et indirectes accordées par l'État, ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'Union européenne et les organisations internationales.

Article 4

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre du projet, le porteur de projet est tenu d'en informer sans délai le préfet du Doubs par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5

En cas de non-présentation des pièces justificatives de dépenses, d'inexécution partielle ou totale, de sous-consommation de la subvention accordée, ou de modification substantielle du projet subventionné ou de retard significatif dans sa mise en œuvre, la subvention attribuée peut être réduite ou supprimée. Le cas échéant, il peut être ordonné le reversement de tout ou partie de la somme versée au bénéficiaire, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996.

Tout refus de communication ou toute communication tardive des documents mentionnés aux articles 2 et 3 pourra entraîner la suppression de la subvention en application du décret-loi du 2 mai 1938.

Jusqu'à la date d'achèvement du projet figurant aux articles 1 et 3, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé. Le porteur de projet facilite l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément au présent article.

Article 6 : La Directrice de Cabinet du Préfet du Doubs, et le Comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Besançon, Le

Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet

Laure TROTIN

Préfecture du Doubs

25-2022-07-06-00008

Arrêté interdiction de vente d'alcool 14 juillet



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CABINET
Direction des Sécurité
Pôle Polices Administratives**

Arrêté n°

**portant sur l'interdiction de vente à emporter, de détention
et de consommation de boissons alcooliques
à l'occasion de la FÊTE NATIONALE du 14 juillet 2022.**

Le préfet du Doubs
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2214-4 et L. 2215-1 ;

VU le code de la santé publique notamment son article L. 3321-1 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs – M. COLOMBET Jean-François ;

VU le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN sous-préfète, directrice de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n°25-2021-09-27-00002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN, sous-préfète, directrice de cabinet ;

CONSIDERANT qu'en application du 3° de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, le représentant de l'État dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dont le champ d'application excède le territoire d'une commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publiques à l'occasion de la fête nationale française ;

CONSIDERANT que cette manifestation nocturne incite à la consommation d'alcool sur la voie publique et favorise le rassemblement de groupes de personnes ivres à l'origine de violences et d'atteintes à la tranquillité et à la sécurité publiques ;

CONSIDERANT que cette situation porte atteinte à l'ordre public, et qu'il importe en conséquence, dans l'intérêt général de la population et du caractère festif de la manifestation, de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces troubles nocturnes ;

SUR proposition de la directrice de cabinet du Préfet du Doubs ;

8 bis, rue Charles Nodier
25 035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 91
Mél : pref-polices-administratives@doubs.gouv.fr

1/3

- A R R E T E -

Article 1er : La vente à emporter de boissons alcooliques du 3^e au 5^e groupe, sous quelque forme que ce soit, sur la voie publique et l'espace public, (sauf sur les terrasses des débits de boissons à consommer sur place) est interdite à compter de 20h00 le jeudi 14 juillet 2022 jusqu'à 6h00 du matin le vendredi 15 juillet 2022 sur le territoire des communes suivantes :

– **AUDINCOURT**

– **BESANCON,**

– **DOUBS,**

– **EXINCOURT** excepté sur le complexe sportif rue de l'Usine – autorisation jusqu'à 23h30

– **GRAND-CHARMONT**

– **HERIMONCOURT** : excepté rue du commandant Rolland, rue Pierre Peugeot, rue du capitaine Friang, rue du capitaine Finance,

– **MONTBELIARD** à compter de 20 h 00 le mercredi 13 juillet 2022 jusqu'à 6h 00 du matin le jeudi 14 juillet 2022 sur les secteurs listés ci-après : faubourg de Besançon, rue de la Souaberie, rue de l'école française, rue de l'Hôtel de Ville, rue et place Velotte, rue Saint Martin, square Sponeck et du souvenir, places Denfert Rochereau et Dorian, place Saint Martin et Albert Thomas, rue et cour des Halles, rue Cuvier, quai des Tanneurs, rue de la Schliffe, rue des Febvres, place du Général de Gaulle, place F. Ferrer, rue Clémenceau, Parvis des droits de l'Homme, rue des Eaux, rue Laurillard, Passage de la fleur, rue du Docteur Beurnier, rue Albert Thomas, rue de la Mouche, Esplanade des Princes, Rue du Bourg Vauthier, Rue du Château, Rue des Tours, Rue de la Sous-Préfecture, Rue de la Comtesse Henriette, Avenue des Alliés, Avenue Briand, Chemin des écoliers, Chemin de halage, Chemin des passerelles, Rue des Blancheries, Avenue Wilson, Rue Charles Goguel, Avenue Carnot, Rue Mouhot

– **PONT DE ROIDE-VERMONDANS**

– **PONTARLIER**

– **SAINTE SUZANNE**

– **SOCHAUX**

– **VALDAHON**

– **VALENTIGNEY**, excepté l'esplanade Vurpillot (site des longines)

Article 2 : La détention et la consommation de boissons alcooliques du 3^{ème} au 5^{ème} groupe, sous quelque forme que ce soit, sur la voie publique (sauf sur les terrasses des débits de boissons à consommer sur place) est interdite à compter de 20h00 le jeudi 14 juillet 2022 jusqu'à 6h00 du matin le vendredi 15 juillet 2022 sur le territoire des communes listées à l'article 1 excepté dans les zones délimitées en cet article.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs et affiché en Préfecture et sous-Préfectures ainsi que sur les panneaux municipaux des communes de **BESANCON, PONTARLIER, DOUBS, VALDAHON AUDINCOURT, EXINCOURT, HERIMONCOURT, GRAND CHARMONT, MONTBELIARD, PONT DE ROIDE-VERMONDANS, SAINTE SUZANNE, SOCHAUX , VALENTIGNEY.**

Article 5 : La directrice de cabinet du Préfet du Doubs, le sous-préfet de Montbéliard, le sous-préfet de Pontarlier, Mesdames et Messieurs les maires des communes de **BESANCON, PONTARLIER, DOUBS, VALDAHON AUDINCOURT, EXINCOURT, HERIMONCOURT, GRAND CHARMONT, MONTBELIARD, PONT DE ROIDE-VERMONDANS, SAINTE SUZANNE, SOCHAUX , VALENTIGNEY,** le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 6 juillet 2022

signé

Jean-François COLOMBET

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet du Doubs
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon

Préfecture du Doubs

25-2022-07-06-00007

Arrêté pétards 14-07-2022 prefet VF



ARRÊTÉ N° **portant sur la cession et l'utilisation d'artifices de divertissement à l'occasion de la FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2022.**

Le préfet du Doubs,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2215-1 ;

VU le Code Pénal ;

VU l'article L211-5 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) ;

VU les décrets n° 2010-455 du 4 mai 2010 et 2010-580 du 31 mai 2010 relatifs à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination du préfet du Doubs – M. COLOMBET (Jean-François) ;

VU le décret du 26 août 2021 portant nomination de Mme Laure TROTIN sous-préfète, directrice de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n°25-2021-09-27-0002 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Laure TROTIN, sous-préfète, directrice de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1904-01841 du 19/04/2005 relatif à la réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs, modifié, et notamment ses articles 5 et 6 ;

Considérant que l'utilisation des artifices de divertissement impose en milieu densément urbanisé des précautions particulières ;

Considérant les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation de ces artifices ;

Considérant les dangers, les accidents, les atteintes graves aux personnes et aux biens qui peuvent résulter de l'utilisation inconsidérée des artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;

Considérant que cette utilisation est notamment le fait de mineurs ;

Considérant que les risques de trouble à la tranquillité et l'ordre publics provoqués par l'emploi de ces artifices sont particulièrement importants à l'occasion de festivités telles que le 14 juillet ;

SUR proposition de la directrice de cabinet du Préfet du Doubs ;

- ARRETE -

Article 1 : Toute cession ou utilisation d'artifices de divertissement des catégories **C1, C2, C3, C4 ou F1, F2, F3, F4** est interdite dans le département du Doubs dans tous les lieux de rassemblement, sur la voie publique ou en direction de la voie publique, **à compter du 11 juillet 2022 jusqu'au 15 juillet 2022 inclus.**

Article 2 : Toutefois et par dérogation à l'article précédent, la vente aux seules personnes titulaires du certificat de qualification ou d'un agrément délivré par le préfet, prévu aux articles 5 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 susvisé et l'utilisation par celles-ci, des artifices mentionnés à l'article 28 du décret 2010-455 du 4 mai 2010, demeurent autorisées pendant cette période.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs et affiché en préfecture et sous-préfectures. Les commerçants proposant, à la vente, des artifices de divertissement devront apposer, en permanence durant cette période, de manière visible et lisible, une affiche de format minimal 21X29. 7 cm, conforme au modèle joint en annexe.

Article 5 : La directrice de cabinet du préfet du Doubs, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie du Doubs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Besançon le 6 juillet 2022

signé

Jean-François COLOMBET

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet du Doubs*
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur*
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Besançon*

Préfecture du Doubs

25-2022-07-06-00003

Modification habilitation Mall&Market Analyse
d'impact

Arrêté n°

du

- 6 JUL. 2022

portant modification de l'habilitation d'un organisme
en application du III de l'article L752-6 du code de commerce
(analyse d'impact dans le cadre des procédures
de demande d'autorisation d'exploitation commerciale)

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L752-6 et R752-6-1 à R752-6-3 du code de commerce ;

VU l'arrêté n° 25-2021-09-27-00001 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Philippe PORTAL, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 25-2019-10-04-005 du 4 octobre 2019 portant habilitation de la société MALL & MARKET à réaliser l'analyse d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) pour le département du Doubs ;

VU la demande de modification d'habilitation transmise par courriels des 29 juin, 1^{er} et 4 juillet 2022 par la société MALL & MARKET, domiciliée 18, rue Troyon 75017 PARIS ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Doubs ;

ARRÊTE

Article 1 :

Une habilitation à réaliser l'analyse d'impact dans le cadre de dossiers de demande d'AEC est accordée sur le territoire du département du Doubs à la société MALL & MARKET, domiciliée 18 rue Troyon 75017 PARIS et représentée par M. Bertrand BOULLÉ, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2019. Cette habilitation est non renouvelable par tacite reconduction.

Le numéro d'habilitation 25-2019-10-04-005, attribué par arrêté du 4 octobre 2019 susvisé, reste inchangé et doit figurer sur l'analyse d'impact jointe aux dossiers de demande d'AEC, au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

L'habilitation est valable uniquement pour les personnes affectées à l'activité ayant fait l'objet de la présente demande d'habilitation, à savoir :

- Mme Maud GOUSSEF
- Mme Mouna BEN HASSAN
- Mme Julia VASSELON-GAUDIN
- M. Yacine TARIKET

La société MALL & MARKET ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet dans lequel elle-même, ou l'un de ses membres listés supra, est intervenu à quelque titre ou stade que ce soit, ou si elle a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire. Une déclaration sur l'honneur est annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

Article 2 :

La demande de renouvellement est transmise dans un délai de trois mois avant l'échéance de la présente habilitation à l'adresse suivante : pref-cdac25@doubs.gouv.fr ;

Article 3 :

Toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée sous un mois au préfet du Doubs à l'adresse suivante : pref-cdac25@doubs.gouv.fr ;

Article 4:

Cette habilitation peut être retirée par le représentant de l'État dans le département, après procédure contradictoire et mise en demeure de régulariser sa situation dans un délai maximum de deux mois, si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R752-6-1 du code du commerce.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et dont copie sera adressée au directeur départemental des territoires du Doubs.

Pour le préfet
Par délégation
Le secrétaire général absent
La directrice de Cabinet



Laure TROTIN

Sous-Préfecture de Montbéliard

25-2022-07-06-00004

Agrément garde chasse particulier de M. Frédéric
BOSSERT pour le compte de l'ACCA de
Dambelin



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Montbéliard
Bureau de la Nationalité, de la Réglementation et de la Sécurité**

Arrêté N° 25-2022-

Portant sur la reconnaissance d'aptitude technique de M. Frédéric BOSSERT
en tant que garde-chasse particulier

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté reconnaissant les aptitudes techniques d'un garde particulier

- VU** le code de procédure pénale, notamment les articles 29, 29-1 et R. 15-33-26 ;
- VU** le décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés ;
- VU** l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet du Doubs ;
- VU** le décret du 30 juillet 2019 portant nomination de M. Jacky HAUTIER, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Montbéliard ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 25-2022-04-04-00009 du 4 avril 2022 portant délégation de signature à M. Jacky HAUTIER, sous-préfet de Montbéliard ;
- VU** la demande présentée par M. Frédéric BOSSERT en vue d'obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde chasse particulier ;
- VU** les éléments de cette demande attestant que M. Frédéric BOSSERT a suivi la formation requise comportant le module 1 (notions juridiques de base, droits et devoirs du garde particulier) et le module 2 (police de la chasse)

SUR proposition de M. le Sous-Préfet de Montbéliard,

A R R E T E

Article 1er. – M. Frédéric, Charles, Ernest BOSSERT, né le 28 juillet 1959 à MONTBELIARD (25) est reconnu techniquement apte à exercer les fonctions de **garde chasse particulier**.

Article 2 – Le présent arrêté devra être présenté pour toute demande d'agrément à ces fonctions.

Article 3 – Dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Sous-Préfet de MONTBELIARD ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

43 avenue du Maréchal Joffre
25204 MONTBÉLIARD cedex
Tél : 03 70 07 61 00

1/2

Article 4 – Le Sous-Préfet de Montbéliard est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M.Frédéric BOSSERT et publié au recueil des actes administratifs.

Montbéliard, le 4 juillet 2022

Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La Cheffe de bureau

signé

Karima SALEM

Sous-Préfecture de Montbéliard

25-2022-07-07-00004

Agrément garde chasse particulier de M. Rayan
VALY pour le compte de l'ACCA de Beutal



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Montbéliard
Bureau de la Nationalité, de la Réglementation et de la Sécurité**

Arrêté N° 25-2022-

Portant agrément aux missions de garde-chasse particulier de M. Rayan BOSSERT

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de procédure pénale, notamment ses articles 29 et 29-1 et R 15-33-24 à R 15-33-29-2 ;
- VU** le décret n° 2006-1100 du 30/08/2006 relatif aux gardes particuliers assermentés ;
- VU** l'arrêté du 30/08/2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;
- VU** le code de l'environnement, notamment son article R 428-25 ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet du Doubs
- VU** l'arrêté préfectoral n° 25-2022-04-04-00009 du 4 avril 2022 donnant délégation de signature à M. Jacky HAUTIER, Sous-Préfet de Montbéliard,
- VU** la commission délivrée par M. Bernard GIRARDET, président de l'association communale de chasse agréée de Beutal à M. Rayan VALY par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse ;
- VU** l'arrêté n° 25-2022-07-04-00007 du Sous-Préfet de MONTBELIARD en date du 4 juillet 2022 reconnaissant l'aptitude technique de M. Rayan VALY ;
- Sur proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbéliard

ARRETE

Article 1er. – M. Rayan, Bernard, Gérard VALY, né le 16 février 2003 à BESANCON (25), EST AGREE en qualité de GARDE-CHASSE PARTICULIER pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de l'association communale de chasse agréée de BEUTAL représentée par son président, sur le territoire de la commune de BEUTAL.

Article 2 – La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3 – Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

43 avenue du Maréchal Joffre
25204 MONTBÉLIARD cedex
Tél : 03 70 07 61 00
sp-montbeliard@doubs.gouv.fr

1/2

Article 4 – Préalablement à son entrée en fonctions, M. Rayan VALY doit prêter serment devant le tribunal d'instance de MONTBELIARD.

Article 5 – Dans l'exercice de ses fonctions, M. Rayan VALY doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 6 – Le présent agrément doit être retourné sans délai à la Sous-Préfecture de MONTBELIARD en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 – Le Sous-Préfet de Montbéliard est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Rayan VALY , sous couvert du commettant et publié au recueil des actes administratifs.

Montbéliard, le 7 juillet 2022

Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La cheffe de bureau

signé

Karima SALEM

Sous-préfecture de Pontarlier

25-2022-07-06-00016

Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Pontarlier

ARRÊTÉ n° du - **6 JUIL. 2022**
accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Le Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU** le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;
- VU** le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;
- VU** l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs ;
- VU** le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Philippe PORTAL, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;
- VU** le décret du 9 janvier 2020 portant nomination de M. Serge DELRIEU, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Pontarlier ;

À l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur ANCEL Aurélien

Employé de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

69, rue de la République – BP 249
25 304 PONTARLIER Cedex
Tél : 03 81 39 81 39

1/5

- **Monsieur BALLOT Jean-Yves**
Responsable d'unité, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- **Madame COQUET Emilie**
Chargée de clientèle entreprise, CAISSE REGIONALE D ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES DU GRAND EST, SCHILTIGHEIM

- **Monsieur DUHAUT Karl-Franck**
Responsable du secteur d'activité des engagements, CREDIT AGRICOLE MUTUEL
DE FRANCHE COMTE, BESANÇON

- **Madame FAIVRE Corinne**
Agente d'accueil, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON

- **Madame FOEHLÉ Patricia**
Secrétaire contrôle médical et dentaire, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON

- **Madame JEANNIN Céline**
Conseillère commerciale, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- **Madame JUSSIAUX Carole**
Chargée d'études, ASSOCIATION DE SANTE D EDUCATION ET DE PREVENTION
SUR LES TERRITOIRES, BESANÇON

- **Madame KLOT Roey**
Gestionnaire pssp, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON

- **Madame L'HOTE Solène**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- **Monsieur MASSON Bruno**
Analyste flux edi, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON

- **Madame PORCHER Vanessa**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- **Madame REINICHE Céline**
Analyste qualifiée, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON

- **Monsieur TAVARES Michaël**
Analyste immobilier, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- **Madame ZOZZOLI Laurence**
Conseillère commerciale particuliers, CAISSE REGIONALE D ASSURANCES
MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST, BESANÇON

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur BENOIT Pascal**
Comptable, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON

- **Madame COUILLARD Nathalie**
Conseillère commerciale, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- **Monsieur LONCHAMPT Eric**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- **Madame PICARD Isabelle**
Conseillère en gestion de patrimoine, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE
COMTE, BESANÇON

- **Monsieur ROGNON Christian**
Chargé de mission institutionnel, CAISSE REGIONALE D ASSURANCES
MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST, SCHILTIGHEIM

- **Madame WILD Nathalie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BOILLOT Claudine**
Directrice de secteur activité assurance, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
- **Monsieur CELOTTO Fabio**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
- **Madame GIRARDET Pascale**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
- **Monsieur GNECCHI Patrice**
Employé, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
- **Monsieur NEU Gabriel**
Analyste habilitations, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BERSOT Frédéric**
Assistant clientèle qualifié, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
- **Madame CHEVEUX Viviane**
Conseillère en prévention des risques professionnels, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON
- **Madame MAIRE-AMIOT Elisabeth**
Coordonnatrice poa, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON
- **Monsieur MONNIER Pascal**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON

- Monsieur PAGNY Jean-Marc

Analyste en téléphonie, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON

- Monsieur QUEUDRAY Didier

Chargé d'activité, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier – 25044 Besançon Cedex 3 dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Besançon, le – 6 JUIL. 2022

Le Préfet,



Jean-François COLOMBET

Sous-préfecture de Pontarlier

25-2022-07-06-00014

Arrêté accordant la médaille d'honneur du
travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet
2022



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Pontarlier

ARRÊTÉ n° _____ du - **6 JUIL. 2022**
accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Le Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU** le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;
- VU** le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- VU** le décret 74-229 du 6 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'emploi et de la population ;
- VU** le décret n°75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail ;
- VU** le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;
- VU** l'arrêté du 7 février 1957 de M. le Secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité Sociale ;
- VU** l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail ;
- VU** l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs ;
- VU** le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Philippe PORTAL, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;
- VU** le décret du 9 janvier 2020 portant nomination de M. Serge DELRIEU, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Pontarlier ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABATOUY Saïd
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

69, rue de la République – BP 249
25 304 PONTARLIER Cedex
Tél : 03 81 39 81 39

1/92

- **Monsieur ABDOUNI Badre**
Pilote méthodes, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur ACHARD Fabrice**
Directeur de magasin, PEGASE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur ADJOU DJ Karim**
Papetier conducteur trituration, GEMDOUBS SAS, NOVILLARS.
- **Madame AESCHBACHER Olga**
Auxiliaire de puériculture, HOSPITALIA MUTUALITE, BESANCON.
- **Monsieur AHMED Salim**
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur AKSOY Fatih**
Superviseur, TREVEST, BROGNARD.
- **Madame ALAMI Ghizlane**
Directrice adjointe en banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur ALBRIEUX Olivier**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur ALNO Olivier**
Délégué régional, SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Madame AMMARI Sandra**
Cheffe des ventes, IPERIA INNOVATION PIECES DE RECHANGE INDUSTRIELLES AUTOMOBILES, FAUVERNEY.
- **Madame ANDRASIK Christelle**
Négociatrice en immobilier, SCP GILLES JUILLARD, PASCAL FERRY, ANNE NADLER, STEPHANIE BERTRAND ET MELANIE THOUVENOT-FAGEOT, AUDINCOURT.
- **Monsieur ANDRE Franck-Cedric**
Responsable d'unité / responsable prévention incendie, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur ARAD Ahmed**
Ouvrier, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame ARBELET Françoise**
Chargée d'affaires professionnels, BANQUE CIC EST, BESANÇON.
- **Madame ARJI Samira**
Technicienne, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur ARMAND Michel**
Ingénieur-cadre en informatique, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
- **Monsieur ASLANDOGAN Veyis**
Opérateur polyvalent uep cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur ATASOY Asalet**
Agent de fabrication, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame ATOUANI Sihame**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur AUDEBRAND Hervé**
Gestionnaire du parc voitures, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame AYDEMIR Elhinaz**
Conductrice d'installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Monsieur AZZOUZ Faïçal**
Conducteur de ligne, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame BACHELIN Isabelle**
Directrice juridique assurances, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Madame BACONIN Anne**
Déléguée médico-pharmaceutique, VIATRIS SANTE, LYON.
- **Monsieur BADRI Brahim**
Directeur technique, SOONE, BEAUMOTTE-AUBERTANS.
- **Monsieur BAK Frederic**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.

- **Monsieur BARON Alain**
Technicien, STELLANTIS N.V, .
- **Monsieur BARON Alexis**
Géomètre, EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE - COMTE, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur BARREY Yves**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame BASSOUR Sandra**
Contrôleuse / cariste et gap leader, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame BAUDIQUÉY Virginie**
Responsable adjointe, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
BESANÇON. .
- **Madame BAURAND Sonia**
Employée service client et administratif, HERMIONE RETAIL, BESANÇON.
- **Monsieur BAVEREL Christophe**
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame BEAUSSART Karine**
Opératrice métier, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur BEAZCUA ECHANIZ Nicolas**
Coordinateur pôle sap, DEFTA SERVICE, CHESSY.
- **Madame BÉCOULET Evelyne**
Aide soignante, APASAD SOINS PLUS SSIAD GRAND CHARMONT, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur BELLON Alexandre**
Cadre, AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE, BESANÇON.
- **Madame BELOT Isabelle**
Agente de fabrication, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Monsieur BENCHAA Bilal**
Cariste, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Madame BENCHIKH Nina**
Analyste contentieux pro & corporate, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur BENFREDJ Abdelhakim**
Opérateur polyvalent uep cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BENKHELIFA-DIETRICH Nacim**
Technicien, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Madame BENKHELIFA Lila**
Eap garnisseuse, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur BENOIT Franck**
Responsable commercial, OUTILLAGE MECANIQUE DECOURPAGE, AMANCEY.
- **Monsieur BEN SALAH Hakim**
Ingénieur de l'automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BÉRAL Jérôme**
Employé logistique, LEROY MERLIN FRANCE, ANDELNANS.
- **Monsieur BERCHE Vincent**
Expert optique, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur BERGER Fabien**
Chargé d'affaires travaux, ENGIE ENERGIE SERVICES, BESANÇON.
- **Madame BERNER Catherine**
Aide soignante, APASAD SOINS PLUS SSIAD GRAND CHARMONT, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur BERREUR Olivier**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BILLAMBOZ Laurent**
Assistant ouilleur, OUTILLAGE MECANIQUE DECOURPAGE, AMANCEY.
- **Monsieur BINETRUY Fabien**
Déligneur, JURASSIENNE DES BOIS - BURGUNDER, GRAND'COMBE-CHÂTELEU.
- **Monsieur BINETRUY Nicolas**
Conseiller patrimonial, CAISSE CREDIT MUTUEL VILLERS LE LAC, VILLERS-LE-
LAC.

- **Madame BISSONNIER Delphine**
Inspectrice commerciale réseaux agents, GAN ASSURANCES, PARIS.
- **Monsieur BLANDIN Gilles**
Technicien méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame BLASZCZYNSKI Muriel**
Agente de gestion, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur BOBILLIER-CHAUMON Paul-Edouard**
Cadre secteur bancaire, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur BOILLOT Philippe**
Responsable technique électricité électronique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BOISNARD Matthias**
Membre équipe projet d&d, LEONI WIRING SYSTEMS FRANCE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Madame BOISSEAU Virginie**
Infirmière de santé au travail, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BOISSENIN Jérôme**
Chauffeur routier, TRANSPORTS VIVOT, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
- **Monsieur BOITEUX Damien**
Technicien d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BONCOLAS Laurent**
Agent logistique, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, SOCHAUX.
- **Madame BONNET Véronique**
Conductrice de machine, SOCIETE FROMAGERE DE VERCEL, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
- **Madame BONY Valerie**
Employée commerciale, ANACO, VALDAHON.
- **Madame BORNE Sonia**
Technicienne production électronique, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.

- **Monsieur BORNE Thierry**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BOUCHARD Tiziana**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Monsieur BOUDAQUIN Didier**
Metteur au point, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Monsieur BOUFFLETZ Thierry**
Magasinier / contrôleur qualité, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Monsieur BOUHAYATI Rachid**
Peintre retoucheur, PSA ID, SOCHAUX.
- **Monsieur BOURGOIN Philippe**
Ouvrier qualifié, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame BOUSSON Valerie**
Agente de fabrication, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Madame BOUSSOUF Laila**
Opératrice polyvalente uep peinture, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BOUTELLER Frédérique**
Agente de fabrication, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur BOUTON Christophe**
Maintenancier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BOUVERESSE Damien**
Vendeur itinérant, IPERIA INNOVATION PIECES DE RECHANGE INDUSTRIELLES
AUTOMOBILES, FAUVERNEY.
- **Monsieur BOUVET Jérôme**
Technicien de prévention hygiène et sécurité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BOUVIER Nathalie**
Agente de fabrication, TREVEST, BROGNARD.
- **Monsieur BOUVIER Nicolas**
Régleur, F2J JAPY, VALENTIGNEY.

- **Madame BRIQUEZ Christelle**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BRUNIE Stéphanie**
Hôtesse de caisse, ANACO, VALDAHON.
- **Monsieur BRUYERE Grégory**
Opérateur exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
- **Monsieur BURILLARD Bertrand**
Prototype shop & process center manager, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur BUTTACAVOLI Stéphane**
Chef des ventes export, DIAGER, POLIGNY.
- **Monsieur CADORÉ Julien**
Responsable maintenance, SOCIETE DE TRAITEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS SOTREFI, ETUPES.
- **Madame CAGNON Sylvie**
Opératrice, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame CAPDEVILLA Florence**
Secrétaire, SCP GILLES JUILLARD, PASCAL FERRY, ANNE NADLER, STEPHANIE BERTRAND ET MELANIE THOUVENOT-FAGEOT, AUDINCOURT.
- **Madame CAPELLI COINTET Karine**
Animatrice hse, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.
- **Madame CARDOT Alexandra**
Assistante technique en droit des affaires, SOC FIDUCIAIRE NAT JURIDIQUE FISCALE, COURBEVOIE.
- **Monsieur CARNEIRO NETO José Luís**
Contremaître, SOCIETE FRANC COMTOISE D'APPLICATIONS, ORNANS.
- **Monsieur CARRIER Stéphane**
Cariste, GEFCO FRANCE, COLOMBES.
- **Monsieur CARTAGENA Michel**
Maintenancier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur CASAGRANDE Pascal**
Tôlier, JURA TOLERIE ZINGUERIE, PONTARLIER.
- **Monsieur CAVIN Lionel**
Agent de maîtrise, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CHABAS Franck**
Chef d'équipe, POLYTECH, AUTECHAUX.
- **Madame CHAMPAGNAT Marylin**
Conseillère développement relation client, GMF ASSURANCES, BESANÇON.
- **Monsieur CHANCRE Frédéric**
Responsable grand compte, BAYER HEALTHCARE SAS, LOOS.
- **Madame CHAPERON Angélique**
Responsable administrative et comptable, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE, BESANÇON.
- **Madame CHAPPOY Patricia**
Chauffeuse livreuse, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, BESANÇON.
- **Monsieur CHAPUIS Serge**
Employé de service, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur CHARUE Manuel**
Ouvrier polyvalent, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame CHAVANNE Stéphanie**
Assistante de direction, CIBOMAT, HAGUENAU.
- **Madame CHERRIER Alexandra**
Agente de fabrication, TREVEST, BROGNARD.
- **Monsieur CHEVALIER Denis**
Responsable de production, CHAUVIN SAS, BANS.
- **Monsieur CHEVROULET Christophe**
Technicien, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur CHOULET Benoit**
Adjoint responsable d'agence, DORAS, BETHONCOURT.

- **Madame CHOLET Virginie**
Monitrice, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CLAUS Damien**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame CLÉMENT Marianne**
Assistante commerciale, CRYLA, BESANÇON.
- **Madame CLERC Pascaline**
Opératrice métier, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame CLOCHEY Angélique**
Technicienne logistique, CENTRE DE CONSEIL ET DE SERVICE -CCS, BESANÇON.
- **Madame ÇOBANOGLU Fatma**
Serveuse, BUFFALTITUDE, PONTARLIER.
- **Monsieur COELHO Daniel**
Ingénieur projet manager, YAZAKI EUROPE LIMITED - PARIS, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur COINCENOT Martial**
Chef de projet informatique, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame COLIN Caroline**
Directrice adjointe agence, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Madame COMTE Valérienne**
Responsable rh, GROUPE HIFI, PONTARLIER.
- **Monsieur CONTEJEAN David**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Monsieur CORNUEZ Michel**
Ouvrier conditionnement, SOCIETE FROMAGERE DE VERCEL, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
- **Madame COTTET Corinne**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Madame COULON Samera**
Opératrice, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Monsieur COURGEY Damien**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur COUVET Cyrille**
Chef d'atelier, EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE - COMTE, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur CRAMPON Dominique**
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CREVEL Philippe**
Prothésiste dentaire, BEAUNE LABORATOIRE, MISEREY-SALINES.
- **Madame CRIVELLI Sylvie**
Assistante commerciale, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Monsieur CUENOT Fabrice**
Conseiller en gestion de patrimoine, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur CUENOT Grégory**
Responsable de production, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-VENNES.
- **Monsieur CUENOT Olivier**
Responsable administratif d'agence, SOGEA RHONE-ALPES, BAUME-LES-DAMES.
- **Madame CUINET-SANCHEZ Karen**
Conseillère offres de services, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame CURIE Alexandra**
Responsable de service, ASS AIDE PERSONNES AGEES SOINS DOMICILE, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur DA COSTA José**
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.
- **Monsieur DAKA Mehmet**
Opérateur soudeur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.

- **Monsieur DARTEVELLE David**
Préparateur cariste, BERRY SUPERFOS BESANCON, BESANÇON.
- **Madame DA SILVA GIL Isabel**
Agente de fabrication, GRUPO ANTOLIN BESANCON, CHALEZEULE.
- **Monsieur DAUCOURT Sébastien**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
- **Monsieur DAVID Julien**
Responsable développement dsgj, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DAVID Pascal**
Technicien des services logistiques, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, MAÎCHE.
- **Madame DAYET Sophie**
Assistante commerciale export, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Madame DECOL Chantal**
Assistante expéditions, WIENERBERGER, LANTENNE VERTIERE.
- **Madame DEGRET Vanessa**
Agente de fabrication, TREVEST, BROGNARD.
- **Monsieur DELGRANGE Bruno**
Chef d'équipe mécanique, KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS, PONTARLIER.
- **Madame DELPUECH Valerie**
Opératrice polyvalente UEP contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DE MATOS Raphaël**
Digital expertise and development manager, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur DE MERONA Tanguy**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, DOLE.
- **Madame DESMIRAZ Corrinne**
Gestionnaire service clients, OCP REPARTITION, EXINCOURT.
- **Monsieur DESMONTEIX Dimitri**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur DEVENDEVILLE Christian**
Cariste, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Madame DHÔTE Stéphanie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Monsieur DI BELLO Cédric**
Responsable magasin, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
- **Monsieur DIDIER Eric**
Pilote projets, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Madame DJERIBA Malika**
Agente de fabrication, TREVEST, BROGNARD.
- **Monsieur DJEZZAR Ichem**
Moniteur logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame DJILALI Safia**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame DOCQ Véronique**
Comptable, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-VENNES.
- **Monsieur DUBOIS David**
Ouvrier qualifié, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame DUPIRE Natacha**
Fondée de pouvoir, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS
SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame DURET Céline**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DURUPT Sébastien**
Cadre technique, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame DUVERNOY Monique**
Agente d'exploitation, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, BELFORT.
- **Madame ECK Jamila**
Agente administrative, GEFCO FRANCE, COLOMBES.

- **Monsieur ECK Nicolas**
Responsable d'exploitation transport, GEFCO FRANCE, NOIDANS LES VESOUL.
- **Monsieur EHINGER Fabian**
Responsable de groupe, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur EL AZRAOUI Hassan**
Opérateur maintenance, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
- **Monsieur ELLOUZATI Brahim**
Ouvrier, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Madame EMONIN Sarah**
Opératrice régleuse, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS,
BESANÇON.
- **Monsieur EPENYOY Jérôme**
Professionnel d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur FAGRET Benjamin**
Agent de coordination, FEDEX EXPRESS FR, CHEMAUDIN ET VAUX.
- **Monsieur FAIVRE-RAMPANT Didier**
Gap leader, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame FAURE Delphine**
Responsable site automobile, CHEMETALL S.A.S, GENNEVILLIERS.
- **Madame FECHTMEISTER Line**
Secrétaire, SOCIETE IMMOBILIERE SOCHALIENNE, SOCHAUX.
- **Madame FENAUX Mélanie**
Comptable, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Monsieur FEUVRIER Nicolas**
Opérateur, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur FEUVRIER Philippe**
Ouvrier de scierie, JURASSIENNE DES BOIS - BURGUNDER, GRAND'COMBE-
CHÂTELEU.

- **Madame FIGUEIRA Sandrine**
Gestionnaire santé prévoyance, AESIO MUTUELLE, PARIS.
- **Madame FISCHMEISTER Delphine**
Responsable de secteur, SAUR, CHALON-SUR-SAÔNE.
- **Monsieur FITZPATRICK John**
Quality account manager, PSA AUTOMOBILES SA, VESOUL.
- **Monsieur FLEURY Frédéric**
Responsable qualité sécurité environnement, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BESANÇON.
- **Madame FLEURY Severine**
Employée de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VESOUL, VESOUL.
- **Monsieur FONTAINE Jean Daniel**
Coordinateur hse, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame FOURNIER Elise**
Ouvrière, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur FRIDELANCE Stéphane**
Formateur pour adultes, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, MULHOUSE.
- **Madame FRIOT Julie**
Hôtesse de caisse, SORUDIP, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur FROSSARD Lionel**
Monteur d'installation, DALKIA, BELFORT.
- **Monsieur GABRIEL Carlos Alberto**
Responsable atelier, SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR, MÉTABIEF.
- **Monsieur GAIRE Damien**
Technicien de maintenance, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame GALLAND Jessica**
Technicienne de lancement, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GAULARD Hervé**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur GAUTHERAT Gaetan**
Opérateur, ZURFLUH FELLER, AUTECHAUX-ROIDE.
- **Madame GAUTHIER Celine**
Responsable îlot, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Monsieur GAY Laurent**
Formateur, ASS DEVELOPP FORMATION PROFESS, EXINCOURT.
- **Monsieur GEMINEL Jacky**
Directeur de site, EUROCAST DELLE, DELLE.
- **Monsieur GEORGES Sébastien**
Technicien logistique clients, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur GERIN Guillaume**
Technicien bureau d'études, INDUSTRIE THERMOFORMAGE MECANO SOUDURE, AUTECHAUX.
- **Monsieur GERST Stéphane**
Vrp, L'OREAL, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur GERVASUTTI Christophe**
Responsable d'équipe, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, SOCHAUX.
- **Monsieur GIRARDIN Laurent**
Acheteur industriel, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Madame GODEY Séverine**
Secrétaire, CARRARA FRERES, AUDINCOURT.
- **Madame GOEURY Veronique**
Assistante administrative, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Madame GOMIS Isabelle**
Auxiliaire en prothèse dentaire, BEAUNE LABORATOIRE, MISEREY-SALINES.
- **Monsieur GONTCHAR Nicolas**
Technicien d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame GONZALÈS Karine**
Pilote assemblage, GRUPO ANTOLIN BESANCON, CHALEZEULE.

- **Monsieur GORMOND Laurent**
Technicien cn, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Monsieur GOURAND Dominique**
Préparateur de commandes, EASYDIS, BESANÇON.
- **Monsieur GRADOZ Lionel**
Responsable d'agence, CARGLASS S.A.S., COURBEVOIE.
- **Monsieur GRANDJEAN Cyril**
Chef de projet, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Madame GRANDJEAN Sibylle**
Opératrice polyvalente uèp montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GRÉDY Dominique**
Technicien maintenance, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Madame GRESSIER Virginie**
Agente de fabrication, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Madame GROSSARD Bénédicte**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
- **Monsieur GRZYWACZ Arnaud**
Chef de chantier, CEGELEC ALSACE, BRUNSTATT-DIDENHEIM.
- **Madame GUERIN Nicole**
Superviseuse production, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame GUEZ Rachel**
Technicienne flux, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur GUIGNEY Yohann**
Conducteur d'installation, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame GUIGNOT Jessica**
Agente de fabrication, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Madame GUIJARRO Isabelle**
Cheffe pôle oenv, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.

- **Monsieur GUILHERMIN Mathieu**
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Madame GUILLET Valérie**
Assistante commerciale, SOCIETE DE TRAITEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS SOTREFI, ETUPES.
- **Madame GUILLIOT Aline**
Responsable qualité, DECELECT, SOISSONS.
- **Monsieur GUVEN Serkan**
Ouvrier qualifié, PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, SOCHAUX.
- **Monsieur HANSMANNEL Jean-Claude**
Technicien, GRUPO ANTOLIN BESANCON, CHALEZEULE.
- **Monsieur HARRAB Youssef**
Gestionnaire du système d'information, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS, MONTBELIARD.
- **Madame HEDDAR Nassira**
Comptable, CASTMETAL COLOMBIER, COLOMBIER-FONTAINE.
- **Monsieur HEIM Christophe**
Usineur, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur HENRY Christian**
Chargé de projet, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur HENRY Jean-Yves**
Responsable développement commercial, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Madame HERRMANN Céline**
Responsable de service administration générale, CAF DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
- **Madame HERTZOG Stéphanie**
Ouvrière en ea, FONDATION PLURIEL, BESANÇON.
- **Monsieur HOCINE Nasreddine**
Opérateur qualifié, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.

- **Monsieur HOCQUET Laurent**
Pilote projet, MSFR, ÉTUPES.
- **Monsieur HOFFBECK David**
Professionnel d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame HUE Karine**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur HUGO Gregory**
Moniteur contrôle véhicules terminés, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame HUGON Myriam**
Opératrice polyvalente peinture, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur HUMBERT Julien**
Mécanicien, SARL TECHNICARBURE, LE RUSSEY.
- **Madame HUSADZIC Amra**
Opératrice polyvalente, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur HUSSON Christophe**
Cadre, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur IDIR Kamel**
Cariste, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame IUTZELER Rachel**
Gestionnaire de stocks, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Monsieur JACQUET Aurélien**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Monsieur JACQUOT Arnaud**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur JACQUOT Frédéric**
Opérateur régleur, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS, ARBOIS.
- **Madame JACQUOT Séverine**
Responsable maintenance et sécurité des bâtiments, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.

- **Monsieur JANOD Guillaume**
Leader méthodes et productivité, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur JARDIN Cedric**
Supplier technical assistant, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur JARDOT Patrick**
Technicien confirmé mécanique automobile, MILLAUTO LOSANGE MONTBELIARD, BISCHHEIM.
- **Madame JEANBOURQUIN Sylvia**
Technicienne conseillère retraite, CARSAT BOURGOGNE ET FRANCHE COMTE, DIJON.
- **Monsieur JEANNEY Gerald**
Opérateur polyvalent flux efficace, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame JEANNINGROS Patricia**
Secrétaire, SCP GILLES JUILLARD, PASCAL FERRY, ANNE NADLER, STEPHANIE BERTRAND ET MELANIE THOUVENOT-FAGEOT, AUDINCOURT.
- **Madame JOANNES Stéphanie**
Assistante commerciale export, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Madame JOLY Sandrine**
Employée d'expédition, SARL TECHNICARBURE, LE RUSSEY.
- **Monsieur JUIF Christophe**
Monteur - régleur, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Madame JUIF Valérie**
Opératrice, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame JUILLARD Brigitte**
Monitrice contrôle véhicules terminés, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur JUPILLE Raphaël**
Préparateur cariste, BERRY SUPERFOS BESANCON, BESANÇON.
- **Madame KAABI Malika**
Responsable service client, VITABRI, BESANÇON.

- **Monsieur KARATAS Omer**
Opérateur professionnel, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.
- **Monsieur KHY Pola**
Conducteur installations automatisées, WIENERBERGER, LANTENNE VERTIERE.
- **Madame KLINGUER Anne-Laurence**
Manager informatique, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur KOC Seydi**
Ouvrier, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Madame KOHLER Laurence**
Assistante contentieux, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur KOUHAIL Ahmed**
Conducteur d'installation, STELLANTIS N.V, .
- **Monsieur KRAGULJ Nenad**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame LAHOUE Lydie**
Technicienne, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur LALLEMAND Yves**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, DIJON.
- **Monsieur LAMAND Bertrand**
Cariste, EASYDIS, BESANÇON.
- **Madame LAMBELIN Corinne**
Responsable service production, SCP BR ASSOCIES, FORT-DE-FRANCE.
- **Monsieur LAMBERT Stéphane**
Superviseur production, KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS, PONTARLIER.
- **Madame LAMÔME Nadine**
Technicienne sécurité trafic, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur LAMRIS Mustapha**
Maçon, GCC, LES MUREAUX.

- **Monsieur LANDRY Nicolas**
Responsable supply chain, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS,
BESANÇON.
- **Monsieur LANGLOIS Mickaël**
Opérateur polyvalent uep cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LANUSSE-CAZALE Eric**
Ingénieur informaticien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur LARTOT Jean-Marie**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, DANNEMARIE SUR CRETE.
- **Monsieur LATRASSE Sébastien**
Responsable logistique, CASTMETAL COLOMBIER, COLOMBIER-FONTAINE.
- **Monsieur LAURENT Boris**
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LECLERC Christophe**
Opérateur magasinier, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame LECLERC Karine**
Vs planner, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS, BESANÇON.
- **Monsieur LECOMTE Fabrice**
Electricien de maintenance, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame LEFEBVRE Isabelle**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, ÉCULLY.
- **Monsieur LEGLISE Frédéric**
Ouvrier qualifié - régleur, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur LEGRIS Franck**
Opérateur polyvalent uep contrôle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LELANDAIS David**
Responsable stock et administratif, KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS,
PONTARLIER.
- **Monsieur LEMONIER Cedric**
Maintenancier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur LEONI Yoann**
Technicien de maintenance, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur LEVAIN Florian**
Responsable informatique, LTL, EXINCOURT.
- **Madame LEVREY Nathalie**
Visiteuse spécialiste, BAYER HEALTHCARE SAS, LOOS.
- **Madame LHERMENIER Candy**
Conductrice d'installation, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame LIPKIEWICZ Christelle**
Employée commerciale, EXINCODIS, EXINCOURT.
- **Monsieur LIVIO Sidney**
Agent de fabrication, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Madame LOMBARD Magaly**
Experte qualité répartition, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame MACKOWIAK Sandra**
Opératrice polyvalente, FAURECIA SYSTEMES D'ÉCHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame MAGNO Sylvie**
Secrétaire médicale, HARBON SYLVAIN, BESANÇON.
- **Madame MAITRE Tajana**
Gestionnaire paie et administration du personnel, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur MALDINEY Laurent**
Conducteur installation compression, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame MAMFOUMBY Catherine**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MANGE Brigitte**
Opératrice tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.

- **Monsieur MANGEL Christophe**
Agent de fabrication, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Monsieur MARAUX David**
Responsable des flux, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Madame MARIE Françoise**
Responsable commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
- **Madame MARILLY Sonia**
Responsable de rayon, LEROY MERLIN FRANCE, ANDELNANS.
- **Madame MARLIN Sandrine**
Opératrice, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame MARX Nathalie**
Ingénieure, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MASSON Christophe**
Chef de projet, MSFR, ÉTUPES.
- **Madame MATHEZ Elodie**
Secrétaire, SARL TECHNICARBURE, LE RUSSEY.
- **Monsieur MAXEL Philippe**
Opérateur régleur, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS, BESANÇON.
- **Monsieur MAYRAND Frédéric**
Cadre, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur MAZZOLINI Thierry**
Régleur, SOUDATOL, VUILLAFANS.
- **Madame MEDANE Nora**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MELOT Regis**
Coordinateur erp, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.
- **Madame MENEGAIN Christelle**
Conseillère mutualiste agence, LA FRANCE MUTUALISTE, PUTEAUX.

- **Monsieur MERCET Yann**
Technicien qualité, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur MÉTAYER Grégory**
Chef de projet, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, VILLEBON-SUR-YVETTE.
- **Monsieur METCHAT Zian**
Soudeur polyvalent, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame MEZIERE Rachelle**
Vendeuse conseil, THIRIET MAGASINS, ÉLOYES.
- **Monsieur MICHAUX Sébastien**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur MICHEL Clement**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MICHELI Gino**
Conducteur d'opérations, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur MIGNOT Sébastien**
Moniteur ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MIGUET Olivier**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MILANDE Christele**
Responsable caisse, INVIVO GROUP, PARIS 16E ARRONDISSEMENT.
- **Madame MILJKOVIC Christine**
Conductrice d'installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Madame MILLET Catherine**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MINAZZI Florence**
Assistante commerciale export, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.

- **Madame MINIC Tijana**
Responsable de magasin, STOCK J BOUTIQUE JENNYFER, BELFORT.
- **Monsieur MISCHI Ianis**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, BESANÇON.
- **Madame MITTON Nadine**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MOLLIER Sylvain**
Technicien, BERTRANDT, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur MONNIER Jean-Claude**
Responsable d'affaires, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - HAUT DOUBS,
PONTARLIER.
- **Monsieur MONNIN Franck**
Conducteur machines, BERRY SUPERFOS BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur MONTAVON Olivier**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MOREL Stéphanie**
Gestionnaire administrative, ASSO DU PAYS DES SEPT RIVIERES, RIOZ.
- **Madame MORETTA Daniela**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MORICHON Corinne**
Responsable adv, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Madame MORILHAT Isabelle**
Conseillère en évolution professionnelle, POLE EMPLOI, BESANÇON.
- **Monsieur MOTTIN Thierry**
Contrôleur, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame MOUETTE Carole**
Assistante en audioprothèse, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, BESANÇON.
- **Madame MOUGEY Nathalie**
Assistante de direction, NEOLIA, MONTBÉLIARD.

- **Madame MOUGIN Maryse**
Assistante commerciale, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Madame MOUGNARD Charline**
Conseillère clientèle face à face, GIE AG2R, BESANÇON.
- **Monsieur MOUILLESEAUX Cédric**
Automaticien, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Madame MOUREAUX Sandra**
Secrétaire, MAZARS PONTARLIER, MAÎCHE.
- **Monsieur MOUREY Laurent**
Technicien service, HYD&AU FLUID, SCHILTIGHEIM.
- **Madame M'RAD Torkia**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Madame MUJANOVIC Asima**
Agente d'entretien, SOCIETE DES TECHNIQUES DE PROPETE INDUSTRIELLE, ALLENJOIE.
- **Monsieur MUJKANOVIC Edin**
Ouvrier, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur MULLER Christophe**
Leader d'équipe, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur MULLER Fabian**
Formateur, ASS DEVELOPP FORMATION PROFESS, EXINCOURT.
- **Monsieur NAAMI Azad**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame NACHON Rachel**
Atsem, SYND INTERCOMMUNAL FONTAIN - ARGUEL - LA VEZE - PUGEY, FONTAIN.
- **Monsieur NANSE Fabrice**
Régleur, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.
- **Monsieur NÉGELÉ Christophe**
Ouvrier professionnel des services, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur NGUYEN Nhu**
Décolleteur, U.N.D., FRANOIS.
- **Monsieur NICOLIER Cyril**
Chargé de développement, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur NICOT David**
Responsable technique, SOONE, BEAUMOTTE-AUBERTANS.
- **Madame NOMED Katia**
Secrétaire, SOCIETE DE TRAITEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS SOTREFI,
ETUPES.
- **Monsieur NOUARI Khemisti**
Retoucheur peintre, PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, SOCHAUX.
- **Monsieur NOURY Frédéric**
Cadre, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur OGEZ Grégory**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur OLÉRON Thibault**
Régleur machines, INDUSTRIE THERMOFORMAGE MECANO SOUDURE,
AUTECHAUX.
- **Monsieur OLIVEIRA DA SILVA Jacinto Manuel**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame OLIVIER Katia**
Agente qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame OUDELET Cathy**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur OZKAYA Nihat**
Régleur, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur PANAGET Sylvain**
Responsable prototype, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Madame PANYA Vanmany**
Agente d'entretien, SOC TOURISTIQUE THERMALE LA MOUILLERE, BESANÇON.
- **Monsieur PARISEL Willy**
Metteur au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame PARRIAUX Véronique**
Assistante rh, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Monsieur PATOUT Bernard**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame PATOUT Patricia**
Ingénieure, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PEGEOT Christian**
Conducteur d'opérations, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur PELLETIER Gaylord**
Chargé d'affaires, STELLANTIS N.V.
- **Madame PEQUIGNOT Aurélie**
Agente de fabrication, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame PÉRIARD Émilie**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Madame PERIARD Sylviane**
Agente de restauration, BUFFALTITUDE, PONTARLIER.
- **Monsieur PEROZ Daniel**
Animateur de formation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PESIN Didier**
Conducteur de ligne automatisée, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame PEULTIER Aurélie**
Opératrice polyvalente uep cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame PHULPIN Anita**
Architecture team leader, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.

- **Madame PIGUET Lucienne**
Conseillère de vente, LEROY MERLIN FRANCE, BESANCON.
- **Madame PILLODS Agnès**
Agente de fabrication, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame PILLOT Christine**
Agente accompagnement polyvalente, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE
FRANCHE COMTE, ORNANS.
- **Madame PINTO Claude**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PINTO Rafaël**
Informaticien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur PLACE Frederic**
Ouvrier, SIEDOUBS, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur PLEIGNET Pascal**
Cadre, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Madame POBELLE Anne-Sophie**
Assistante médicale et référente informatique, ASS PATRONALE MEDECINE
TRAVAIL, BESANCON.
- **Monsieur POINCELET Damien**
Expert matériaux, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame POLINARI Maud**
Secrétaire, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame POTIER Myriam**
Conseillère retraite, AG2R AGIRC-ARRCO, BESANÇON.
- **Monsieur POUMIER Frédéric**
Designer industriel, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur PRIOLET Bruno**
Cadre commercial, TOTALENERGIES LUBRIFIANTS SERVICES AUTOMOBILE,
COURBEVOIE.

- **Monsieur PRUDHAM Mathieu**
Chauffeur hydrocureur, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, SOCHAUX.
- **Monsieur QUINET Luc**
Leader maintenance outils, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Madame RACLE Catherine**
Technicienne photo, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Madame RADI Khadija**
Assistante administrative, ONET SERVICES, AUDINCOURT.
- **Monsieur RAICHON Laurent**
Technicien plasturgie, NP JURA, DOLE.
- **Madame RAIMUNDO Magalie**
Technicienne de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame RAUCAZ Corinne**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame REDOUTEY Sabrina**
Employée commerciale, ANACO, VALDAHON.
- **Madame REDZEPOVIC Lidija**
Agente logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur RENAUD Marc**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame RICCARDI Raphaëlle**
Gestionnaire paie, NEXITY LAMY, BESANÇON.
- **Monsieur RICHARD Vincent**
Technicien d'essai, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame RIGHI Larheme**
Opératrice polyvalente uep montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur RIPAMONTI Cédric**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur ROLDAN Frédéric**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur RONSIN Michaël**
Ouvrier de scierie, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-VENNES.
- **Madame ROSSEZ Christine**
Psychologue, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANÇON.
- **Monsieur ROTH David**
Technicien de maintenance, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame ROUSSELOT Aurore**
Comptable, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur ROUSSEY Laurent**
Agent technique, CEGELEC FRANCHE-COMTE, ALLENJOIE.
- **Madame RUBRECHT Catherine**
Opticienne, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, BESANÇON.
- **Madame SAADOUDI Habiba**
Agente de fabrication, TREVEST, BROGNARD.
- **Monsieur SARAZIN Thomas**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame SARTORIS Isabelle**
Technicienne de lancement, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SARTORIS Nicolas**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SAVAS Mustafa**
Usineur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.
- **Madame SCHLACHTER Fabienne**
Responsable comptable, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur SEBAIE Kamal**
Agent de fabrication polyvalent, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT,
ALLENJOIE.

- **Madame SEGUI Sophie**
Gestionnaire maîtrise des risques, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame SELTZ Anne**
Aide à domicile, ASS AIDE PERSONNES AGEES SOINS DOMICILE, MONTBÉLIARD.
- **Madame SENELLART Blandine**
Informaticienne, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame SERDET Laetitia**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SERIFEG Amar**
Professionnel logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame SERVANT Typhaine**
Métrologue, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame SIMANS Hanna**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame SIMON Angélique**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SOBHI Mohamed**
Responsable logistique, APTIV HOLDINGS FRANCE SAS, VILLEPINTE.
- **Monsieur SOBUH Gérald**
Technicien automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SOUTUMIER Jerome**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur STIL Franck**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SWIRGOSKI Alain**
Soudeur, ULTRALU SAS, GIROMAGNY.

- **Monsieur TERRIER Dominique**
Chauffeur pl / spl, COLLECTES VALORISATION ENERGIE DECHETS - COVED,
FAIMBE.
- **Monsieur THIEBAUD Gaetan**
Contremaître, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur TINTINGER Fabrice**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame TISSOT Nathalie**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
- **Madame TOUBHANS Valérie**
Gestionnaire locative et quittancement, IDEHA, MONTBELIARD.
- **Madame TOURNIER-GROSEMOUGE Sabrina**
Adjointe responsable paie, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.
- **Monsieur TOURNOUX Julien**
Assistant en relations communication, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur TUTUMLU Fatih**
Chef d'équipe, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur TYROLE Hervé**
Cariste, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur UKA Afrim**
Conducteur d'installation, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur URBAIN Stéphane**
Ingénieur produit, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur VALLON Ludovic**
Responsable commerce et bureau d'études, VOESTALPINE AUTOMOTIVE
COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.
- **Monsieur VANDEWALLE Arnaud**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, LYON.
- **Monsieur VARLOT Damien**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Madame VASSEUR Stéphanie**
Porteuse de repas, APASAD SOINS PLUS SOUTIEN, GRAND-CHARMONT.
- **Madame VAUDOUR Ludivine**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
- **Monsieur VAUTHIER Serge**
Ingénieur qualité, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur VEJUX Franck**
Conseiller clientèle particuliers, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur VENTURA Nicolas**
Conducteur receveur, MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE, THISE.
- **Madame VERNET Pascale**
Chargée de recrutement, AFPA ACCES A L' EMPLOI, MONTREUIL.
- **Madame VEZIES Corine**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur VIATTE Frederic**
Technicien d'atelier, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Madame VIEGAS Florence**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur VIEIRA Manuel**
Technicien maintenance, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame VIENNET Geraldine**
Conseillère relation client, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
- **Madame VILLARS Sandrine**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Madame VILLAUMIE Delvie**
Conductrice de ligne, SOCIETE FROMAGERE DE VERCEL, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.

- **Monsieur VOYNNET Stéphane**
Directeur de restaurant, BUFFALTITUDE, PONTARLIER.
- **Madame VUILLEMENOT Nathalie**
Comptable, J P R INVEST, BESANÇON.
- **Madame VUILLEMIN Sandrine**
Assistante logistique, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Monsieur WALLEZ Michel**
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame WODZINSKI Corinne**
Secrétaire commerciale, JCL MOTORS, BELFORT.
- **Madame WUST-LACROIX Laetitia**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur YILMAZ Cuma**
Soudeur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame YUKSEL Demet**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur YUKSEL Yusuf**
Agent logistique, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, SOCHAUX.
- **Monsieur ZAFRA Thierry**
Agent de fabrication, F2J JAPY, VALENTIGNEY.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ABDELLI Mohamed**
Technicien de maintenance, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Monsieur ACCARD Laurent**
Opérateur polyvalent ferrage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur ACHARD Fabrice**
Directeur de magasin, PEGASE, ÉCOLE-VALENTIN.

- **Madame ANDRASIK Sylvie**
Acheteuse mro, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame ANDRÉOLETTI Dominique**
Assembleuse assistante technique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE COCKPIT SOLUTIONS, BESANÇON.
- **Monsieur ARNOUX Frederic**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame AUBRY Valérie**
Directrice d'agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Monsieur BAKIR Ibrahim**
Fondeur, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.
- **Monsieur BARDOT Michel**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, BESANÇON.
- **Monsieur BARNEOUD Jean-Marc**
Responsable vie série et productivité, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur BARON Alain**
Technicien, STELLANTIS N.V, .
- **Monsieur BARTHOD-MALAT Eric**
Assistant technique, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE COCKPIT SOLUTIONS, BESANÇON.
- **Madame BARTHOD MICHEL Chantal**
Adjointe au responsable service informatique, ETABLISSEMENTS THEVENIN & DUCROT, PONTARLIER.
- **Madame BARTHOULOT Françoise**
Opératrice, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BATTEL Alain**
Ingénieur cadre automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BCHIRI Azouz**
Ouvrier, SIEDOUBS, MONTBELIARD.

- **Madame BELOT Isabelle**
Agente de fabrication, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Monsieur BENGEL Jean-Pierre**
Formateur, C I P R E S, BESANÇON.
- **Monsieur BERNARD Christian**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
- **Monsieur BERNARD Xavier**
Pilote validation, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame BERNER Catherine**
Aide soignante, APASAD SOINS PLUS SSIAD GRAND CHARMONT, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur BERTRAND Jean-Luc**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BESSAGUET Christophe**
Moniteur montage en ligne, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BIANCHI Cathie**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BICREL Bruno**
Cadre étude, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BIETRY Christian**
Technicien services généraux, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur BILLAMBOZ Laurent**
Cadre responsable technique, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur BLANC Yannick**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BOISOT Thierry**
Chef d'équipe, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BESANÇON.
- **Monsieur BOITEUX Damien**
Technicien d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Madame BONI Christele**
Analyste fraude bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame BONNET Véronique**
Conductrice de machine, SOCIETE FROMAGERE DE VERCEL, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
- **Monsieur BONNOT Stéphane**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BORDES Franck**
Technicien mise au point moteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BOUDAQUIN Didier**
Metteur au point, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Monsieur BOURGOIN Philippe**
Ouvrier qualifié, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur BOUSSOUF Mustapha**
Retoucheur pièces diverses, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.
- **Monsieur BRETTEL Jean-Marie**
Agent professionnel de fabrication, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BRETON Christophe**
Opérateur conducteur d'installation, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame BRICCOLA Laurence**
Manager de rayon, ANACO, VALDAHON.
- **Monsieur BRICE Pascal**
Directeur commercial, INDUSTRIE THERMOFORMAGE MECANO SOUDURE, AUTECHAUX.
- **Madame BRUN Nathalie**
Assistante de gestion, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur BRUN Thierry**
Acheteur, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.

- **Madame BRUSSET Nathalie**
Opératrice, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur BUHLER Alain**
Chef secteur ventes, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
- **Monsieur BULLY Christophe**
Approvisionnement, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Madame BUSSIÈRE Anne-Claude**
Ingénieur informatique, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
- **Monsieur BUSSON Yvan**
Technicien d'études, STELLANTIS N.V, .
- **Monsieur BUSSY Arnaud**
Préparateur peinture / ci, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur CAMPY Philippe**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CARDOT Christophe**
Technicien méthodes, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Monsieur CARNEIRO NETO José Luís**
Contremaître, SOCIETE FRANC COMTOISE D'APPLICATIONS, ORNANS.
- **Monsieur CARNET Christian**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur CARRIER Didier**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
- **Monsieur CARRION-BAEZA Jean**
Contrôleur process, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.
- **Madame CASSARD Christine**
Monitrice, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CATHENOD Jean-Paul**
Technicien entretien du patrimoine, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU
DEPARTEMENT DU DOUBS, BESANÇON.

- **Monsieur CHALON Éric**
Pilote Ild, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur CHAMPENDAL Christian**
Technicien de laboratoire, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame CHAMPENDAL Christine**
Assistante utilisateur systèmes info, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame CHANEZ Nathalie**
Cheffe caissière, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
- **Monsieur CHARBON Antoine**
Responsable amélioration continue, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame CHARBON Evelyne**
Technicienne logistique, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame CHARLES Carine**
Cash manager and sales administrator, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur CHARPIN Emmanuel**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CHAZAL Franck**
Technicien, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame CHIAPPINI Agnès**
Responsable administrative des ventes, SAICA PACK TRANSFORMATEURS, DEVECEY.
- **Madame CHOIGNARD Martine**
Employée commerciale, SORUDIP, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur CHOLET Benoit**
Adjoint responsable d'agence, DORAS, BETHONCOURT.
- **Monsieur CIANTIA David**
Responsable presse, SOCIETE D'ETUDES ET REALISATION D'OUTILS A DECOUPER ET A EMBOUTIR EN ABREGE : SERODE, PIREY.

- **Madame CIGLIA Dominique**
Directrice d'agence, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame CLERC Laurence**
Agente de contrôle, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur COPPENS Michaël**
Cariste préparateur, WIENERBERGER, LANTENNE VERTIERE.
- **Madame CORBON Ariane**
Ingénieure des ventes, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame COSTA MOURA Véronique**
Infirmière, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Madame CÔTE-COLISSON Brigitte**
Conseillère entreprise, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Monsieur COUETTE Philippe**
Chauffeur, SA TRANSPORTS BOURGEOIS, VELESMES-ESSARTS.
- **Madame COURBET Georgia**
Déléguée spécialiste, PFIZER, PARIS 14E ARRONDISSEMENT.
- **Madame COUR Evelyne**
Téléopératrice, APRR, VILLARS SOUS ECOT.
- **Monsieur COURGEY Virgile**
Cadre, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur COURTOIS Patrick**
Agent sécurité viabilité atelier, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur COURVOISIER Ludovic**
Chargé de clientèle, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Monsieur CRAMPON Dominique**
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CRAVEIRO CIPRIANO José**
Ouvrier de scierie - déligneur, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-
VENNES.

- **Monsieur CRUZ PEIXEIRO Paulo Jorge**
Technicien de la qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CUCHE Remy**
Chef de projet études innovation, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur CUCHEROUSSET Emmanuel**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CURTIL Thierry**
Technicien de maintenance, EUROCAST DELLE, DELLE.
- **Madame CURTY Catherine**
Agente maintenance péage, APRR, VILLARS SOUS ECOT.
- **Monsieur DAMIS Stephane**
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DARTEVELLE David**
Préparateur cariste, BERRY SUPERFOS BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur DAVID Pascal**
Technicien des services logistiques, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, MAÏCHE.
- **Monsieur DEBACKER Eric**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DÉBOIS Thierry**
Employé de raboterie, JURABOIS B.R., GRAND'COMBE-CHÂTELEU.
- **Monsieur DEBOURGE François**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DE CONTO Alain**
Technicien maintenance, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame DECORBEZ Nathalie**
Conseillère service assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, DOLE.
- **Monsieur DEGOUL Richard**
Chargé d'affaire projet énergie, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur DELABY Dominique**
Conducteur moyens industriels, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur DELAGUE Frédéric**
Responsable de fabrication, CIBOMAT, HAGUENAU.
- **Monsieur DELEMASURE Christophe**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DELIMAL Xavier**
Mécanicien automobile, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame DEMENUS Sylvie**
Secrétaire, ASS AIDE PERSONNES AGEES SOINS DOMICILE, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur DEMET Marc**
Spécialiste innovation process, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur DEZEURE Jean-Marc**
Ingénieur d'étude, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DHELLIN Philippe**
Gestionnaire de projets immobiliers, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame DIDION Rachel**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DIETRICH Pascal**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DOLCI Patrice**
Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DOS-PRAZERES Mario-Luis**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DOS SANTOS QUEIROZ Carlos**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.

- **Madame DOUGOUD Carole**
Hôtesse de caisse, SOVICE, AUDINCOURT.
- **Madame DRYPAN Isabelle**
Assistante service personnel, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DUBAIL Eric**
Opérateur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DUBROCA Christophe**
Technicien ordonnancement, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DUPREZ Bertrand**
Technicien d'atelier, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.
- **Monsieur DURAND Pierre-Éric**
Launch manager, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame EBERHARDT Catherine**
Ingénieure, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur EL GARTATI Abdelfatah**
Soudeur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.
- **Monsieur ESTIENNE Franck**
Industrial project manager, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur FAIVRE Gilles**
Chef de projet, CIGMA, HÉRICOURT.
- **Madame FALCONNIER Sylvie**
Assistante de direction, BOUVARD ALINA INDUSTRIE, DOLE.
- **Monsieur FAUDOT Laurent**
Chargé de mission, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Madame FAUQUEUX Christine**
Animatrice d'îlot, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE COCKPIT SOLUTIONS,
BESANÇON.
- **Monsieur FERNANDEZ Sylvestre**
Technicien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.

- **Monsieur FICHET Jean-Yves**
Directeur des ventes, DELPHIMOB, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur FLEURY Frédéric**
Responsable qualité sécurité environnement, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BESANÇON.
- **Monsieur FLUBACKER Philippe**
Informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame FROSSARD Fabienne**
Responsable paie / administration du personnel, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur GABRIEL Carlos Alberto**
Responsable atelier, SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR, MÉTABIEF.
- **Madame GABRY Carole**
Auditrice qualité, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur GABRY Olivier**
Agent des services généraux, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur GARABÉDIAN Christian**
Directeur achats, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur GATRAT Hervé**
Technicien d'essai mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GAUCHÉ Marc**
Support technique et méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame GERMAIN Ghislaine**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GERST Stéphane**
Vrp, L'OREAL, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur GHELLAB Oustad**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GIAMBERINI Eric**
Technicien essai mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.

- **Monsieur GIRARDIN Laurent**
Acheteur industriel, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur GIROD Didier**
Responsable synthèse client, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame GLASSON-OLIVIER Christelle**
Cadre de la direction industrielle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame GLASSON Severine**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, BESANÇON.
- **Madame GOMIS Isabelle**
Auxiliaire en prothèse dentaire, BEAUNE LABORATOIRE, MISEREY-SALINES.
- **Monsieur GOURMELON Eric**
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GUESNEY Emmanuel**
Ingénieur cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame GUGLIELMETTI Chantal**
Responsable paie, SOGEA RHONE-ALPES, BAUME-LES-DAMES.
- **Madame GUIGNOT Danielle**
Agente de fabrication, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Monsieur GUILLOT Franck**
Technicien produit, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GUINCHARD Jean-Francois**
Responsable d'affaires sav, J.R.AUTOMATION SAS, BESANÇON.
- **Monsieur GUY Laurent**
Technico-commercial, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSEY, MULHOUSE.
- **Monsieur GUYOT Jean-claude**
Ingénieur informaticien, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Madame GUZZO Isabelle**
Coordinatrice, LOC MARIA, BESANÇON.

- **Monsieur HACQUARD Christian**
Technicien era, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Madame HAKKAR Malika**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BESANÇON.
- **Monsieur HECK Sébastien**
Chef d'équipe, SOGEA RHONE-ALPES, BAUME-LES-DAMES.
- **Monsieur HEIM Christophe**
Usineur, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame HENOCQ Solange**
Ingénieure, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur HENRY Christian**
Chargé de projet, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame HERMANN Patricia**
Psychologue, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, LE VAL-D'AJOL.
- **Monsieur HERNANDEZ-GONZALEZ Leandro**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame HUGUENIN Anne**
Animatrice de prévention, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame HUMBERT Lydie**
Agente de fabrication, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Madame HUMBERT Sylviane**
Cheffe comptable, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame HUOT-SORDOT Jocelyne**
Conductrice d'installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP,
ETUPES.
- **Monsieur JACQUOT Jocelyn**
Technicien maintenance, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur JARDOT Patrick**
Technicien confirmé mécanique automobile, MILLAUTO LOSANGE MONTBELIARD,
BISCHHEIM.

- **Monsieur JEANNEY Philippe**
Ingénieur-cadre, STELLANTIS N.V, .
- **Madame JEANNINGROS Monia**
Secrétaire expérimentée, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, BESANÇON.
- **Monsieur JEANNIN Jean-Louis**
Ouvrier de scierie, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-VENNES.
- **Monsieur JEANNOT Alain**
Contremaître, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Madame JOLIOT Marie-Noëlle**
Médecin conseil, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, BESANÇON.
- **Madame JOLIVET Marie**
Aide soignante, APASAD SOINS PLUS SSIAD GRAND CHARMONT, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur JOSSELIN Christophe**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur JUPILLE Raphaël**
Préparateur cariste, BERRY SUPERFOS BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur KAYMAZ Faruk**
Technicien outilleur, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS,
ROUGEGOUTTE.
- **Monsieur KOC Seydi**
Outilleur, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Monsieur KOENIG Bernard**
Manœuvre, JURASSIENNE DES BOIS - BURGUNDER, GRAND'COMBE-CHÂTELEU.
- **Madame KOUIDRIA Cécile**
Agente vêtements de travail, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS,
SOCHAUX.
- **Monsieur KROK Thierry**
Maintenancier process spécialiste moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur KUENY Patrick**
Directeur, COMITE DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES INTER-ENTREPRISES CIE 3 CHENES, BELFORT.
- **Madame KUSMERUCK Claude**
Contrôleuse labo, MCPP CLERVAL, PAYS-DE-CLERVAL.
- **Monsieur LAFFONT Stéphane**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame LAIGNEAU Catherine**
Assistante services sociaux, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur LALEVÉE Jean-Philippe**
Contre-maître tréfilage/laminage, DELLE FIL, DELLE.
- **Madame LAMBERT Patrizia**
Assistante achats, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur LAMRIS Mustapha**
Maçon, GCC, LES MUREAUX.
- **Madame LAPIERRE Nathalie**
Chargée conception/intégration ods, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Monsieur LARESCHE Jérôme**
Comptable, IDEHA, MONTBELIARD.
- **Monsieur LASSAUGE Gabriel**
Fraiseur, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Monsieur LAULAN Philippe**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur LAURENT Claude**
Technicien bureau d'étude, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame LAVERNAUX Isabelle**
Préparatrice de commandes, NORMARK FRANCE, BOUROGNE.
- **Monsieur LE CALVEZ Olivier**
Agent de fabrication, FAURECIA SYSTEMES D'ÉCHAPPEMENT, ALLENJOIE.

- **Monsieur LE COSQUER Yannick**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LEDRU Richard**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LEGER Christophe**
Technicien assemblage prototype, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur LEPIGEON Cyrille**
Electromécanicien, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
- **Monsieur LEROY Didier**
Technicien qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LIENARD Dominique**
Gestionnaire de parc, STELLANTIS N.V.
- **Madame LOMBARD Catherine**
Technicienne qualité, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur LORNET Raymond**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LUC Benoit**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MAGRI Philippe**
Responsable magasin - produits finis, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Monsieur MAIRE François**
Directeur industriel, INDUSTRIE THERMOFORMAGE MECANO SOUDURE,
AUTECHAUX.
- **Monsieur MAIROT Alain**
Responsable de synthèse dynamique route, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MARADAN Véronique**
Opératrice traitement de valeurs, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur MARCHAND Eric**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur MARCHINO Jean-Pierre**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MARIE Olivier**
Opérateur polyvalent uep montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MAVON Sandrine**
Cheffe de service, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANÇON.
- **Monsieur MAZZOLINI Thierry**
Régleur, SOUDATOL, VUILLAFANS.
- **Monsieur MEIGNIER Jérôme**
Chef de secteur, LEIFHEIT BIRAMBEAU, PARIS.
- **Madame MELANJOIE Emmanuelle**
Agente comptable, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Madame MELLINGER Véronique**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MENICUCCI Christophe**
Responsable up, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Monsieur MESSEY Didier**
Inspecteur d'assurance, GENERALI VIE, SAINT-DENIS.
- **Monsieur METIN Jean-Luc**
Ingénieur-cadre, STELLANTIS N.V, POISSY.
- **Madame MILJKOVIC Christine**
Conductrice d'installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP,
ETUPES.
- **Monsieur MILLE Guillaume**
Responsable maintenance outil de découpe, GRUPO ANTOLIN BESANCON,
CHALEZEULE.
- **Madame MINAZZI Florence**
Assistante commerciale export, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.

- **Monsieur MIRANDA DA ROCHA GOMES António André**
Agent de fabrication, TREVEST, BROGNARD.
- **Monsieur MOHAMMEDI Mohammed**
Cariste, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur MOLLET Philippe**
Automaticien, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.
- **Monsieur MONNIER Jean-Claude**
Responsable d'affaires, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - HAUT DOUBS,
PONTARLIER.
- **Monsieur MONNIN Franck**
Conducteur machines, BERRY SUPERFOS BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur MONTEIRO Jose**
Résident qualité, LEONI WIRING SYSTEMS FRANCE, MONTIGNY-LE-
BRETONNEUX.
- **Monsieur MOQADDEM Saïd**
Technicien gmao, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.
- **Madame MORICHON Corinne**
Responsable adv, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Monsieur MOUGEL Dominique**
Technicien d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MOUGEL Liseta**
Assistante d'unité opérationnelle, SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE, FEYZIN.
- **Madame MOUGEY Nathalie**
Assistante de direction, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur MOUGEY Régis**
Chef de chantier, SOGEA RHONE-ALPES, BAUME-LES-DAMES.
- **Madame MOUTON Nathalie**
Opératrice, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame M'RAD Torkia**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, DIJON.

- **Monsieur MULLER Philippe**
Responsable magasin conso/prépa of, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Monsieur NACHIN David**
Maintenancier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur NICOD Hervé**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur OLSZAK OLSZEWSKI Franck**
Directeur d'agence, COLAS FRANCE, DANNEMARIE SUR CRETE.
- **Madame ORSAT Nadine**
Conductrice d'installation, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame ORSAT Veronique**
Responsable ordonnancement, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur OUGIER Daniel**
Pilote injection outillage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur PALENCIANO Manuel**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PANECCASIO Vincenzo**
Opérateur réglage frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
- **Madame PARISOT Catherine**
Opératrice, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur PARRAIN Laurent**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PATOIS Christophe**
Mécanicien automobile d'intervention, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur PATOIS Frederic**
Contremaître fabrication, FACEL, SAINT-HIPPOLYTE.
- **Madame PAULUS Régine**
Employée technique de restauration, ELRES, BELFORT.

- **Monsieur PAUTRAT Didier**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur PAYET Christophe**
Ouvrier qualifié, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur PEGEOT Christian**
Conducteur d'opérations, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur PELLETERET Didier**
Agent polyvalent de fabrication, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur PERRET Franck**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PERROT-AUDET Jean-Michel**
Directeur de bureau, KPMG, MORTEAU.
- **Monsieur PESNEC Pascal**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame PETIT Chantal**
Responsable adjointe, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS, MONTBÉLIARD.
- **Madame PETITE Brigitte**
Opératrice, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS, BESANÇON.
- **Monsieur PEUGEOT Patrick**
Agent de fabrication, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PFENNINGER Jérôme**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PIERRE Emmanuel**
Technicien de laboratoire, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur PIERRE Jean-Charles**
Chauffeur livreur pl, CIBOMAT, HAGUENAU.

- **Madame PILLOT Christine**
Agente accompagnement polyvalente, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE
FRANCHE COMTE, ORNANS.
- **Monsieur PIROUTET Noël**
Limeur - opérateur de production, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING
SAS, BESANÇON.
- **Monsieur POLAT Huseyin**
Maçon-grutier, CARRARA FRERES, AUDINCOURT.
- **Madame POMPILI Esmeralda**
Comptable fournisseur, LISI AUTOMOTIVE, GRANDVILLARS.
- **Madame PONS Françoise**
Agente de qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame PONTARLIER Annie**
Assistante adv, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - HAUT DOUBS, VUILLECIN.
- **Madame PONZI Annie**
Technicienne matériaux et procédés, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame POSCA Florence**
Gestionnaire des comptes contentieux, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur POUGET Frédéric**
Magasinier, JRI, FESCHES-LE-CHÂTEL.
- **Monsieur POUILLARD Étienne**
Employé de banque, CAISSE CREDIT MUTUEL BAUME VALDAHON ROUG, BAUME-
LES-DAMES.
- **Monsieur PRENEY Didier**
Retoucheur, PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, SOCHAUX.
- **Monsieur PRIOLET Bruno**
Cadre commercial, TOTALENERGIES LUBRIFIANTS SERVICES AUTOMOBILE,
COURBEVOIE.

- **Madame RAGONDET Nathalie**
Conseillère patrimoniale, CAISSE DE CREDIT MUTUEL MANDEURE VALENTIGNEY,
VALENTIGNEY.
- **Monsieur RAOULX Remi**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur RECEVEUR Fabian**
Conducteur pulpeur, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur RÉGNIER Alain**
Manutentionnaire, JARDILAND, BESANÇON.
- **Monsieur REINICHE Christophe**
Chargé d'affaires professionnels, BANQUE CIC EST, BESANÇON.
- **Monsieur RENAUD Marc**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame REUTER Martine**
Technicienne, GE STEAM POWER SYSTEMS, BELFORT.
- **Monsieur RIBEIRO Dumingos**
Superviseur, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur RIBEIRO PEREIRA Antonio**
Chef d'équipe logistique, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur RICCIARDETTI Jacques**
Chargé de clientèle, SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE, NEUILLY-
SUR-SEINE.
- **Madame ROCHET Laurence**
Cheffe d'équipe, ETABLISSEMENTS BURDIN BOSSERT, BESANÇON.
- **Madame RODICQ Murielle**
Comptable, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame RONDOT Mireille**
Assistante service clients, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.

- **Monsieur ROUSSEL Abel**
Vendeur itinérant, IPERIA INNOVATION PIECES DE RECHANGE INDUSTRIELLES
AUTOMOBILES, FAUVERNEY.
- **Monsieur ROUSSEL David**
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.
- **Monsieur ROUSSEY Laurent**
Agent technique, CEGELEC FRANCHE-COMTE, ALLENJOIE.
- **Monsieur ROY Didier**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur RUFFIN Fabrice**
Contremaître, KME ROLLED FRANCE SAS, DEVECEY.
- **Madame RUIZ Corinne**
Opératrice, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SACHY Benoît**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SAGE Frédéric**
Ingénieur informatique industrielle, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSEY,
MULHOUSE.
- **Monsieur SANCHEZ Richard**
Technicien maintenance, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.
- **Madame SAUVANET Christine**
Assistante commerciale, DESAUTEL, SAINT-VIT.
- **Monsieur SAUVANET Patrice**
Cariste préparateur, WIENERBERGER, LANTENNE VERTIERE.
- **Madame SCHIANTARELLI Angelina**
Acheteuse - approvisionneuse, SIDEO RDT, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur SELLOUM Abdelhakim**
Technicien outillage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur SIMON Philippe**
Agent coordinateur aux opérations, FEDEX EXPRESS FR, CHEMAUDIN ET VAUX.

- **Monsieur SISAVANH Song**
Agent de fabrication, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Madame SPINA Marie-Laure**
Conseillère de vente, HERMIONE RETAIL, BESANÇON.
- **Monsieur SZEWCZYK Nicolas**
Responsable qualité modèle, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur TAHOURI Karim**
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur TASSETTI Simon**
Responsable développement contrôle qualité, PAPETERIE DE MANDEURE,
MANDEURE.
- **Madame TAVARES LOPES Joelle**
Opératrice de production, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS,
BESANÇON.
- **Monsieur TESSIER Nicolas**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur TEXIER Eric**
Pilote validation, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur THIEBAUD Franck**
Technicien méthodes automatismes, CGR PMPC, BOUSSIÈRES.
- **Monsieur THOMAS Gaël**
Technicien d'ordonnancement, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
- **Monsieur THOMAS Jean**
Agent qualité, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur TIFAOU Arsène**
Conducteur machine à papier, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur TIROLE Patrick**
Responsable maintenance era, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.

- **Madame TIROLE Sylvianne**
Assistante commerciale, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame TISSIER Myriam**
Agente de service hospitalier, KORIAN VILL'ALIZE, THISE.
- **Monsieur TOSTI Christian**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame TOURIS Marie-Hélène**
Titulaire assistante, BANQUE DE FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur TRIPIER Éric**
Comptable, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Monsieur VAILLANT Yves**
Opérateur polyvalent logistique, STELLANTIS N.V, .
- **Madame VARIN Armelle**
Educatrice spécialisée, DE SAUVEGARDE DE L ENFANT A L ADULTE NORD
FRANCHE COMTE, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur VASSORT Pascal**
Technicien méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur VAUTHIER Serge**
Ingénieur qualité, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur VAUTROT Alain**
Cariste, IDEAL STANDARD FRANCE, DOLE.
- **Monsieur VÉJUX Benoit**
Coordinateur qualité, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur VELASQUES Alfred**
Agent de fabrication, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur VENTURA Nicolas**
Conducteur receveur, MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE, THISE.
- **Madame VEZIES Corine**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur VIATTE Dominique**
Technicien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur VIENE Lionel**
Vérificateur d'extincteurs, DESAUTEL, SAINT-VIT.
- **Madame VIGNO Christelle**
Travailleuse sociale, CAF DU TERRITOIRE DE BELFORT, BELFORT.
- **Monsieur VIOLETTE Pierre**
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame VUILLAUME Annie**
Directrice d'agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame VUILLEMIN Laurence**
Agente administrative, AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE,
BESANÇON.
- **Madame VUILLEMIN Sandrine**
Assistante logistique, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Madame WODZINSKI Corinne**
Secrétaire commerciale, JCL MOTORS, BELFORT.
- **Monsieur WURTZ Serge**
Technicien de production, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP,
ETUPES.
- **Monsieur ZAFRA Thierry**
Agent de fabrication, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur ZAGHOUD Samir**
Gap leader logistique, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ABDELLI Mohamed**
Technicien de maintenance, TECHNITUBE, ETUPES.

- **Monsieur ACHARD Fabrice**
Directeur de magasin, PEGASE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur ALPY Eric**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur ANDRÉ Vincent**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur ANGELINI Marc**
Régleur, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS, BESANÇON.
- **Madame ANTONI Annick**
Ingénieure d'application polymères et composites, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur AUBRY Pascal**
Opérateur injection, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur BARBIER Eric**
Technicien, STELLANTIS N.V, .
- **Monsieur BARNIER Pascal**
Régleur, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame BARTHOD MICHEL Chantal**
Adjointe au responsable service informatique, ETABLISSEMENTS THEVENIN & DUCROT, PONTARLIER.
- **Monsieur BATTAGLIA Pierre**
Electricien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BATTAINI Corinne**
Chargée d'affaires succession, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur BAUD Eric**
Chauffeur poids lourds, COLAS FRANCE, ÉVILLERS.
- **Monsieur BAUER Didier**
Responsable offres et développement commercial, ALSTOM TRANSPORT SA, ORNANS.

- **Monsieur BAU Franck**
Technicien logistique, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame BEAUFILS Christine**
Ingénieure, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BECHTOLD Guy**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame BENIER Valérie**
Agente administrative, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Madame BERCEOT Jacqueline**
Coordinatrice gestion, AESIO MUTUELLE, PARIS.
- **Monsieur BERTIN Thierry**
Responsable ingénierie, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur BERZELAK Yvan**
Technicien méthodes process, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BESANÇON.
- **Monsieur BEZERRA DE CASTRO LOPES Miguel**
Agent de maîtrise, CASTMETAL COLOMBIER, COLOMBIER-FONTAINE.
- **Monsieur BICHET Patrick**
Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BOILLOD Jean-Claude**
Ouvrier de scierie, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-VENNES.
- **Monsieur BOILLOT Thierry**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BOISSENIN Thierry**
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.
- **Madame BONFILS Sabrina**
Pilote de ligne, GRUPO ANTOLIN BESANCON, CHALEZEULE.
- **Monsieur BONGEOT Philippe**
Cariste aiguilleur, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.

- **Madame BONNET Véronique**
Conductrice de machine, SOCIETE FROMAGERE DE VERCEL, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
- **Monsieur BONNOT Michel**
Technicien méthodes peinture, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur BORDAS Alain**
Conducteur de fours, ITW RIVEX, ORNANS.
- **Monsieur BOUDAQUIN Didier**
Metteur au point, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Monsieur BOUGELU Martial**
Professionnel, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame BOURGEOIS REPUBLIQUE Marielle**
Chargée d'affaires, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Monsieur BOURGOIN Philippe**
Ouvrier qualifié, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur BOURRIOT Emmanuel**
Technicien d'atelier, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame BOUVROT Nathalie**
Assistante de direction, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur BRUCHON Jean-François**
Ingénieur cadre automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BUHLER Alain**
Chef secteur ventes, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
- **Madame BURTIN Véronique**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame CADARIO Eliane**
Cariste, SIEDOUBS, MONTBELIARD.

- **Monsieur CALLIER Richard**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CANBAZ Nuri**
Pilote d'installation, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.
- **Monsieur CANLER Christophe**
Préparateur peinture, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur CARISEY Régis**
Responsable atelier, INDUSTRIE THERMOFORMAGE MECANO SOUDURE, AUTECHAUX.
- **Monsieur CARNEIRO NETO José Luís**
Contremaître, SOCIETE FRANC COMTOISE D'APPLICATIONS, ORNANS.
- **Monsieur CARNIEL Francis**
Tooling & equipment coordinator, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame CARRION Maria De Las Mercedes**
Acheteuse, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur CASARES Juan**
Mécanicien automobile, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CAULIER Patrick**
Technicien réseau, SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX, MAMIROLLE.
- **Monsieur CAVEROT Pascal**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame CHALTON Isabelle**
Attachée clientèle, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Madame CHAMPENDAL Christine**
Assistante utilisateur systèmes info, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur CHAUFFAUD Dominique**
Responsable site, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU RHONE, BRIGNAIS.

- **Monsieur CHAUMONT Fabrice**
Maintenancier process spécialiste moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur CHAVANNE Frédéric**
Responsable d'agence fabrication, CIBOMAT, HAGUENAU.
- **Monsieur CHEVALME Lionel**
Pilote de production, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP,
BESANÇON.
- **Madame CHIAPPINI Agnès**
Responsable administrative des ventes, SAICA PACK TRANSFORMATEURS,
DEVECEY.
- **Monsieur CHOLE Michel**
Psychothérapeute, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE, LONS-LE-
SAUNIER.
- **Monsieur CHOLEY Richard**
Outilleur, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur CLAUDE Damien**
Technicien réseaux, SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX, MAMIROLLE.
- **Monsieur CLAUDEPIERRE André**
Sécheur machine à papier, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur CLAVERIE Philippe**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur COLA Eric**
Technicien de maintenance, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur COMBOUILHAUD Alain**
Comptable, ASS DEVELOPP FORMATION PROFESS, EXINCOURT.
- **Madame CORDIER Christèle**
Employée commerciale/caissière, MAZAGRAN SERVICE, ORNANS.
- **Monsieur CORDIER Eric**
Agent de maintenance, TECHNITUBE, ÉTUPES.

- **Madame COULET Geneviève**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
- **Madame COUR Evelyne**
Téléopératrice, APRR, VILLARS SOUS ECOT.
- **Monsieur COURTOIS Patrick**
Agent sécurité viabilité atelier, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame CREUSY Fabienne**
Technicienne bancaire, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Monsieur CREUX Patrick**
Gap leader, FAURECIA SYSTEMES D'ÉCHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur CUENOT Alain**
Technico-commercial, SANDERS AUREOLE, CHAMPFORGEUIL.
- **Madame CURRIN Fabienne**
Directrice des ressources humaines, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Monsieur CURTIL Christophe**
Chef d'équipe, DELLE FIL, DELLE.
- **Madame CURTY Catherine**
Agente maintenance péage, APRR, VILLARS SOUS ECOT.
- **Monsieur DAVID Pascal**
Technicien des services logistiques, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, MAÏCHE.
- **Madame DEBRAY Sophie**
Assistante administrative, MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANCON.
- **Madame DECOSTERD Nelly**
Chargée de rayon alimentaire, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION
MPX, BESANÇON.
- **Monsieur DEFFRY Guy**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.

- **Monsieur DEKAR Ahmed**
Opérateur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame DELOUVRIER Cecile**
Aide à domicile, APASAD SOINS PLUS VILLAGE, GRAND-CHARMONT.
- **Monsieur DE MELO Agostinho**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame DERAIN Marie-Irene**
Agente de fabrication, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Madame DE RONCHI Corinne**
Assistante industrialisation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Monsieur DESMOULIERES David**
Opérateur assemblage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame DOCREMONT Pascale**
Conseillère accueil, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BESANCON UNION, BESANÇON.
- **Monsieur DOS SANTOS QUEIROZ Carlos**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur DOUSSOT Philippe**
Employé de banque, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, BESANÇON.
- **Monsieur DUBREZ Thierry**
Contrôleur qualité, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur DUBUISSEZ David**
Electricien prototype, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DUPARC Pierre**
Ingénieur technico-commercial, BILLION SAS, BELLIGNAT.
- **Madame DUPONT Mireille**
Monitrice, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DURAND Pierre-Éric**
Launch manager, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.

- **Madame EYMANN Catherine**
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur FACCIN Antonio**
Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur FAIVRE Philippe**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur FAREY Alain**
Conducteur d'installation / technicien d'atelier / technicien méthodes, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur FAURE Etienne**
Informaticien - chef de projets infrastructures, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Madame FERRY Corinne**
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur FERRY Eric**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur FICHTER Yvon**
Cariste, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur FIERS Pascal**
Cadre technique industrie automobiles, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur FOIADELLI Jean-Luc**
Chef comptable, LTL, EXINCOURT.
- **Madame FORCILLON Patricia**
Cheffe d'équipe propreté, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur FORIEN Philippe**
Responsable atelier, ETS J VIRLY S A, CHALEZEULE.
- **Monsieur FREUND Pascal**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur FROIDEVAUX Thierry**
Outilleur, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.

- **Monsieur GABRIEL Carlos Alberto**
Responsable atelier, SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR, MÉTABIEF.
- **Madame GAFFIOT Corinne**
Gestionnaire magasin, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur GAGNOR Jean-Luc**
Monteur - régleur, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Monsieur GALEOTTI Robert**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GALIANA Didier**
Formateur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GASNER Christophe**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GASPARI Yves**
Directeur régional, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, SOCHAUX.
- **Monsieur GAUDIN Olivier**
Affuteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BOUROGNE.
- **Monsieur GERST Stéphane**
Vrp, L'OREAL, LEVALLOIS-PERRET.
- **Monsieur GIANCARLO François**
Superviseur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur GIBEY Jean-Marc**
Pilote métrologie, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame GIRARD Béatrice**
Conseillère, CASDEN BANQUE POPULAIRE, CHAMPS-SUR-MARNE.
- **Monsieur GIRARDEAU Regis**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame GIRARDOT Michele**
Technicienne qualité, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.

- **Monsieur GIRARDOT Thierry**
Professionnel d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame GIROLIMETTO Nathalie**
Human resources business partner, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT,
NANTERRE.
- **Monsieur GODET Laurent**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GOGNIAT Patrice**
Opérateur polyvalent uep montage, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GRAIZELY Laurent**
Cariste, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur GRANDJEAN Rafael**
Second de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, SOCHAUX.
- **Monsieur GRANJON Eric**
Cadre technique, STELLANTIS N.V, .
- **Monsieur GRESSET Bruno**
Agent de fabrication bobine, ALSTOM TRANSPORT SA, ORNANS.
- **Madame GROGNET Christine**
Agente technique ordonnancement, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING
SAS, BESANÇON.
- **Monsieur GUIDAT Olivier**
Agent de fabrication, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Madame GUILLEM Patricia**
Cadre de gestion, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, BESANCON.
- **Madame GUISEPPI Agnès**
Technicienne, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur HAGELI Gerald**
Opérateur, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.

- **Monsieur HALACZKIEWICZ Fabrice**
Technicien d'études, STELLANTIS N.V, .
- **Monsieur HAUPLOMB Hervé**
Opérateur de frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
- **Monsieur HENRIOT Bruno**
Chef de chantier, INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE EST, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur HENRY Christian**
Chargé de projet, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur HENRY Franck**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Madame HERMANN Patricia**
Psychologue, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, LE VAL-D'AJOL.
- **Monsieur HERNANDEZ José-Maria**
Spécialiste injection outillage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame HUMBERT Sylviane**
Cheffe comptable, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame HUOT-SORDOT Jocelyne**
Conductrice d'installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP,
ETUPES.
- **Monsieur JACQUEMARD Jean-Marie**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
- **Madame JACQUES Evelyne**
Vendeuse relais, SAN MARINA, AUBAGNE.
- **Monsieur JACQUINOT Franck**
Professionnel d'essai, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur JARDOT Patrick**
Technicien confirmé mécanique automobile, MILLAUTO LOSANGE MONTBELIARD,
BISCHHEIM.

- **Monsieur JARRIGE Laurent**
Conducteur routier, GEODIS CL AUTOMOTIVE EST, ETUPES.
- **Monsieur JEANDON Marc**
Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur JIMENEZ François**
Conducteur de ligne automatisée, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur JIMENEZ Frédéric**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
- **Monsieur JOLIVET Benoit**
Contrôleur de gestion, GEFCO FRANCE, COLOMBES.
- **Monsieur JORDAN Dominique**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame JOUILLEROT Nathalie**
Responsable informatique, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Monsieur JUSRENDOT Gilles**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur KLIS Alain**
Spécialiste automatisme, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur KOENIG Alain**
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LABE Thierry**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LACLEF François**
Technicien qualité fournisseur, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur LACREUSE Dominique**
Aide pulpeur, PAPETERIE DE MANDEURE, MANDEURE.
- **Madame LANGOVIST Evelyne**
Assistante administrative, PSA AUTOMOBILES SA, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

- **Monsieur LARGUET Djamal**
Décrocheur, PEUGEOT MOTOCYCLES, MANDEURE.
- **Monsieur LAUBERT Patrick**
Technicien service clients, CAISSE CREDIT MUTUEL VILLERS LE LAC, VILLERS-LE-LAC.
- **Monsieur LAULAN Philippe**
Responsable d'unité, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame LAURENT Odile**
Assistante comptable, STANLEY BLACK & DECKER FRANCE SERVICES, BESANÇON.
- **Monsieur LE BLAY Marc**
Formateur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LE CALVEZ Olivier**
Agent de fabrication, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur LELONG Hervé**
Essayeur démeriteur véhicules, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LESCURE Alain**
Technicien, HENDRICKSON FRANCE S.A.S, CHÂTENOIS-LES-FORGES.
- **Monsieur LETONDOR Thierry**
Responsable production, VOESTALPINE AUTOMOTIVE COMPONENTS FONTAINE, FONTAINE.
- **Monsieur LIGNON Pascal**
Agent de fabrication, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Monsieur LIOTTA Pierre**
Technicien qualité, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur LOMBARD Eric**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur LOMBARDOT Jacques**
Superviseur de production, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.

- **Monsieur LOUÉ Jean-Paul**
Responsable technique production, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Monsieur MAGGI Domenico**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur MAGNIEN Stephane**
Electromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MAIGROT Hervé**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur MAIREY Philippe**
Technicien de laboratoire, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT,
VALENTIGNEY.
- **Madame MAISTRUCK Laurence**
Opératrice polyvalente uep cariste logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame MAIZIERES Ghislaine**
Gestionnaire bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Monsieur MANGE William**
Ouvrier professionnel, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MARIA MOROUÇO Aureliano**
Expert opérations, NXO FRANCE, SAINT-PRIEST.
- **Monsieur MARTELLO Philippe**
Agent technicien rectifieur, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS,
BESANÇON.
- **Monsieur MARTEL Thierry**
Conseiller gestion particulier retraite, AG2R AGIRC-ARRCO, BALMA.
- **Monsieur MATHIEU Alain**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MAZZOLINI Thierry**
Régleur, SOUDATOL, VUILLAFANS.

- **Monsieur MELIS Richard**
Assistant de gestion, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MERCIER Frédéric**
Ouvrier, ALSTOM TRANSPORT SA, ORNANS.
- **Madame MESNIER Béatrice**
Agente de fabrication, SCHRADER, PONTARLIER.
- **Monsieur METIN Jean-Luc**
Ingénieur-cadre, STELLANTIS N.V, POISSY.
- **Monsieur METTETAL Laurent**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MICHELOT Jean-Francois**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MICLOT Jean-Luc**
Chargé d'affaire, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MIGUEL Antoine**
Technicien méthodes, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Monsieur MILLET Bruno**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Madame MINAZZI Florence**
Assistante commerciale export, HIFI FILTER FRANCE, PONTARLIER.
- **Monsieur MISCHLER Philippe**
Chargé d'affaires, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MONNIER Gilles**
Opérateur process, KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS, PONTARLIER.
- **Monsieur MONTORIOL Didier**
Commercial, LASER CHEVAL, MARNAY.
- **Monsieur MOREL Jean-Claude**
Responsable soudure, INDUSTRIE THERMOFORMAGE MECANO SOUDURE,
AUTECHAUX.

- **Madame MORICHON Corinne**
Responsable adv, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Monsieur MOUGENOT Vincent**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur MOUGIN Richard**
Déligneur en scierie, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-VENNES.
- **Monsieur NELH Frederic**
Responsable outillages, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur NICOLAS Patrick**
Outilleur, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur NICOLET Lionel**
Agent de production, DIAGER INDUSTRIE, POLIGNY.
- **Monsieur OEUVRARD Didier**
Employé travaux publics, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE, BAVILLIERS.
- **Monsieur OKTEM Mustafa**
Soudeur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame PADIAL Margarita**
Contrôleuse niveau 1, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Monsieur PARIS Didier**
Conducteur de travaux, DALKIA, BELFORT.
- **Monsieur PARIS Francois**
Responsable devis, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Madame PARISOT Elisabeth**
Technicienne qualifiée, FONDATION PLURIEL, BESANÇON.
- **Monsieur PASTEUR Gilles**
Conseiller technique, SOLIHA DOUBS COTE D'OR ET TERRITOIRE DE BELFORT, BESANÇON.

- **Monsieur PEGEOT Christian**
Conducteur d'opérations, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur PELLETIER Daniel**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame PEPE Marie-Pierre**
Employée commerciale, SORUDIP, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur PERROS Gerard**
Agent technique, ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES, NEUILLY-SUR-SEINE.
- **Monsieur PETITCOLIN Laurent**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PHILIP Jean**
Chauffeur poids lourd, SOGEA RHONE-ALPES, BAUME-LES-DAMES.
- **Monsieur PICARD Jean-Jacques**
Chauffeur livreur, OCP REPARTITION, QUETIGNY.
- **Madame PILLOT Christine**
Agente accompagnement polyvalente, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE
FRANCHE COMTE, ORNANS.
- **Madame PILLOT Isabelle**
Cheffe de projet utilisateur, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame PINTO Daniele**
Acheteuse, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur PLUCHE Remi**
Ingénieur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur POUTOT Benoit**
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur PREDINE Alain**
Canalisateur, SOGEA RHONE-ALPES, BAUME-LES-DAMES.
- **Monsieur REGNIER Max**
Bobineur, ALSTOM TRANSPORT SA, ORNANS.

- **Monsieur RICHARD Alain**
Technicien de maintenance, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame RICHARD Liliane**
Responsable projets alternateurs, GE STEAM POWER SYSTEMS, CRAVANCHE.
- **Monsieur RODRIGUEZ Fernando**
Fraiseur commande numérique, FILMATIC INDUSTRIE, GRANDVILLARS.
- **Madame ROSSEL Nathalie**
Assistante, BANQUE DE FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur ROYER Jean-Marie**
Agent de contrôle, MSA FRANCHE COMTE, BESANCON.
- **Monsieur RUEFLIN Thierry**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SAGE Frédéric**
Ingénieur informatique industrielle, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESY,
MULHOUSE.
- **Monsieur SANCEY Jean-Pierre**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame SAULNIER Sylvie**
Agente administrative qualifiée, GEFCO FRANCE, COLOMBES.
- **Monsieur SBARDELLA Vincent**
Cariste, GEFCO FRANCE, ETUPES.
- **Monsieur SCHMITT Pascal**
Chargé de clientèle professionnelle, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-
COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur SCHOTT Fabrice**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur SCHULER Michel**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
- **Madame SEBILE Elisabeth**
Responsable administrative, MAZAGRAN SERVICE, ORNANS.

- **Monsieur SIRUGUET Patrick**
Technicien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur SISAVANH Song**
Agent de fabrication, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Monsieur SOCIÉ Denis**
Responsable prototypes, ZURFLUH FELLER, NOIREFONTAINE.
- **Madame STANTINA Evelyne**
Gestionnaire des données techniques, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.
- **Monsieur STEPHANI Dominique**
Magasinier chauffeur, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Monsieur STEULET Christian**
Responsable qualité usine, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur SUEUR Didier**
Responsable transport, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur SZYMANSKI Michel**
Technicien de méthodes, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame TETARD Nathalie**
Agente de fabrication, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur THEVENOT Thierry**
Responsable atelier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur THIEBAUD Patrick**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Monsieur THOUVENIN Eric**
Opérateur assemblage, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur THUEILLON David**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur TRIDANT Vincent**
Retoucheur, PSA ID, SOCHAUX.

- **Monsieur TRIPARD Alain**
Technicien laboratoire sénior, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur TROUP Jean-Marc**
Ingénieur-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Madame TSCHIRHART Isabelle**
Opératrice / technicienne, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur VALLET Patrick**
Technicien de lancement, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame VAUDOUR Laurence**
Responsable administrative, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, BESANÇON.
- **Monsieur VAUTHIER Serge**
Ingénieur qualité, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur VÉJUX Benoit**
Coordinateur qualité, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.
- **Monsieur VENTURA Nicolas**
Conducteur receveur, MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE, THISE.
- **Monsieur VERDY Pascal**
Technicien de maintenance, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame VERGUET Fulvia**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur VERMELIN Alain**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame VEZIES Corine**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur VIAL Jean-Christophe**
Technicien d'études, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur WURTZ Serge**
Technicien de production, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.

- **Monsieur YILDIRIM Hüseyin**
Technicien, SIEDOUBS, MONTBELIARD.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ACHARD Fabrice**
Directeur de magasin, PEGASE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur ALLEMAND Daniel**
Analyste qualité, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur ANTOINE Denis**
Electricien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur ANTOINE Emmanuel**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BALDERACCHI Marie-Hélène**
Orthophoniste, LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
BESANÇON.
- **Monsieur BARTHOD Luc**
Acheteur, ITW RIVEX, ORNANS.
- **Madame BELZ Christine**
Inspectrice commerciale assurance, ALLIANZ I.A.R.D., BESANÇON.
- **Monsieur BENOIT Didier**
Pontier, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOB, ETUPES.
- **Monsieur BERTIN Michel**
Responsable développements informatiques, LASER CHEVAL, MARNAY.
- **Monsieur BERLOTTI Faustino**
Ouvrier, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur BINDA Gilles**
Responsable d'exploitation, EASYDIS, BESANÇON.

- **Madame BILLEY Nelly**
Opératrice, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Madame BLONDET Catherine**
Conseillère de vente, HERMIONE RETAIL, BESANÇON.
- **Madame BOITEUX Evelyne**
Gestionnaire de flotte, GEFCO FRANCE, COLOMBES.
- **Madame BONNOT Christine**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur BONNOT Gilles**
Ouvrier, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Madame BONZOM Chantal**
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, SOCHAUX.
- **Monsieur BOUDAUX Philippe**
Régleur, U.N.D., FRANCOIS.
- **Madame BOUDRY Patricia**
Agente d'exploitation, CONFRATERNELLE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION PHARMACEUTIQUE RHIN RHONE MEDITERRANEE, BESANÇON.
- **Madame BOUHELIER Chantal**
Attachée chargée gestion cse, SCHRADER, PONTARLIER.
- **Monsieur BOUVRESSE Gilles**
Technicien atelier, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS, BESANÇON.
- **Monsieur BRAZZALE Thierry**
Chef d'équipe en maçonnerie, CARRARA FRERES, AUDINCOURT.
- **Monsieur BRENET Jean-Luc**
Formateur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame BRUN Françoise**
Agente de gestion locative, IDEHA, MONTBELIARD.
- **Monsieur BUI Antoine**
Coursier, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.

- **Monsieur CADARIO Pascal**
Ouvrier, SIEDOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur CALAME-LONGJEAN Michel**
Technicien d'exploitation, DALKIA, BELFORT.
- **Monsieur CARLIER Raymond**
Régleur, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Monsieur CARNEIRO NETO José Luís**
Contremaître, SOCIETE FRANC COMTOISE D'APPLICATIONS, ORNANS.
- **Monsieur CAVARELLI Jean-Claude**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur CHABANAS Didier**
Accompagnateur crédit immobilier, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame CHAPUIS-PUPECKI Patricia**
Conseillère assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS, MONTBÉLIARD.
- **Madame CHATELAIN Nicole**
Titulaire assistante, BANQUE DE FRANCE, BESANÇON.
- **Monsieur CHENOU Pascal**
Réceptionnaire, EASYDIS, BESANÇON.
- **Monsieur CLÉMENT Serge**
Conducteur d'installation, préparateur peinture, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Madame CLERC Isabelle**
Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Monsieur COLIN Gérard**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur COLLOT Gerard**
Industrial project manager, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.

- **Monsieur COMTE Didier**
Technicien d'exploitation, DALKIA, BELFORT.
- **Monsieur COMTOIS Jacques**
Opérateur, PSA AUTOMOBILES SA, VESOUL.
- **Monsieur COUCHOT Philippe**
Opérateur polyvalent, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur COURTECUISSÉ Bruno**
Technicien relation client, APERAM STAINLESS PRECISION, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur COURTOIS Patrick**
Agent sécurité viabilité atelier, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame COUTZAC Corinne**
Responsable de service, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur CROIZIER Christian**
Responsable commercial, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Madame CUCHEROUSSET Maryline**
Gestionnaire maîtrise des risques confirmée, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS, MONTBELIARD.
- **Monsieur CUPILLARD Hervé**
Employé de banque, BANQUE CIC EST, MORTEAU.
- **Madame CUPILLARD Nathalie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, MORTEAU.
- **Monsieur DAVID Pascal**
Technicien des services logistiques, MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE, MAÏCHE.
- **Madame DEGANI Annick**
Assistante commerciale, ALLIANZ FRANCE, PUTEAUX.
- **Monsieur DELVALLE Fabrice**
Cadre logistique, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.

- **Monsieur DÉTRIE Gilles**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE, BELFORT.
- **Madame DEVEILLE Anny**
Technicienne conseil expert, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS,
MONTBELIARD.
- **Madame DOLMAIRE Myriame**
Assistante conciliation, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS,
MONTBÉLIARD.
- **Monsieur DOUZEN Michel**
Professionnel logistique, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur DUPARC Pierre**
Ingénieur technico-commercial, BILLION SAS, BELLIGNAT.
- **Madame DURAND Veronique**
Opératrice, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Madame ECHARD Sylvie**
Commerciale sédentaire, ETABLISSEMENTS BURDIN BOSSERT, BESANÇON.
- **Monsieur FAIVRE Philippe**
Responsable logistique, SYSTEME U EST, SAINT-VIT.
- **Madame FILLION Martine**
Technicienne logistique, AUTOMOBILES DANGEL, SENTHEIM.
- **Madame FORCILLON Patricia**
Cheffe d'équipe propreté, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Monsieur FROIDEVAUX Roland**
Cadre commercial, BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.
- **Monsieur GABRIEL Carlos Alberto**
Responsable atelier, SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR, MÉTABIEF.
- **Monsieur GAGLIANO Carmelo**
Agent technicien rectifieur, STANLEY BLACK & DECKER MANUFACTURING SAS,
BESANÇON.

- **Monsieur GARMi Eli**
Ouvrier, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur GAUMET Pascal**
Technicien, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, VALENTIGNEY.
- **Monsieur GESELL Patrick**
Directeur d'exploitation, VALSCIUS BOURGOGNE, BONNARD.
- **Monsieur GODEFROY Didier**
Chauffeur pl grutier, SA EXINCOURT BETON, MATHAY.
- **Madame GOLFIER Vita**
Agente de fabrication, TECHNITUBE, ÉTUPES.
- **Monsieur GROS Bruno**
Directeur département risques opérationnels, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur GROSS Pascal**
Employé de banque, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
- **Monsieur GUERIN Eric**
Opérateur métier, FUJI AUTOTECH FRANCE SAS, MANDEURE.
- **Madame GUILLEM Patricia**
Cadre de gestion, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, BESANCON.
- **Madame GUYON Patricia**
Agente de fabrication, GRUPO ANTOLIN BESANCON, CHALEZEULE.
- **Monsieur HAGIMONT Serge**
Conducteur de ligne auto, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame HEQUET Marie-Claire**
Ouvrière, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame HERMANN Sylvie**
Chargée relations clients, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS,
MONTBÉLIARD.

- **Madame HETELLE Annie**
Assistante commerciale, AESIO MUTUELLE, PARIS.
- **Monsieur HINOJOSA Y JIMENEZ Miguel**
Cariste expédition, CASTMETAL COLOMBIER, COLOMBIER-FONTAINE.
- **Monsieur HORVATH Jean-Louis**
Technicien, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame ISABEY Sylvie**
Ouvrière, CRYLA, BESANÇON.
- **Monsieur JARDOT Patrick**
Technicien confirmé mécanique automobile, MILLAUTO LOSANGE MONTBELIARD, BISCHHEIM.
- **Monsieur JEANNIN Herve**
Metteur au point, METALIS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE.
- **Madame JEANPARIS Françoise**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
- **Madame KROUK Zohra**
Agente de fabrication, GRUPO ANTOLIN BESANCON, BESANÇON.
- **Madame LALLEMAND Christine**
Responsable administrative et financière, SOCIETE D'ETUDES ET REALISATION D'OUTILS A DECOUPER ET A EMBOUTIR EN ABREGÉ : SERODE, PIREY.
- **Monsieur LAMY Serge**
Technicien d'atelier, METALIS, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Madame LEVREY Claudine**
Gestionnaire service clients, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BESANCON UNION, BESANÇON.
- **Madame LIGNON Véronique**
Cariste, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, ETUPES.
- **Monsieur LOHRER Thierry**
Chef de secteur exploitation transport, GEFCO FRANCE, SAUSHEIM.

- **Madame LOTH Brigitte**
Technicienne bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame MAIRE Fabienne**
Employée logistique, HERMIONE RETAIL, BESANÇON.
- **Monsieur MALCUIT Christophe**
Gestionnaire atelier, BOURLIER MONTBELIARD, EXINCOURT.
- **Monsieur MARIA MOROUÇO Aureliano**
Expert opérations, NXO FRANCE, SAINT-PRIEST.
- **Madame MARION Véronique**
Responsable adjointe, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS, BESANÇON.
- **Madame MARLE Angélique**
Responsable assurance qualité fournisseur, CHEVAL FRERES SOC, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Monsieur MAUVAIS Alain**
Rectifieur, APERAM STAINLESS PRECISION, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Monsieur MERZOUGUI Patrick**
Maintenance manager, MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS, BESANÇON.
- **Monsieur MICHELAT Thierry**
Ouvrier qualifié, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, ALLENJOIE.
- **Monsieur MICHEL Eric**
Ingénieur technique, SOCIETE FROMAGERE DE VERCEL, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
- **Madame MIRANDA GOMES Maria João**
Agente de fabrication, SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.
- **Monsieur MONNIER Gilles**
Opérateur process, KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS, PONTARLIER.

- **Monsieur MONNOT Thierry**
Auditeur interne, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Madame MOREL Martine**
Employée commerciale, MAZAGRAN SERVICE, ORNANS.
- **Monsieur OBLED Jean-Jacques**
Responsable maintenance, PEUGEOT SAVEURS, QUINGEY.
- **Madame PASTEUR Nicole**
Gestionnaire image, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS
SOCIALES DE FRANCHE COMTE, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame PEDROSI Christine**
Référente prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS,
MONTBÉLIARD.
- **Monsieur PEGEOT Christian**
Conducteur d'opérations, NEOLIA, MONTBÉLIARD.
- **Madame PEQUIGNOT Anne**
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
- **Monsieur PERIOT Serge**
Ingénieur prestation, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PICARD Francis**
Moniteur fusion, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.
- **Monsieur PIERRE Lionel**
Maintenancier process spécialiste moniteur, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Monsieur PONE Guy**
Adjoint responsable réception, U-LOGISTIQUE, SAINT-VIT.
- **Monsieur POURCHET Alain**
Délégué assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU
DOUBS, PONTARLIER.

- **Madame POURCHET Élisabeth**
Conseillère en économie sociale et familiale, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS, MONTBELIARD.
- **Madame PROST Chantal**
Informaticienne, PSA AUTOMOBILES SA, BESSONCOURT.
- **Madame REBILLET Edith**
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, BESANÇON.
- **Madame ROUVRE Laurence**
Conseillère, POLE EMPLOI, DIJON.
- **Monsieur SANDOZ Denis**
Fraiseur, EST ACIERS INDUSTRIE, ÉTUPES.
- **Madame SAUNIER Yolande**
Technicienne du service médical, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, DIJON.
- **Monsieur SEIGNE Dominique**
Scieur, SCIERIE BERTIN JURASCIAGES, ORCHAMPS-VENNES.
- **Madame SELB Fabienne**
Cadre qualité, FLEX-N-GATE FRANCE, AUDINCOURT.
- **Monsieur THIEBAUD Patrick**
Ouvrier, F2J JAPY, VALENTIGNEY.
- **Madame THIEBAUD Sylvie**
Ergonome / intervenante en prévention des risques professionnels, ASS PATRONALE MEDECINE TRAVAIL, BESANCON.
- **Monsieur TOUATI Didier**
Technicien de maintenance, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESY, ÉCOLE-VALENTIN.
- **Madame TOURNIER Camille**
Ingénieure-cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur TSCHOFFEN Jean-Marie**
Technicien méthodes fonderie, CASTMETAL FWF, SAINTE-SUZANNE.

- **Monsieur VALTHIER Michel**
Informaticien, ATOS FRANCE, STRASBOURG.
- **Monsieur VAUTHIER Serge**
Ingénieur qualité, BENTELER AUTOMOTIVE, MIGENNES.
- **Monsieur VAUTRAVERS Eric**
Régleur machines, INDUSTRIE THERMOFORMAGE MECANO SOUDURE,
AUTECHAUX.
- **Monsieur VERA José**
Technicien d'essai-mise au point, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame VEZIES Corine**
Opératrice polyvalente, PSA AUTOMOBILES SA, SOCHAUX.
- **Madame VIVOT Claudine**
Chargée relations clients, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DU DOUBS,
PONTARLIER.
- **Madame WASNER Régine**
Conseillère des particuliers, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-
COMTE, BESANÇON.
- **Monsieur WECKERLE Philippe**
Technicien, STELLANTIS N.V,

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier – 25044 Besançon Cedex 3 dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le - 6 JUIL. 2022

Le Préfet,

Jean-François COLOMBET

Sous-préfecture de Pontarlier

25-2022-07-06-00015

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022



ARRÊTÉ n° _____ du - 6 JUIL. 2022
accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022

Le Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU** le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;
- VU** le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs ;
- VU** le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Philippe PORTAL, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;
- VU** le décret du 9 janvier 2020 portant nomination de M. Serge DELRIEU, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Pontarlier ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame ADDE Séverine**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame ADDUCI Fabienne née BROCHET**
Adjt adm pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame ADJOUJ Sheherazade**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur ALIX Jean-Georges

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur ANTOINE Julien

Inf bloc op cadre de santé cat sed, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame BAILLY Séverine née MOREY

Adjointe administrative principale 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS.

- Monsieur BARBIER Alain

Adjt tech pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame BARSUS Nathalie née PERSONENI

Educatrice jeunes enfants, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame BEAU Martine née DROMARD

Agente spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur BEDGEDJIAN Pascal

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame BELLENEY Jocelyne née FAIVRE

Employée, COMMUNE DE CHEMAUDIN ET VAUX.

- Madame BENDERROUCH Rajaa

Assist soc-educ, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Madame BERNARD-ROHR Véronique née VOIRIN

Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame BLANC Florence née GREBOT

Cadre de santé, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame BLANCHE Salima

Rédactrice principale de 2ème classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame BLONDEAU-TOINY Patricia née DEMONTROND

Technicienne principale 2ème classe / responsable du service général (2ème catégorie), REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- **Madame BLONDE Estelle née PAILLARD**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.
- **Madame BOBILLIER-MONNOT Christelle née MICHEL**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Madame BOFFY Sophie née ROBERT**
Auxiliaire soins pal 1cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
- **Madame BOISSIER Isabelle née CHARMOILLAUX**
Contractuelle, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.
- **Monsieur BOLE Bernard**
Conseiller municipal, COMMUNE DE LES PREMIERS SAPINS.
- **Madame BONAVENT Peggy née PERRIN**
Rédactrice principale de 1ère classe, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame BORDY Anne-Coralie née BONJOUR**
Rédactrice principale de 2ème classe, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur BOUDJEMA Rémi**
Technicien principal 1ère classe, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.
- **Monsieur BOUHÉLIER Manuel**
Adjt tech pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur BOURGAIGNE Franck**
Ingénieur, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame BOURGEOIS Patricia**
Attachée, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur BOUTEILLER Wilhelm**
Adjoint technique principal 1ère classe, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.
- **Monsieur BOUVANT Emmanuel**
Agent maîtrise pal, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame BOZON Stephanie née RINJARD**
Cheffe de service, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- **Monsieur BRIFFE Jean-François**
Adjt tech pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur BRISEBARD Jérôme**
Adjoint des cadres hospitaliers / responsable achats, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Monsieur CAU Michael**
Technicien, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame CHALOPIN Barbara**
Puéricultrice hors classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur CHEVAILLER Alexandre**
Attaché principal / chef de service sport, jeunesse et vie associative, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Monsieur CHOUARD Jean-Marie**
Préparateur en pharmacie, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTE.
- **Madame CLEMENT Agnes**
Aide soignante, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame CLERC Christine**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur CLERC David**
Attaché principal / chargé de mission valorisation, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame COMPER Séverine**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe / agente d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Monsieur CORDIER Martial**
Conseiller municipal, COMMUNE DE DAMPRICHARD.
- **Monsieur CROVELLA Stephane**
Directeur, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur CULTET William

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.

- Monsieur DAOUD Slimane

Ouvrier principal 2cl, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame DAVID-ADOIR Sandrine née ADOIR

Attachée pal, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame DAVID Carine

Attachée, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur DECQ Jacky

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame DEFORÊT Colette

Infirmière de / ff coordonatrice dac, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Monsieur DENISOT Sébastien

Technicien pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame DESBENOIT Emmanuelle née GARNACHE-CREUILLOT

Rédactrice pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur DESCHAMPS Alain

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur DEVAT Jean-François

Technicien principal de 1ère classe, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame DEZEURE Catherine née LABACH

Technicienne laboratoire médical cs, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame DREZET Severine née MOREL

Rédactrice pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame DUBOZ Fanny

Infirmière 2ème grade isgs, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.

- Monsieur EL ANZAR Mohamed

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- **Monsieur ELLENA Jean-Christophe**
Agent maîtrise, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame EUSTACHE Stéphanie née DIÉTERLÉ**
Attachée, COMMUNE D OYONNAX.
- **Madame FAÏON Sandra**
Aide soignante cl sup, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame FRENOT Aude**
Ingénieure / chargée de mission éco-campus, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Monsieur GARRET Laurent**
Ingénieur pal, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur GASNER Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame GEYDET Monique née MUSSARD**
Aide soignante, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame GHEIDENE Frédérique née ALBEROLA**
Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe / chargée de gestion usagers scolaires, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame GIRARDET Valerie**
Monitrice éducatrice, SOLIDARITE DOUBS HANDICAP.
- **Monsieur GIROD Christophe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER.
- **Madame GOUDEAU Fanny**
Assist ens art pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur GUAY Arnaud**
Agent de maîtrise, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.
- **Madame GUENOT Sylvie**
Adjointe administrative territoriale principale de 1ère classe, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

- **Madame GUETTOUCHE Ratiba née BENSEDIRA**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe ee, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame GUIGNARD Sylvie née PHILIPPE**
Assistante socio éducative de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DU DOUBS.
- **Madame GUILLEMIN Dominique née CASSARD**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Madame GUINARD Maryline**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Madame GUINCHARD Corinne**
Adjointe administrative hospitalier princ 2cl, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame GUYON Alexandra**
Attachée, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
- **Madame HALLIEZ Corinne née DUPONT**
Attachée territoriale, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame HARTWIG Bérénice née RIGAUD**
Bibliothécaire, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur HELL Pierre-Alain**
Infirmier soins généraux spe 2cl, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Monsieur HENRY Arnaud**
Ingénieur pal, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur HÉRY Philippe**
Ingénieur pal, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame HOMRI Aïcha**
Agente de service hospitalier qualifiée cs, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Monsieur HUGUES Christophe**
Technicien, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur HUMBERT Laurent**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE BESANCON.

- **Monsieur IVANES Frédéric**
Adjt tech pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame JACQUIN Alice**
Educatrice de jeunes enfants, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame JUVIN Emmanuelle**
Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame KAYA Ehlinaz**
Agente de service hospitalier qualifiée cl sup, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Monsieur KEBBACHE Nourdine**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE GRAND-CHARMONT.
- **Madame KHAOUA Myriam née AUGÉ**
Cadre de santé, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame LAB Lydie née FAIVRE**
Technicienne laboratoire med cs, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Monsieur LALA Jean-Paul**
Adjt tech pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur LANIER Renaud**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame LAURENT Fabienne**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe / aide de cuisine, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame LAURENT Karine née GUYON**
Préparatrice en pharmacie, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Monsieur LETONDOR David**
Agent maîtrise pal, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur LEVISTE Éric**
Infirmier de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.
- **Monsieur LOUISON Joel**
Adjt tech pal 2cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur LUPINELLI Laurent

Technicien pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur LUTTENAUER Samuel

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur LUTZ Olivier

Infirmier 2ème grade isgs, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.

- Madame MAIGNIEN Armelle

Attachée, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame MAIRE Brigitte née MONNET

Première adjointe au maire, COMMUNE DE DAMPRICHARD.

- Madame MAJKIC Gordana

Assistante médico administrative cn, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Monsieur MANZONI Alain

Adjt tech pal 2cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame MARGUET Maria-Manuela née MARQUES

Agente des services hospitaliers qualifiée, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Madame MARTELET Michelle

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur MATHIS Fabien

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame MEOTTI Fabienne

Ingénieure pal, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame METIN Adeline née VANÇON

Assistante médico administrative cn, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame MONNIER Fanny née HENRIET

Animatrice, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Madame MONTEIRO Chantal

Infirmière 2ème grade isgs, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.

- **Madame MORDELET Sylvie née CHARBERET**
Infirmière de, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Madame MOUGEOT Béatriz née ECHEVARRIA**
Rédactrice, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS.
- **Monsieur MOUGEOT Eric**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SELONCOURT.
- **Madame MOUILLON Christine**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE D'AUDINCOURT.
- **Madame MULENET Nathalie née NICOULIN**
Rédactrice pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur MULLER Eric**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE SELONCOURT.
- **Madame NAIMI Alice**
Rédactrice pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur NESSAKH Toufik**
Ingénieur hospitalier, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Monsieur NEVERS Gilles**
Adjt tech pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame NICOD Claire**
Infirmière 2ème grade isgs, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.
- **Monsieur NOUET Cédric**
Attaché territorial de conservation du patrimoine, COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD.
- **Monsieur OUAKED Arnaud**
Agent maîtrise, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur PACAUD Jérémie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'AUDINCOURT.

- **Madame PARENT Catherine née BOURDENET**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame PARINI Charlotte**
Assist conserv pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame PATRIARCHE Estelle**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame PAUVRET Estelle née DUBRET**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE VOUJEAUCOURT.
- **Madame PEPE Catherine**
Atsem principale de 1ère classe, COMMUNE DE PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS.
- **Madame PERRIGOT Angélique**
Agente de maîtrise, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER.
- **Madame PERSONENI Muriel née GANGLOFF**
Atsem principale 1ère classe, COMMUNE D'EXINCOURT.
- **Monsieur PETITGUYOT Jean Pierre**
Adjoint technique principal 1ère classe, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.
- **Madame PIAT Fabienne née DAVID**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur PONCET Alain**
Attaché, DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT.
- **Madame POURCHET Beatriz née FERNANDEZ BUENO**
Agente des services hospitaliers qualifiée, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Madame QUETIN Aurélie née PERTUISET**
Adjointe administrative hospitalier, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame REGNIER Sylvie née GROSHENRY**
Adjointe technique, COMMUNE DE BESANCON.

- **Madame RELVAS Annie née COSTA**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- **Madame REMONNAY Jacinte**
Agente des services hospitaliers qualifiée / ash ff as, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- **Madame RENAUD Christelle**
Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- **Monsieur RENAULT Gilles**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PONTARLIER.

- **Madame REYES Catherine née PAULY**
Rédactrice principale 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS.

- **Monsieur ROBERT Gilles**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE LE BIZOT.

- **Madame ROBILLARD Ingrid**
Adjointe administrative principale 1ère classe, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.

- **Madame ROLAND Bernadette**
Infirmière de, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- **Madame ROMAND Karine née ZIEBELEN**
Docteur en pharmacie / pharmacienne hospitalière, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- **Madame ROUGET Louise**
Ingénieure / cheffe de service déchets - eau - eedd, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- **Monsieur RYSER Nicolas**
Technicien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- **Monsieur SANCEY-RICHARD Michel**
Conseiller municipal, COMMUNE DE LES PREMIERS SAPINS.

- Monsieur SCHELL Damien

Conseiller municipal, COMMUNE DE DAMPRICHARD.

- Madame SCHWEITZER Francis

Ingénieur principal, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame SEIGNEUR Florence

Aide soignante classe normale, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame SEXE Sophie née DARDY

Assist ens art pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame SID Dalila

Rédactrice principale 2ème classe, DEPARTEMENT DU DOUBS.

- Madame SIGNORI Sophie née LEDIT

Aide soignante cn, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame SILVA Dina née FELICIANO

Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNE DE PONTARLIER.

- Monsieur SIMON Michel

Ancien adjoint au maire, COMMUNE DE GLAMONDANS.

- Madame TAILLARD Françoise née FOURNIER

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Madame TAMBORINI Céline

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur TERRIER Jean-Luc

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT.

- Monsieur THIÉBAUD Jean-François

Attaché territorial, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS.

- Monsieur THOCKLER Stéphane

Ingénieur hors classe, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.

- Madame THOLOMIER Stéphanie née BAROIN

Ingénieure (stagiaire), DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT.

- **Madame TUBAJIKI Laurence née QUAINON**
Infirmière 2ème grade isgs, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.

- **Madame VANTHIER Françoise**
Rédactrice principale 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON.

- **Madame VAUCHIER Viviane**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE D'ABBEVILLERS.

- **Monsieur VERGUET Jean-Luc**
Professeur de cfa, COMMUNE DE BELFORT.

- **Madame VERMOT Sandra née BOUJON**
Rédactrice principale 1ère classe / chargée de gestion administrative et budgétaire, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- **Madame VIPREY Marcelline**
Attachée, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- **Monsieur VIVOT Romuald**
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTE.

- **Madame ZERBIN-LEROY Valérie**
Adjointe administrative hospitalier principale, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- **Madame ZIMMERMANN Bettina**
Agente de service hospitalier qualifiée, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur BAGUE Laurent**
Rédacteur principal 1ère classe / chargé d'instruction effilogis, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- **Monsieur BARRET Pascal**
Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE SELONCOURT.

- Monsieur BERÇOT Daniel

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PONTARLIER.

- Madame BERTHEL Corine née AQUILANO

Adjointe technique territoriale principale 2ème classe / agente d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame BOBY Christine

Adjointe administrative territoriale principale 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame BOILLOT Muriel née GERBIER

Adjt tech pal 2cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur BONNEAU Vincent

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame BONNET Véronique

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Madame BOYER Odile née PERRARD

Attachée principale / cheffe de services archives, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Monsieur BROU Vincent

Adjoint administratif principal de deuxième classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Madame BRUGERON Francine née RUIZ

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE D'AUDINCOURT.

- Madame BUSI Nathalie née RENARD

Aide-soignante, ETABLISSEMENT DE SANTE DE QUINGEY.

- Madame CHOUISSA Guylaine

Directrice territoriale / chargée de mission tourisme-grands projets structurants, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame CRESPINO Béatrice

Assistante d'enseignement artistique principale 1ère classe, COMMUNE DE PONTARLIER.

- Monsieur CROTET Pascal

Technicien territorial, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS.

- Monsieur DELINE Olivier

Agent de maîtrise principal, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Monsieur DESGEORGES Franck

Attaché hors classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur DESTRAZ Gilbert

Technicien pal 2cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame DE TAILLANDIER Marielle

Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame DONO Sylvie

Agente des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTE.

- Madame DRUOT-ROUSSEAUX Christiane née DRUOT

Rédactrice, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame FLEURY Chantal

Ouvrière principale 1ère classe / agente de ménage, SOLIDARITE DOUBS HANDICAP.

- Monsieur FLOCCO Marco

Adjoint technique territorial principal 1ère classe / agent de maintenance espaces verts, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame FRECHARD Magali née FERRAROLI

Assistante médico administrative, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Madame GABRIEL Chantal

Adjt tech pal 2cl, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur GERMAIN Pascal

Ouvrier principal, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Monsieur GIRARDET Laurent

Ouvrier principal / responsable bio nettoyage, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Madame GIRARDET Sandrine née FAIVRE

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Monsieur GRAND Jean-Noel

Agent maîtrise pal, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame GROSJEAN Géraldine

Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE.

- Monsieur GUENAT Hervé

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur GUENOT Eric

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE DAMPRICHARD.

- Monsieur HEMLER Philippe

Agent des services hospitaliers qualifié / ash ff as, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Madame HENRI Corinne

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE SELONCOURT.

- Madame HERMANN Valérie

Atsem principale 1ère classe, COMMUNE D'AUDINCOURT.

- Madame JOYEUX Dominique née DIDIER

Agente spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur JULLIAND Eric

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PONTARLIER.

- Monsieur LE BRIS Jean-Michel

Assist ens art pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame LEGER Christine née MORI

Attachée principale, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.

- Monsieur LOPEZ Frédéric

Agent de maîtrise / responsable de restauration (1ère catégorie), REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame LUQUE-ECEQUIEL Nadine

Adjointe administrative hospitalier, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Monsieur MAGNIN Jean-Yves

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SELONCOURT.

- Monsieur MAITRUGUE Raphael

Adjt tech pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Madame MATHIEU Nathalie

Infirmière soins gx hcl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Madame MEBIROUK Ouarda

Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE D'AUDINCOURT.

- Monsieur MERELLE Serge

Cadre supérieur de santé, ETABLISSEMENT DE SANTE DE QUINGEY.

- Madame MINY Nathalie

Infirmière de sc, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Monsieur MOREL Christophe

Auxiliaire soins pal 1cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Madame MOUCHET Béatrice née BARTHOD-MICHEL

Adjointe technique territoriale principale 1ère classe / agente d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame MUNINGER Nathalie

Adjointe administrative 2c, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Monsieur PARISOT Fabrice

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame PEPIN Monique

Attachée principale, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- **Madame PERREY Florence née CHOPARD LALLIER**
Professeure enseignement artistique hcl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame PERRUCHOT DE LA BUSSIERE Dominique née RICHARD**
Infirmière de cs, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Monsieur POITREY Georges**
Technicien principal 2ème classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame POULET Virginie**
Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE DOUBS.
- **Monsieur PRESTAT Stéphane**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PONTARLIER.
- **Monsieur PY Didier**
Agent de maîtrise principal, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame REMILLET Patricia née JEANNINGROS**
Adjointe technique territoriale principale 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame ROBERT Laurence née SCHMIDT**
Adjointe des cadres hospitaliers, SOLIDARITE DOUBS HANDICAP.
- **Madame ROLLAND Marie-Josèphe née ETIGNARD**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE ROULANS.
- **Monsieur ROMAIN Christian**
Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTE.
- **Madame ROULLET Cecile née COULAUD**
Adjt tech pal 2cl, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame SALVI Marie-Anne**
Agente des services hospitaliers qualifiée / ash ff as, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Madame SCHEFFLER Manuela**
Aide-soignante / animatrice pasa, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.

- Madame UZAN Liliane

Adjointe administrative principale 1ère classe, SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS.

- Madame WANTZ Sylvie née PORTENSEIGNE

Rédactrice, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur ZEDAK Ali

Adjt tech pal 1cl, COMMUNE DE BESANCON.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur ALIN Patrick

Technicien hospitalier, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.

- Monsieur ARNAUD Yves

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Monsieur BATAILLE Jean-Luc

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE SELONCOURT.

- Monsieur BERÇOT Régis

Educateur principal des aps de 2ème classe, COMMUNE DE BELFORT.

- Madame BERNARDIN Fabienne née PERROT

Agente spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.

- Madame BILLARD Nathalie

Adjointe technique territoriale principale 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame BILLET Muriel

Administratrice / directrice évaluation, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Monsieur BONGAY Joël

Adjt tech pal 1cl, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur BORDY Franck

Technicien, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- **Monsieur BROCARD Philippe**
Technicien supérieur, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame BROSSARD Béatrice**
Infirmière s g spe, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame CASSARD Veronique**
Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur CELI Claude**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame CHABOUD Isabelle née TONNIN**
Ingénieure, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Monsieur CORBERAND Didier**
Agent maîtrise principal, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Monsieur DA COSTA Gilles**
Directeur général région / directeur général des services, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame FAIVRE Christelle**
Rédactrice principale 1ère classe, DEPARTEMENT DU DOUBS.
- **Madame FERNIOT Chantal née GRAND**
Auxiliaire puér cl sup, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur FIGUEROE François**
Ouvrier principal / plongeur cuisine, CENTRE HOSPITALIER PAUL NAPPEZ.
- **Madame GARNIER Nathalie née GARNIER**
Infirmière de, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame GONZALES Marie-José**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Monsieur GROSJEAN Michel**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- **Monsieur GRUT Olivier**
Agent maîtrise pal, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame GUINET Valérie née PETIT**
Agente des services hospitaliers qualifiée, ETABLISSEMENT DE SANTE DE QUINGEY.
- **Madame HEDNA Saliha**
Rédactrice pal 1cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.
- **Madame HELIAS Françoise née RIGOLOT**
Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame JOBARD Christine**
Directrice ter, CU GRAND BESANCON METROPOLE.
- **Madame JOLY Catherine**
Rédactrice, COMMUNE DE BESANCON.
- **Madame MARCHAL Nadine**
Bibliothécaire principale, DEPARTEMENT DU DOUBS.
- **Madame MAURAND Nicole**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Madame MONTANT Catherine**
Rédactrice principale 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.
- **Monsieur MONTORO Jean-Pierre**
Technicien supérieur, HOPITAL NORD FRANCHE COMTE.
- **Madame MOREL Nicole née GIGOULEY**
Ancienne maire, COMMUNE DE MONTGESOYE.
- **Madame MOUHOT Sylvie née SUTTER**
Atsem principale de 1ère classe, COMMUNE DE SOCHAUX.
- **Madame PAILLARD Véronique**
Adjt tech pal 1cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Monsieur PETTMANN Michel

Technicien principal 1ère classe, CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION.

- Madame Pochet Géraldine

Adjointe technique principale 1ère classe, COMMUNE DE GRAND-CHARMONT.

- Madame RENON Nathalie née LEGAIN

Rédactrice principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- Monsieur RÉTORNAZ Francis

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Monsieur ROSE Damien

Professeur d'enseignement artistique hci, CU GRAND BESANCON METROPOLE.

- Monsieur RUBILONI Gilles

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PONTARLIER.

- Monsieur VERNIER-LOUIS Christian

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- Madame WOJTCZAK Annie

Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE BESANCON.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier – 25044 Besançon Cedex 3 dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le - **6 JUIL. 2022**

Le Préfet,

Jean-François COLOMBET

Sous-préfecture de Pontarlier

25-2022-06-28-00005

Arrêté pour acte de courage et dévouement
Lieutenant Emmanuel VOISARD



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Doubs
Sous-Préfecture de Pontarlier
Bureau de la réglementation
et de la cohésion sociale**

ARRÊTÉ n° _____ du
accordant une médaille pour acte de courage et dévouement

Le Préfet du Doubs
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU** le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;
- VU** le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;
- VU** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;
- VU** le rapport du Contrôleur Général Stéphane BEAUDOUX, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, du 21 juin 2022, relatant le courage et le sang-froid dont a fait preuve, le 7 mai 2022, le Lieutenant Emmanuel VOISARD qui, par son intervention audacieuse, a permis de sauver la vie de 6 personnes endormies dans leur habitation en proie aux flammes, dans le Doubs sur la commune de Mathay.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La mention honorable pour Acte de Courage et Dévouement est décernée à :

M. Emmanuel VOISARD, domicilié 16 rue du cimetière – 25700 MATHAY

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs et M. le Sous-Préfet de Pontarlier sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Doubs.

Fait à Besançon, le 28 juin 2022

Le Préfet,

Jean-François COLOMBET

8 bis, rue Charles Nodier
25 035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 00